

« MISER SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE »

*Plan de développement durable
pour le Québec
Document d'information*

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA THÉORIE À L'ACTION
2. VALEURS ET CHAMPS D'INTERVENTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC, DES CONSTATS

VERSION DU 11 FÉVRIER 2005

AVANT-PROPOS

Le gouvernement du Québec a décidé de se doter d'un plan de développement durable. Avec ce plan il vise à mieux structurer et à mieux encadrer son approche, d'une part, pour accroître l'efficacité et la cohérence de ses actions et, d'autre part, pour donner un signal clair à la population et l'inviter à s'impliquer, avec lui, dans la mise en oeuvre d'un réel développement durable au Québec.

Le projet de plan a été élaboré en tenant compte notamment des acquis du Québec en la matière, des performances d'États ayant entrepris des démarches similaires, de même que des préoccupations des Québécois. Il s'appuie également sur un portrait de la situation environnementale, sociale et économique québécoise.

Ce document d'information présente des éléments qui ont servi à l'élaboration de ce plan et qui pourront servir de bases à l'élaboration de la stratégie de développement durable du Québec.

La première section présente le contexte de l'émergence et de l'évolution du concept de développement durable, ainsi que les constats qui peuvent être tirés d'expériences, pertinentes et réussies, réalisées par des États, des organisations internationales et des provinces voisines du Québec.

La seconde section rappelle les valeurs propres au Québec sur lesquelles s'appuie la démarche de développement durable. Elle donne également une signification pour le Québec des champs d'intervention d'Action 21, application concrète des principes de Rio.

La troisième section dresse un portrait de la qualité de vie des Québécois, dans ses trois dimensions, à savoir : milieu de vie, mode de vie et niveau de vie. Elle aborde également les préoccupations principales des Québécois quant à la mise en oeuvre du développement durable, et décrit l'implication des ministères et organismes gouvernementaux dans cette mise en oeuvre.

Finalement, en annexe sont présentés des exemples de mise en oeuvre de développement durable dans le monde, au Canada et au Québec ainsi que les informations détaillées ayant servi à établir le portrait de la qualité de vie au Québec présenté dans la troisième section du document.

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1.	4
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA THÉORIE À L'ACTION	4
1.1 L'ÉMERGENCE ET L'ÉVOLUTION DU CONCEPT	4
1.2 UNE APPROCHE VISANT L'HARMONIE	5
1.3 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE, UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI NOUS INTERPELLE	6
1.4 LA MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE, QUELQUES CONSTATS	6
SECTION 2.	9
VALEURS ET CHAMPS D'INTERVENTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.	9
2.1 LES VALEURS, VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT	9
2.2 LES CHAMPS D'INTERVENTION D'ACTION 21 : LEUR SIGNIFICATION POUR LE QUÉBEC	10
SECTION 3.	15
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC, DES CONSTATS	15
3.1 LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS	15
3.2 LES PRÉOCCUPATIONS DES QUÉBÉCOIS	21
3.3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GOUVERNEMENT	22
ANNEXE 1.	1
1.1 EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE, AU CANADA ET AU QUÉBEC	1
1.1.1 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	1
1.1.2 GOUVERNEMENTS	3
ANNEXE 2	1
PORTRAIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC	1
2.1 PORTRAIT DE LA QUALITÉ DE VIE	1
Territoire	1
Climat	2
Forêts	2
Mines	3
Air	3
Eau	4
Terres agricoles	5
Biodiversité	5
Population	5
Organisation territoriale	5
Démographie	7
Langue et culture	8
Famille	8
Consommation	8
Système d'éducation	9
Système de santé	10
Sécurité	10
Démocratie et pluralisme	14
Profil économique	14
Revenu personnel	16
Travail	16
Échanges internationaux	17
Finance	19
Nouvelle économie	19
Économie sociale	21
Énergie	21
2.2 PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	24
LES CITOYENS	24
LES SPÉCIALISTES ET LES DÉCIDEURS	24
2.3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	26
IMPLICATION DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	26
CONSTATS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	29

SECTION 1.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE LA THÉORIE À L'ACTION

RÉSUMÉ

Les préoccupations soulevées par les impacts environnementaux et sociaux du développement économique ont suscité l'émergence du concept de développement durable. Ce concept innovateur s'appuie sur l'intégration harmonieuse des dimensions environnementale, sociale et économique du développement, dans le respect de la « capacité de support » des écosystèmes.

Le développement durable vise le rehaussement des conditions d'existence par l'amélioration du milieu de vie, du mode de vie et du niveau de vie dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, où les réponses aux besoins actuels ne compromettent pas la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Plusieurs initiatives de développement durable ont vu le jour, depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. L'examen de quelques expériences réalisées un peu partout dans le monde et au Québec permet de dresser certains constats sur lesquels se fonde le Plan de développement durable du Québec.

1.1 L'ÉMERGENCE ET L'ÉVOLUTION DU CONCEPT

Au début des années 1970, la surexploitation des ressources découlant de la croissance économique et de l'explosion démographique incite un groupe d'experts réunis au sein du Club de Rome à prôner la croissance zéro¹. Leur constat est sans équivoque : le développement économique tel qu'on le connaît est incompatible avec la protection de l'environnement. En 1972, à Stockholm, les participants à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Le concept d'écodéveloppement, à l'origine du développement durable, émerge alors.

En 1980, l'expression *sustainable development*, traduite par « développement soutenable », développement viable ou développement durable, apparaît pour la première fois dans la Stratégie mondiale de la conservation publiée par l'Union mondiale pour la nature (UICN)². Ce concept restera méconnu jusqu'à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland), en 1987³. Les recommandations de ce rapport reposent sur le concept de développement durable, c'est-à-dire sur un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La définition du développement durable mise de l'avant dans le Rapport Brundtland met l'accent sur une vision à long terme du développement dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle.

En 1991, l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) proposent une nouvelle

¹ Meadows, D.L. et al. *Halte à la croissance?* Paris, Fayard, 1972.

² UICN, PNUE, WWF, *La stratégie mondiale de la conservation*. Union internationale pour la conservation de la nature, Gland, Suisse, 1980.

³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*. Éditions du Fleuve, Montréal, 1988.

définition : le développement durable est « le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes »⁴. La « capacité de charge » correspond à la capacité de support du milieu.

Le respect de la capacité de support du milieu, essentiel au développement durable

La notion de « capacité de support » définit les pressions que peuvent tolérer les écosystèmes, ainsi que les services⁵ et les ressources⁶ qu'ils sont aptes à fournir. Selon certains auteurs, elle englobe également les contraintes physiques, logistiques, économiques et sociales subies par les populations humaines.

En 1992, lors de la Conférence sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro (Sommet de la Terre), les Nations Unies conviennent d'outils de mise en œuvre du développement durable. On y adopte une déclaration sur l'environnement et le développement, une déclaration sur les forêts, un programme d'action et deux conventions internationales, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Les priorités d'Action 21

Action 21, le plan d'action pour le 21^e siècle adopté au Sommet de la Terre à Rio, établit la liste des principales préoccupations des Nations Unies à l'égard du développement durable. Ces préoccupations sont regroupées sous 39 thèmes qui touchent tous les domaines de l'organisation humaine : développement social et économique, gestion durable des ressources, protection de l'environnement, participation de la société civile, moyens et mécanismes de mise en œuvre⁷.

Dix ans plus tard, à Johannesburg, lors du Sommet mondial pour le développement durable, les Nations Unies renouvellent leur engagement aux accords de Rio et adoptent de nouveaux objectifs mobilisateurs qui touchent tous les domaines de l'activité humaine. Le concept de développement durable fait dorénavant partie des préoccupations de toutes les nations du monde.

1.2 UNE APPROCHE VISANT L'HARMONIE

Le concept de développement durable s'articule autour de trois dimensions : l'environnement, la société et l'économie. Afin d'être durable, tout développement doit viser l'harmonie de ces trois dimensions, c'est-à-dire respecter les limites environnementales, les règles sociales et les réalités économiques du territoire concerné. Le développement durable nécessite un changement de mentalité qui repose sur l'innovation et une plus grande responsabilisation des

⁴ UICN, PNUE, WWF. *Sauver la planète*. 1991.

⁵ Exemples de services fournis par les écosystèmes : régulation climatique, assainissement de l'air et de l'eau, conservation du sol et des eaux, sécurité alimentaire, services énergétiques, etc.

⁶ Par exemple : produits alimentaires, médicinaux et de valeur culturelle, matériaux de construction, combustibles, huiles, résines, etc.

⁷ <http://www.agora21.org/bibliotheque.html>

acteurs environnementaux, sociaux et économiques. Il ne suffit plus de répondre aux besoins du présent; il faut améliorer la qualité de vie en se préoccupant de la protection de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique.

Suivre cette logique implique aussi que l'on reconnaisse les particularités culturelles des populations concernées. Il importe non seulement de proposer des solutions adaptées aux problèmes, mais également de produire des outils didactiques et de mettre en place les conditions qui favorisent l'adoption de nouveaux comportements. En effet, la réussite d'une telle approche tient en grande partie à la perception qu'auront les intervenants socio-économiques et la population de la valeur des solutions retenues.

La définition du développement durable proposée par le Rapport Brundtland et celle proposée par l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le World Wildlife Fund peuvent être réunies dans la proposition suivante qui a été retenue dans l'avant-projet de loi sur le développement durable :

Processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

1.3 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE, UN PROJET DE SOCIÉTÉ QUI NOUS INTERPELLE

Objectif ultime et concret du concept de développement durable, l'amélioration de la qualité de vie passe par l'amélioration continue du milieu, du mode et du niveau de vie.

Dans une perspective de développement durable :

- *les **acteurs environnementaux** viseront l'acceptabilité sociale et l'efficacité économique de leurs projets de protection de la nature;*
- *les **acteurs sociaux** tiendront compte de la protection de l'environnement et de l'efficacité économique dans leurs projets;*
- *les **acteurs économiques** respecteront les objectifs de protection de l'environnement et d'acceptabilité sociale tout en assurant la rentabilité de leurs activités.*

Les notions de **milieu de vie**, de **mode de vie** et de **niveau de vie** nous interpellent directement et concrétisent le concept de développement durable. Elles mettent en lumière les relations qui unissent les dimensions environnementale, sociale et économique du développement en vue d'une amélioration continue de la **qualité de vie**.

1.4 LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE, QUELQUES CONSTATS

Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002, les Nations Unies ont réitéré leur engagement aux accords de Rio et précisé certains objectifs de développement durable, dont celui-ci : « Progresser dans la formulation et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et commencer à les mettre en oeuvre avant 2005 ».

Depuis dix ans, plusieurs États, de nombreuses organisations internationales et bon nombre de communautés ont adopté et mis en oeuvre des stratégies, des plans d'action, des programmes et

diverses activités de développement qui répondent aux préoccupations d'Action 21 et qui tiennent compte des principes adoptés à Rio de Janeiro. Les paragraphes suivants présentent les caractéristiques des expériences de développement durable les plus réussies réalisées par des organisations internationales, des pays, des États et des provinces, dont le Québec et ses principaux voisins (voir l'annexe 1 pour une description plus détaillée de quelques exemples pertinents).

Un engagement au plus haut niveau

Pour être efficace, la démarche de développement durable doit d'abord s'appuyer sur un engagement politique. La plupart des États engagés sur cette voie fondent leur démarche sur un engagement formel du chef de l'État et du gouvernement. L'engagement concerne l'ensemble de l'administration publique et de la société civile et peut se traduire par l'adoption d'une charte et/ou d'une loi qui encadre les activités du gouvernement et de la société civile.

Un état de situation réaliste

Le choix des orientations en matière de développement doit tenir compte de l'état de l'environnement, de la situation sociale et des tendances économiques. Pour être utile, ce portrait doit s'appuyer sur des indicateurs bien documentés, être réaliste, éviter la complaisance et être mis à jour sur une base régulière.

Une vision commune

Les démarches et les stratégies de développement durable s'articulent autour d'une vision partagée par la majorité des acteurs concernés et s'appuient sur les principes de Rio. Cette vision commune, qui reflète les valeurs de la société, est essentielle à une gestion intégrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement, contribuant ainsi à la cohérence de la démarche.

Des orientations et des objectifs clairs

La démarche de développement durable est basée sur des objectifs stratégiques clairs qui sont périodiquement mis à jour, et dont les résultats sont mesurés par des indicateurs bien choisis et publiés sur une base régulière. Ces objectifs interpellent l'ensemble des ministères et des organismes qui sont généralement chargés de leur mise en œuvre. Ils font une large place à l'exemplarité de l'État, à la mobilisation et à la responsabilisation des citoyens, à l'aménagement du territoire, à l'utilisation responsable des ressources et à la protection de l'environnement dans la perspective d'une amélioration de la qualité de vie. Ils peuvent concerner plus particulièrement les agences gouvernementales ou les entreprises en les engageant sur la voie de l'éco-efficacité, de l'écoconditionnalité et de la responsabilité sociale. L'amélioration de l'équité socio-économique, la sécurité et la santé sont au cœur des préoccupations, de même que le respect des engagements internationaux et des accords bilatéraux ou multipartites.

Des mécanismes de mise en œuvre efficaces

Les démarches de développement durable les plus intéressantes prévoient souvent des mécanismes administratifs qui assurent la mise en œuvre et le suivi des actions envisagées suivant un échéancier rigoureux. Ces mécanismes qui peuvent prendre la forme de conseils interministériels ou de comités de suivi comptent sur la participation de tous les acteurs concernés et prévoient la production régulière de rapports publics qui font état des principales réalisations. Certains États mettent en place des incitatifs économiques ainsi que des mesures fiscales (écotaxes) ou réglementaires (écoconditionnalité) innovatrices qui encouragent les changements d'attitude et de comportement et facilitent l'atteinte des objectifs de développement durable.

La participation de la société civile

La participation de la société civile est essentielle au succès de la démarche de développement durable. Toutes les expériences concluantes prévoient des mécanismes de gouvernance qui misent sur l'information, la consultation et le concours de la société civile. On réserve par ailleurs une large place au partenariat. Divers moyens sont utilisés pour rejoindre et mobiliser la population : campagnes de sensibilisation et d'information, sondages, débats publics, consultations. Certains États mettent sur pied des commissions publiques permanentes, des tables rondes ou des conseils consultatifs où siègent des représentants de la société civile.

Le financement

La création de fonds ou de programmes dédiés au financement d'initiatives innovatrices, à la recherche et au développement de projets de développement durable est une pratique répandue, largement encouragée par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Soulignons toutefois que le financement des mesures de développement durable s'appuie généralement sur une réorientation des priorités d'investissement de l'État et des dépenses publiques.

L'évaluation des résultats

La définition, la documentation et le suivi d'indicateurs soigneusement choisis sont jugés essentiels au succès de la démarche de développement durable. Quelques États font également évaluer la performance du gouvernement par un vérificateur ou un commissaire indépendant qui relève habituellement du Parlement ou de l'exécutif du gouvernement. Cette personne peut aussi avoir pour tâche de recevoir les commentaires et les questions du public relativement à la performance du gouvernement en matière de développement durable.

SECTION 2.

VALEURS ET CHAMPS D'INTERVENTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSUMÉ

Le Québec devrait appuyer sa démarche de développement durable sur les valeurs qui lui sont propres et tenir compte des champs d'intervention et des objectifs proposés par Action 21.

2.1 LES VALEURS, VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Les valeurs modèlent nos choix de société. Elles rassemblent les communautés en définissant une manière de vivre en collectivité. Elles prennent force autour de projets communs et alimentent la solidarité en consolidant une vision partagée de ce que nous voulons construire.

Le Québec devrait appuyer sa démarche de développement durable sur un certain nombre de valeurs qui lui sont propres.

Respect de la diversité culturelle

La société québécoise possède un caractère métissé, une culture cosmopolite à l'image de sa population. La vitalité des communautés culturelles reflète la volonté collective d'offrir à tous, indifféremment de leur origine ethnique, les moyens de participer au développement de la société. En retour, le Québec tout entier bénéficie de la richesse culturelle de ces différentes communautés. Elles enrichissent l'identité québécoise.

Par ailleurs, les nations autochtones occupent une place importante dans la société québécoise. En 1985, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution qui reconnaît les nations autochtones et leurs droits au Québec. Encore aujourd'hui, cette reconnaissance se trouve à la base des relations avec les communautés autochtones.

Équité sociale

Le souci d'équité se manifeste par la volonté d'assurer à chacun l'égalité des chances. Collectivement, la société québécoise se montre préoccupée par l'accessibilité à des services de qualité, diversifiés et adaptés aux différents besoins. Elle accorde en effet une grande importance au maintien et à l'amélioration des conditions favorables à l'épanouissement de chacun. En ce sens, la société québécoise associe les différents groupes qui la composent à la résolution de problèmes qui les concernent.

Respect de la nature et conservation du patrimoine naturel

L'histoire et l'économie du Québec sont intimement liées aux ressources naturelles : pêche, chasse et piégeage, agriculture et élevage, exploitation forestière et minière, développement hydroélectrique. Le respect de la nature, la conservation et la mise en valeur responsable du patrimoine naturel garantissent la qualité de vie et contribuent au développement économique. Par ailleurs, l'attachement au patrimoine naturel se reflète dans la popularité des activités de loisirs en milieu naturel et dans la contribution volontaire des citoyens à la protection de l'environnement. La relation étroite des Québécois avec la nature explique qu'ils se sentent très concernés par les enjeux environnementaux contemporains.

Respect des libertés individuelles

La Charte québécoise des droits et libertés de la personne, adoptée en 1975, assure par-delà toute loi l'intégrité morale et physique de tous les habitants du Québec. Le respect des droits de chacun constitue la prémisse de la justice et de la paix. En contrepartie, les citoyens ont des devoirs à assumer. Libertés et responsabilités individuelles sont indissociables.

Démocratie

Le Québec est l'une des démocraties parlementaires les plus anciennes d'Amérique. Les institutions représentatives et les processus démocratiques confèrent à tous les citoyens, indifféremment de leur statut, la possibilité d'exprimer leurs opinions. Conscients de la force mobilisatrice du débat, les Québécois participent au maintien d'une société fondée sur le principe de la libre expression contribuant ainsi au renforcement de l'espace démocratique.

Ouverture sur le monde

Forte des particularités qui forgent son identité, la société québécoise porte ses traditions, son savoir et son savoir-faire au-delà de ses frontières.

Le Québec est également présent sur la scène internationale de l'aide humanitaire. Nation engagée, la société québécoise participe au mieux-être des populations du monde et veille au respect des droits de la personne et au développement de la démocratie.

Ces valeurs imprègnent la vision d'une société où le mieux-être du citoyen est une réalité quotidienne. Elles guident l'action gouvernementale et orientent son développement.

2.2 LES CHAMPS D'INTERVENTION D'ACTION 21 : LEUR SIGNIFICATION POUR LE QUÉBEC

Principal résultat du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992), Action 21⁸ est un programme de développement durable qui aborde des problèmes planétaires de premier ordre. C'est en s'inspirant de ce document et des plus récentes orientations internationales, en regard de ses valeurs et dans l'esprit des principes qu'il reconnaît, que le Québec pourrait donner une portée pratique au développement durable.

GOVERNANCE

De nombreux pays ont tendance à considérer séparément les facteurs économiques, sociaux et environnementaux, que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques, de la planification ou de la gestion. Cette approche influence négativement l'action de tous les acteurs de la société et réduit l'efficacité et la durabilité du développement. De plus en plus de gouvernements cherchent à favoriser l'harmonie entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement.

CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT

Le patrimoine écologique québécois, source de mieux-être et de prospérité, renferme des ressources uniques qu'il importe de protéger et de mettre en valeur. Une approche durable de la gestion de ce patrimoine devrait refléter les valeurs, les aspirations et les intérêts de ceux qui en dépendent, de multiples façons.

⁸ <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action0.htm>

Protéger l'atmosphère

La protection de l'atmosphère est une vaste entreprise de caractère multidimensionnel associant divers secteurs de l'activité économique. Elle doit viser à réduire les émissions gazeuses polluantes en valorisant des modes de production et des formes de consommation écologiquement responsables. C'est une occasion de promouvoir l'innovation, de mettre de l'avant de nouveaux standards de qualité en développant des pratiques et des technologies nouvelles.

Concevoir de façon intégrée la planification et la gestion des terres (eaux, biodiversité, sols et minéraux)

La gestion intégrée des multiples utilisations du sol permet d'en atténuer les conflits, de protéger les écosystèmes fragiles, d'établir les équilibres les plus rentables en liant le développement économique et social à la protection et à l'assainissement de l'environnement, ce qui contribue à atteindre les objectifs d'un développement durable.

Gérer le déboisement

Les forêts, terres forestières et surfaces boisées québécoises contribuent au développement économique. Elles jouent également un rôle important pour la conservation des sols et de l'eau, et participent à la purification de l'atmosphère et à la préservation des ressources biologiques végétales et animales. En milieu urbain, elles concourent à la qualité de vie des citoyens. De multiples intervenants sont concernés par ce champ d'intervention. C'est pourquoi la concertation est essentielle pour assurer la cohésion des politiques et la cohérence des actions en matière de gestion responsable du déboisement compris en terme de changement de vocation ou d'affectation du milieu.

Promouvoir le développement agricole et rural durable

L'objectif du développement agricole et rural durable est d'assurer la sécurité alimentaire et d'engager les intervenants du monde agricole en faveur d'une agriculture à la fois économiquement viable, responsable à l'égard de l'environnement et socialement acceptable. Une agriculture durable demande que l'on utilise sagement les ressources naturelles pour maintenir la fertilité du sol et préserver la qualité de l'eau et de l'air. Mais, au préalable, elle exige que l'on connaisse et maîtrise les risques de dégradation et de pollution de l'environnement agricole. Il importe également que le développement des activités agricoles se fasse en harmonie avec les autres activités présentes sur le territoire.

Préserver la diversité biologique

Le territoire québécois est immense et comprend une grande diversité de paysages, de milieux naturels et d'espèces fauniques et floristiques. Ces ressources biologiques remplissent des fonctions écologique, sociale et économique importantes. Elles nourrissent, servent à la fabrication de vêtements et de matériaux divers. Elles entrent dans la composition de médicaments et ont une valeur culturelle fondamentale. En dépit des efforts déployés, la dégradation de la diversité biologique mondiale, essentiellement due à l'activité humaine, se poursuit. L'objectif est ici de conserver les écosystèmes, les espèces, les gènes de façon à combler les besoins actuels et futurs de la population.

Gérer de manière écologique les biotechniques

Il s'agit ici d'assurer une gestion écologiquement saine des biotechniques afin d'inspirer confiance au grand public, d'encourager le développement d'applications durables et de créer des mécanismes d'appui adéquats. Une approche durable de la gestion des biotechniques doit refléter les préoccupations associées à la protection de l'environnement, à la santé humaine et au développement économique du Québec, et s'ouvrir à l'interdisciplinarité pour une appréciation du risque qui soit autant scientifique que culturelle.

Protéger et mettre en valeur les milieux marins et les zones côtières

Cet objectif suppose l'adoption de stratégies de gestion et de mise en valeur des milieux marins et des zones côtières intégrées, axées à la fois sur la précaution, la prévision et le développement harmonieux des ressources naturelles. Plus globalement, les politiques, programmes ou actions visant la conservation et la valorisation de zones côtières et marines représentatives doivent être examinées dans la perspective de leurs diverses utilisations. Pour y arriver, il importe notamment de sensibiliser le public aux richesses souvent méconnues de ce patrimoine et de toutes les ressources qui s'y trouvent.

Protéger les ressources en eau douce

Au Québec, les ressources en eau douce sont une richesse collective. La gestion durable de l'eau repose sur une approche globale comprenant des préoccupations relatives à la quantité et à la qualité de la ressource. Le territoire le plus adapté pour la gestion des ressources en eau est le bassin hydrographique. Le succès d'une telle démarche exige la concertation et la participation des diverses catégories d'usagers concernées.

Gérer de manière écologique les substances chimiques toxiques et les produits radioactifs

Force est de constater que la contamination à grande échelle par des substances chimiques, avec de graves atteintes à la santé, aux structures génétiques, à la reproduction et à l'environnement, s'est poursuivie dans certaines des principales zones industrielles du monde. De même, l'utilisation et la gestion des produits radioactifs sont une source de préoccupation constante. Il faut viser l'utilisation sûre et rationnelle ainsi que la réduction des volumes et de la toxicité de ces substances. Il s'agit aussi pour le Québec de partager son savoir-faire dans ces domaines où il excelle.

Gérer de manière écologique les matières résiduelles

La gestion écologique des matières résiduelles doit aller au-delà de la simple élimination ou récupération et s'attaquer à la cause première du problème en travaillant à changer les modes de production et de consommation non viables.

DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

La vitalité du secteur économique québécois est un préalable à l'atteinte d'un développement qui soit durable. Cette vigueur doit être maintenue avec le souci d'améliorer la qualité, le mieux-être, et de maintenir l'intégrité et la dignité des systèmes social et naturel.

Protéger et promouvoir la santé

Il importe tout particulièrement d'accélérer la mise en place de programmes préventifs plutôt que de se contenter de mesures correctives et curatives. Il n'est pas de développement viable sans une population saine. Au-delà de la disponibilité des soins de base, il faut se soucier de l'ensemble des facteurs qui déterminent l'état de santé de la population. Une plus grande équité en matière de revenu, un environnement physique sain, une plus grande cohésion sociale et de saines habitudes de vie sont autant de facteurs essentiels pour une population en santé.

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Il n'existe aucune solution uniforme au problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est donc nécessaire d'intervenir sur plusieurs fronts, de manière concertée, en cherchant notamment à favoriser l'autonomie des individus et des populations ciblées. Les initiatives locales, souvent innovatrices, ont une valeur sociale et économique considérable.

Modifier les modes de production et de consommation

La cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave les disparités et les déséquilibres économiques et sociaux. À ce titre, il est souhaitable de promouvoir et d'adopter des modes de production et de consommation écologiquement et socialement responsables.

Comprendre l'évolution démographique

Les tendances et les facteurs qui influencent l'évolution démographique sont en rapport synergique avec le développement. Au Québec, l'évolution démographique est un défi vis-à-vis du développement durable, un facteur déterminant de progrès social et économique dans le respect de l'environnement. Les choix du Québec en matière de développement durable devront refléter sa démographie, sa capacité de renouvellement, d'ouverture sur le monde et de solidarité intra et intergénérationnelle.

Promouvoir un modèle viable d'établissement humain

L'objectif général à poursuivre en matière d'établissement humain consiste à améliorer, des points de vue social, économique et écologique, la qualité des établissements et les conditions de vie de tous, en particulier des pauvres et des moins nantis, dans les zones urbaines et rurales. L'atteinte d'un tel objectif repose sur l'exemplarité et la complémentarité des actions visant le développement social, le renouvellement urbain, l'aménagement du territoire, et celles visant la qualité des milieux de vie – environnement naturel et bâti. Seules la volonté et la collaboration permettent de progresser en relevant les défis inhérents à la viabilité et à la résilience des collectivités.

Conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel d'une nation est une source de fierté et de solidarité. La préservation des traditions, des coutumes et des savoir-faire, la conservation des biens matériels et des œuvres ainsi que la promotion de la créativité sous toutes ses formes sont des facteurs identitaires forts qui contribuent à assurer la solidarité sociale. L'intérêt qu'une société porte à son patrimoine culturel la conduit à rechercher l'amélioration générale de son cadre de vie et entraîne une préoccupation nouvelle pour l'environnement architectural et paysager, compte tenu que la qualité des nouvelles constructions et leur intégration harmonieuse au tissu urbain ou rural traditionnel contribuent à préserver et à bâtir de manière durable le patrimoine de demain.

INDIVIDUS ET COLLECTIVITÉS

L'un des éléments indispensables à la réussite de toute entreprise axée sur un développement durable est l'engagement individuel et collectif. L'atteinte des objectifs, la mise en œuvre de politiques et l'efficacité des mécanismes adoptés par les gouvernements dépendent de l'engagement et de la participation de tous les groupes sociaux.

Action 21 reconnaît plus particulièrement neuf grands groupes qui ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre du développement durable : les femmes, les jeunes, les autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les travailleurs et leurs syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs. À ceux-ci s'ajoutent les aînés et les communautés culturelles, étant donné la place importante qu'ils occupent sur la scène québécoise.

MOYENS D’ACTION – des instruments au service du développement durable

Action 21 détermine un certain nombre de mesures facilitant la mise en oeuvre des objectifs de développement durable. On y recommande notamment de prévoir des ressources financières suffisantes, de valoriser le transfert de technologies, la science, l’information, l’éducation, la sensibilisation et la formation. Action 21 recommande aussi de prévoir des mécanismes pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et d’adopter au besoin des arrangements institutionnels, des instruments et des mécanismes juridiques.

SECTION 3.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC, DES CONSTATS

RÉSUMÉ

Afin de définir les actions à entreprendre pour améliorer la qualité de vie au Québec, il est indispensable de bien connaître l'état de la situation; en particulier d'évaluer les différents éléments qui composent le milieu, le mode et le niveau de vie, de connaître quelles sont les préoccupations et les attentes des Québécois à l'égard de la mise en œuvre du développement durable, de même que les initiatives des différents ministères et organismes gouvernementaux dans ce domaine.

Les constats suivants s'appuient sur le portrait du développement durable au Québec présenté à l'annexe 2. Ce portrait met l'accent sur les trois dimensions de la qualité de vie des Québécois : le milieu, le mode et le niveau de vie. Il cible également leurs préoccupations face au développement durable ainsi que les initiatives actuelles des ministères et des organismes gouvernementaux impliqués dans sa mise en œuvre.

3.1 LA QUALITÉ DE VIE DES QUÉBÉCOIS

La qualité de vie est définie comme l'équilibre entre les besoins de l'être humain et les moyens qu'a ce dernier pour les satisfaire. Elle repose non seulement sur la capacité dont dispose chacun de jouir d'un niveau de vie adéquat mais aussi sur la possibilité de vivre dans un milieu sain, selon un mode de vie physiquement, intellectuellement et moralement satisfaisant. La qualité de vie, objectif ultime du développement durable, renvoie donc au milieu, au mode et au niveau de vie. Les éléments d'information présentés dans les sections suivantes ont été choisis de manière à présenter un aperçu global de la qualité de vie au Québec.

• Milieu de vie

Le **territoire** du Québec est très étendu. Principalement constitué de forêts, de taïga, de toundra et d'eau, il se distingue par l'abondance et la diversité de ses ressources naturelles. Vu l'immensité du territoire, l'accès aux régions éloignées et aux ressources nécessite des infrastructures de transport importantes, que ce soit pour les personnes, les marchandises ou l'énergie.

La **forêt** couvre près de la moitié du territoire et occupe une place importante dans l'économie régionale. En 2003, le secteur forestier représente près de 78 800 emplois directs, répartis dans des activités d'exploitation, de première et de seconde transformation. En 1999, la valeur des livraisons de produits forestiers atteignait 22,0 milliards de dollars. Les pressions sur la forêt, qu'elles proviennent des feux, des épidémies d'insectes, des chablis, de l'exploitation forestière ou des maladies, représentent des variables importantes. Selon le « Rapport sur l'état des forêts québécoises – 1995-1999 » les superficies touchées par les interventions forestières ont continuellement augmenté depuis le premier inventaire forestier, mais elles demeurent toujours inférieures à celles qui sont affectées par les perturbations naturelles. Les volumes de bois résineux récoltés ont été de l'ordre de 27 millions de mètres cubes par an, entre 1995 et 1999, soit en moyenne 87 % de la possibilité résineuse. Le volume de bois feuillus récoltés a été d'environ 4,5 millions de mètres cubes par an, soit 37 % de la possibilité forestière feuillue.

Les **terrains urbains et agricoles** ne représentent que 2 % du territoire du Québec et sont situés presque exclusivement dans le sud de la province. Les terres agricoles se trouvent

majoritairement dans la plaine du Saint-Laurent, à proximité des grands centres urbains, et sont de fait soumises à une forte pression par l'urbanisation.

L'agriculture a connu une croissance dynamique au cours des dernières décennies. Ce secteur a progressé à un rythme nettement supérieur à celui de l'économie dans son ensemble, il représente aujourd'hui la plus importante activité du secteur primaire. En 2003, les recettes agricoles étaient évaluées à 5,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2000. La forte croissance de ce secteur a été accompagnée d'un accroissement des pressions sur l'environnement et de problèmes d'acceptabilité sociale en raison des inconvénients inhérents à la pratique d'activités d'élevage.

L'**organisation territoriale** comporte plusieurs niveaux. Le territoire est subdivisé en régions administratives, qui reflètent des réalités économiques, sociales ou culturelles distinctes. Elles peuvent être regroupées selon les grands blocs suivants : les régions ressources, les régions centrales et les régions urbaines. Le niveau local comprend les municipalités alors que le niveau supra local comprend les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines. En mars 2003, 67 % des municipalités comptaient moins de 2 000 habitants; elles représentaient 9 % de la population totale. Neuf municipalités comptaient plus de 100 000 habitants; elles représentaient plus de 50 % de la population, mais aussi 60 % des emplois, dont 72 % des emplois de la nouvelle économie du savoir, alors qu'elles n'occupaient que 0,2 % du territoire.

Plus de 80 % de la population vit en zone urbaine. La densité de population varie de 0 à 50 habitants au km² dans les zones rurales alors qu'elle était, en 2001, de 3 625 habitants au km² dans la région urbaine de Montréal. La question de l'étalement urbain est au cœur des défis que doivent affronter les agglomérations. S'il peut signifier un gain d'espace, de liberté et de sécurité pour les citoyens, l'étalement urbain entraîne souvent des inconvénients majeurs, en particulier la modification des paysages, la réduction de la superficie des terres agricoles, une augmentation globale de la pollution due au transport, ainsi que des coûts liés aux infrastructures nouvelles (transport, aqueducs, écoles, équipements culturels, services, etc.) et à la sous-utilisation des infrastructures existantes.

Bien que les problématiques associées à l'étalement urbain et la nécessité de freiner ce phénomène soient incontestables, il convient de souligner que la densification des agglomérations comporte aussi certains aspects négatifs susceptibles d'entraver la qualité de vie des Québécois. Mentionnons entre autres l'accroissement des possibilités d'occurrence de certains phénomènes, accidents majeurs ou autres événements pouvant compromettre la sécurité de la population ainsi que la pérennité des biens et des infrastructures. La plus grande densification des milieux urbains est aussi susceptible d'augmenter la vulnérabilité des collectivités à la manifestation de divers phénomènes ou événements menaçant la sécurité de la population.

Sur un territoire aussi vaste, le **climat** se distingue par des écarts importants des températures et des précipitations, en fonction du relief, de la latitude ou de l'influence maritime. L'hiver y est long et rigoureux, la moyenne des températures, en cette saison, alterne entre -10 °C et -25 °C. Ce climat rigoureux a une influence sur le mode de vie des Québécois, en particulier sur la facture énergétique.

L'augmentation des gaz à effet de serre pourrait se traduire, d'ici 2050, par un réchauffement de quelques degrés, selon les saisons, et par un accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes. Les précipitations pourraient aussi augmenter de 20 % dans certaines régions, principalement en hiver. Si certains de ces changements paraissent agréables, a priori, ils auront des conséquences appréciables pour les populations, les écosystèmes et l'économie. Une adaptation sera nécessaire.

La qualité de l'**air** reste préoccupante, malgré une amélioration de plusieurs paramètres au cours des dernières années. Les émissions de contaminants atmosphériques provenant des activités industrielles, du transport et de l'utilisation de combustibles fossiles à des fins énergétiques

affectent la santé. Elles sont principalement concentrées en milieu urbain. Parmi ces contaminants, l'ozone et les particules fines, les deux principaux ingrédients du smog, peuvent particulièrement affecter les personnes souffrant de troubles respiratoires ou cardiaques.

Le Québec possède 3 % des réserves mondiales d'**eau douce**. On estime que près de 750 000 lacs alimentent les quelque 130 000 cours d'eau sillonnant les trois grands bassins hydrographiques : celui du Saint-Laurent, celui de la baie d'Hudson et celui de la baie d'Ungava. Ce réseau hydrographique est à la base de la production de l'hydroélectricité, énergie renouvelable et principale source de production d'électricité au Québec.

L'état de santé de certains cours d'eau s'est amélioré au cours des quinze dernières années, en particulier celui du Saint-Laurent, à la suite de plusieurs plans d'actions spécifiques visant à assainir, à conserver et à protéger le fleuve et ses tributaires. Cependant, il reste encore des efforts à faire pour en retrouver un niveau de qualité idéal et le maintenir. D'autres cours d'eau, par contre, ont vu leur état se dégrader. C'est le cas, notamment, de certaines rivières situées dans les bassins hydrographiques où l'agriculture est pratiquée de façon plus intensive ou de celles situées en aval des zones urbaines et industrielles dont la qualité de l'eau demande à être améliorée.

Les pluies acides des dernières décennies ont eu un impact significatif sur l'état de nombreux lacs québécois. Même si beaucoup d'entre eux sont en voie de récupération, le nombre de lacs acidifiés reste important.

Les Québécois figurent parmi les plus grands consommateurs d'eau potable, n'étant devancés que par les États-Unis. Toutefois, la consommation pour l'alimentation et la boisson ne correspond qu'à 5 % de la consommation des ménages. Près de 90 % de la population québécoise est approvisionnée en eau potable par un réseau de distribution. En général, l'eau consommée par la majorité des Québécois répond aux normes de qualité de l'eau potable. Relativement rare dans les grandes municipalités, le dépassement des normes de salubrité pose davantage de problèmes aux municipalités de moins de 5 000 habitants, principalement durant les mois d'été. Après des baisses significatives au début des années 1990, le nombre de fois où ces normes ont été dépassées a eu tendance à augmenter depuis quelques années. Cette augmentation peut cependant être attribuée, en partie, à des contrôles plus rigoureux de la qualité de l'eau potable.

Le Québec compte plus de 150 000 km² d'**eaux salées**, incluant le golfe Saint-Laurent, où se pratiquent des activités de pêche et de loisir. L'industrie des pêches revêt une importance capitale pour les régions maritimes et celles situées dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le déclin des stocks de certaines espèces a une répercussion sur la quantité et la valeur des débarquements, de même que sur le nombre de bateaux immatriculés et le nombre de pêcheurs.

La présence de plusieurs zones climatiques (tempérée, boréale et arctique) explique la grande **diversité biologique** du territoire québécois, se traduisant par un nombre relativement élevé d'espèces. Le territoire abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques en situation précaire, qu'elles soient menacées ou vulnérables. Comme dans beaucoup d'autres parties du monde, leur nombre va en augmentant. Ces espèces servent de baromètre pour mesurer l'état de santé et le degré de sauvegarde de la diversité biologique. Dans une stratégie globale incluant des approches de filtre fin et de filtre brut, les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages.

• Mode de vie

La **population** québécoise avoisine les 7,5 millions d'habitants. Elle comprend plus de 700 000 personnes nées à l'étranger et près de 78 000 Autochtones (Amérindiens et Inuits) de onze nations différentes. Depuis 2000 elle s'accroît à un rythme annuel de 0,45 % à 0,68 %. L'augmentation est d'abord le fait de l'immigration internationale puis de l'accroissement naturel.

L'immigration interprovinciale, quant à elle, a affiché un solde annuel légèrement positif en 2003 (+100 personnes) après plusieurs années de solde négatif. Le nombre des naissances diminue chaque année depuis 1990, et l'indice de fécondité est trop faible pour assurer le remplacement des générations. Comme dans la plupart des pays industrialisés, le Québec connaît donc un phénomène de vieillissement de sa population. Il se caractérise toutefois par la rapidité avec laquelle s'effectue ce changement. Aussi, des questions telles que le choix de l'âge de la retraite, le processus de transition vers cette étape de la vie, la situation financière des retraités, sont de plus en plus d'actualité. Le phénomène est toutefois très différent pour la majorité des communautés autochtones, où plus de la moitié de la population a moins de 30 ans.

Comme dans l'ensemble du Canada, la proportion des **familles** dites traditionnelles, c'est-à-dire un couple avec un ou plusieurs enfants, est en baisse, alors que celle des familles sans enfant à la maison est à la hausse. La proportion de familles monoparentales approche des 17 %. Les couples vivant en union libre sont de plus en plus nombreux (plus de 30 % en 2001) et la proportion de naissances hors mariage ne cesse d'augmenter (58 % en 2001). Chez les personnes seules et les familles monoparentales, deux ménages sur cinq ont un faible revenu. Si la pauvreté a beaucoup diminué chez les personnes de plus de 65 ans, elle affecte particulièrement les femmes âgées dont les revenus sont largement inférieurs à ceux des hommes.

La **consommation** des ménages s'est modifiée depuis les vingt dernières années. Le vieillissement de la population, la réduction de la taille des familles, la participation accrue des femmes au marché du travail ou l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules, sont autant de facteurs qui influent sur le mode de consommation. Par exemple, la part budgétaire consacrée à l'alimentation a régressé ces dernières années au profit du logement, du transport, des loisirs et des soins de santé.

Les habitudes de consommation ont des répercussions sociales, économiques et environnementales non négligeables, que l'on pense, entre autres choses, à la surconsommation des ressources, notamment l'eau et l'énergie, ou encore aux biens de consommation courante. Grands consommateurs de biens, les Québécois sont parmi les plus grands générateurs de matières résiduelles. En 2002, ils en ont produit plus 11 millions de tonnes, soit 1,5 tonne par habitant.

La population québécoise est majoritairement francophone. Huit des onze nations autochtones ont conservé leur **langue** maternelle. Le fait que les Québécois soient bilingues à plus de 40 % représente un atout important pour le commerce international et le développement socio-économique. Langue française, héritage et vitalité de la culture autochtone, héritages européens, proximité des États-Unis et influences d'immigrants de toutes nationalités placent le Québec à un carrefour culturel original, au confluent de l'Europe et de l'Amérique. Il est devenu le ferment d'une **culture** prolifique, dynamique et originale, portée par des artistes et des œuvres qui font aujourd'hui le tour du globe. À travers la francophonie et le monde, l'audience et l'influence des artistes québécois sont bien supérieures à l'importance du poids démographique du Québec.

Le système scolaire forme le **capital humain** de demain. Au Québec, les niveaux de scolarité reflètent généralement les caractéristiques économiques et les exigences du marché du travail des régions. Ainsi, le degré d'instruction est plus élevé dans les régions urbanisées mais plus faible dans les régions éloignées, là où l'économie est davantage axée sur l'exploitation et la transformation des ressources.

L'abandon des études avant l'obtention d'un diplôme reste également une préoccupation majeure du monde de l'éducation. L'obtention de diplômes du secondaire avoisine les 80 %. Il est d'environ 50 % pour les formations techniques et de 70 % pour le secteur préuniversitaire et le baccalauréat. La scolarité des jeunes Autochtones s'est nettement améliorée au cours des dernières décennies; cependant, l'écart reste grand avec le reste du Québec, en particulier en ce qui concerne le taux de décrochage au secondaire et les taux de scolarisation à l'enseignement collégial et universitaire.

Le Québec est la province où la population de 15 ans et plus a, en moyenne, effectué le nombre d'années de scolarité le plus élevé au Canada, avec 13,2 ans, suivie de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à 13,1 ans. Cependant, les Québécois participent moins aux activités de **formation continue** que les habitants des autres provinces du Canada ou des pays membres de l'OCDE, que ce soit pour les formations générales ou celles plus spécifiquement liées à l'emploi. Si cette situation se maintenait, cela pourrait avoir des conséquences néfastes à moyen et long terme, en particulier dans le contexte où l'évolution rapide des technologies et les transferts d'activités nécessitent des mises à niveau régulières.

Globalement, neuf Québécois sur dix se disent en bonne, très bonne ou excellente **santé**. Les personnes ayant les revenus les plus faibles sont plus nombreuses à se percevoir en moyenne ou en mauvaise santé. L'espérance de vie à la naissance, comme celle à 65 ans, ne cesse d'augmenter depuis les vingt dernières années. Les valeurs diffèrent cependant selon les régions - les écarts peuvent être de plusieurs années - et selon l'importance du désavantage économique et social - les personnes les plus défavorisées vivent en moyenne six années de moins que les personnes plus favorisées.

Les causes premières de décès sont les maladies cardiovasculaires, les cancers et les maladies respiratoires. On assiste par ailleurs à une augmentation d'autres maladies, comme l'asthme ou le diabète. En même temps que la durée de vie moyenne s'accroît, le nombre de maladies chroniques dégénératives augmente. Le **vieillessement de la population** présente un défi important pour la réduction du taux de mortalité lié à certaines d'entre elles et met en évidence la nécessité d'aider, par diverses actions et mesures, les aînés à vieillir en santé. Si, globalement, les habitudes de vie sont plus saines, le problème d'excès de poids, facteur de risque important, va en augmentant (45 % des Québécois de 20 à 65 ans ont une surcharge pondérale). L'état de santé général des Autochtones s'est aussi sensiblement amélioré au cours des dernières décennies. Des écarts importants persistent toutefois par rapport au reste de la population québécoise.

Les effets des problèmes environnementaux sur la santé sont devenus d'actualité. Qu'ils soient dus à l'influence des changements climatiques, à certaines pratiques agricoles, aux risques industriels ou encore à la pollution de l'air ou de l'eau, ils préoccupent de plus en plus les Québécois. Ceux-ci sont nombreux à penser que ces questions environnementales auront un impact important sur la santé de leurs enfants ou de leurs petits-enfants.

La **sécurité** est l'une des conditions de base de la participation à la vie sociale et économique. Le taux de criminalité du Québec est parmi les plus faibles des provinces canadiennes. De plus, comme ailleurs au Canada, on note une tendance à la baisse de la criminalité depuis le milieu des années 1990. Ces données permettent ainsi de considérer le Québec comme une société sécuritaire. Malgré cela, ce sont les Québécois, parmi les Canadiens, qui exprimeraient la plus grande inquiétude à propos des crimes violents et des crimes contre la propriété commis dans leur quartier. Cela reflète ainsi, en matière de criminalité au Québec, un écart assez important entre la perception et la réalité.

Chaque année, les Québécois sont victimes en moyenne de plus de 9 500 incendies de bâtiments et de milliers de feux de véhicules. Cela représente un taux d'incendies par 1 000 habitants inférieur à la moyenne du Canada. À l'égard des décès causés par un incendie, le taux de mortalité au Québec est parmi les plus bas des provinces canadiennes. Toutefois, le bilan est moins reluisant en matière de pertes matérielles alors que le taux de pertes par habitant est nettement au-dessus de la moyenne canadienne et se situe à plus du double de celui de l'Ontario.

Comme en témoignent les inondations survenues au Saguenay en 1996 et la tempête de verglas qui a touché les régions du sud-ouest en 1998, le Québec n'est pas à l'abri de catastrophes majeures. Les événements passés démontrent bien que ce genre de situation est susceptible de provoquer des impacts sociaux, environnementaux et économiques très importants. Le bilan des sinistres survenus au cours des dernières décennies au Québec comme ailleurs dans le monde,

tend d'ailleurs à démontrer un accroissement de la fréquence et de la gravité de ce type d'événement.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. L'un des facteurs majeurs est lié à l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes générés par les changements climatiques. Outre les risques associés à ces phénomènes, le territoire québécois est exposé à d'autres risques naturels majeurs dont ceux résultant des séismes, des mouvements de terrain et des incendies de forêt. Des risques de sinistre d'origine anthropique sont aussi présents. Ceux-ci sont liés principalement à l'utilisation, au transport et à l'entreposage de plus en plus importants de matières dangereuses ainsi qu'à la présence, en sol québécois, de plus de 5 000 barrages et autres ouvrages de retenue des eaux, dont la surveillance est rigoureusement encadrée par la Loi sur la sécurité des barrages. Enfin, on ne peut plus ignorer désormais les risques posés par les désordres sociaux et le terrorisme.

• Niveau de vie

Le **profil économique** du Québec, à l'instar des autres pays développés, s'est fortement modifié au cours des dernières décennies. Le secteur primaire, qui fut longtemps au centre de l'activité économique, ne compte plus que pour quelques points de pourcentage du PIB. À l'inverse, le secteur tertiaire a continué de prendre de plus en plus d'importance. Cette situation a eu des répercussions majeures sur la composition professionnelle de la main-d'œuvre, de même que sur les structures communautaire, culturelle et démographique de la société québécoise.

Le Québec a su profiter de l'ouverture des marchés et de la libéralisation des échanges pour assurer sa **croissance économique**. Ses exportations internationales de marchandises ont triplé entre 1988 et 2003, en particulier vers les États-Unis, qui constituent, avec près de 83 % des exportations, son principal partenaire commercial. La provenance des importations est plus diversifiée, les États-Unis demeurant le premier fournisseur avec près de 40 % des marchandises importées. Grâce à ses abondantes ressources en eau, le Québec est un important producteur et exportateur d'hydroélectricité. En 2000, l'électricité est la principale forme d'énergie utilisée au Québec, représentant 41,7 % de la consommation totale. De plus elle représentait un PIB de 7,2 milliards de dollars (en valeur de 1997). Malgré tout, à cause de l'importance des importations de combustibles fossiles (pétrole et gaz naturel), la balance commerciale du secteur énergétique demeure déficitaire. La consommation énergétique par habitant au Québec n'est dépassée que par celle du Canada et des États-Unis. Cela peut s'expliquer par sa structure industrielle à forte consommation d'énergie, par la rigueur de son climat et par l'étendue de son territoire.

Le PIB, aux prix du marché, était de 245,5 milliards de dollars en 2002, soit 21,3 % du PIB canadien. Il a augmenté de 55 % dans les vingt dernières années. Le revenu personnel disponible par habitant était de 20 661 \$ au Québec, en 2002, alors qu'il était de 22 272 \$ au Canada. Ce revenu n'a augmenté que de 24 % dans les vingt dernières années. Ceci s'explique en partie par l'instauration des taxes à la consommation, TPS et TVQ, au cours de cette période, de même que par une augmentation des impôts payés par les particuliers. Le taux d'endettement à la consommation⁹ des particuliers n'a cessé d'augmenter, pour passer de 15,2 %, en 1984, à 25,9 %, en 2002 (le taux canadien était de 30,6 %, en 2002). Les dépenses publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux accaparent une grande partie des revenus autonomes du gouvernement (61 %, en 2000-2001). Cette tendance devrait être maintenue dans l'avenir, en particulier à cause du vieillissement de la population. La dette provinciale ne cesse de croître d'année en année et a doublé en dix ans. Elle fait du Québec l'une des provinces les plus endettées du pays et le place au premier rang per capita.

Le **marché du travail** a suivi l'évolution économique et les emplois associés au savoir, fortement liés au niveau de scolarité, occupent une place de plus en plus importante. Après deux décennies au-dessus de la barre des 10 %, le taux de chômage a diminué ces dernières années. Le marché

⁹ Rapport, en pourcent, des prêts non hypothécaires par le revenu personnel disponible.

demeure relativement favorable aux travailleurs à cause d'une combinaison de facteurs démographiques et sociaux. Les départs à la retraite des *baby boomers*, le faible taux de croissance démographique, la réduction du temps de travail, laissent même présager d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs.

Le Québec a su développer une expertise dans plusieurs domaines de la **nouvelle économie**. L'industrie aérospatiale, concentrée dans la région de Montréal, représente 60 % de la production canadienne de ce secteur et constitue la première source des exportations québécoises. Les entreprises biotechnologiques québécoises représentent environ le tiers du nombre d'entreprises, des emplois et des revenus générés par ce secteur d'activité au Canada. L'industrie des technologies de l'information et des communications emploie près de 4 % des salariés, elle compte pour 13 % des exportations et 27 % de la recherche et développement.

Dans les années à venir, l'industrie manufacturière et le secteur des services pourraient tirer profit de certains créneaux porteurs, comme les matériaux légers, les nouveaux carburants, les technologies de l'information et des communications, le développement des transports en commun, l'écotourisme, la protection de l'environnement. L'augmentation des budgets de recherche et de développement et le soutien à l'innovation pourraient contribuer fortement à assurer la place du Québec dans ces domaines.

Le secteur de l'**économie sociale** est en forte expansion depuis plusieurs années. Il regroupe l'ensemble des activités et organisations basées sur la participation et la responsabilité individuelles et collectives, où les travailleurs et la société ont priorité sur le capital. Il représente au Québec plus de 6 200 entreprises collectives oeuvrant dans des secteurs diversifiés, allant des services aux personnes à la production manufacturière, en passant par la préservation de l'environnement. On y trouve les coopératives de consommation, d'habitation ou de travail, les ressourceries, les centres de la petite enfance, l'aide à domicile, etc. Au-delà des retombées nombreuses au plan social, ces entreprises emploient 65 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 4,3 milliards de dollars.

3.2 LES PRÉOCCUPATIONS DES QUÉBÉCOIS

Le concept de développement durable est peu connu de la population québécoise en général. Malgré l'absence de données, il semble être mieux connu des experts et des décideurs. Cependant, il est souvent associé à la seule protection de l'environnement ou à la réalisation d'activités diverses, mais dans lesquelles l'intégration des trois dimensions n'est pas réalisée.

Les préoccupations générales des Québécois concernent leur qualité de vie et les facteurs qui y contribuent : la situation financière, la santé, la qualité de l'emploi, la conciliation famille-travail, le temps libre et les loisirs. Les Québécois sont également soucieux du respect de l'environnement, en particulier de la qualité de l'eau. Leurs préoccupations rejoignent donc le développement durable et son objectif principal : l'amélioration de la qualité de la vie.

Les acteurs socio-économiques et environnementaux considèrent que le rôle du gouvernement est primordial pour la mise en œuvre du développement durable au Québec, que celui-ci doit faire preuve de leadership et d'inspiration vis-à-vis de la société. Ils pensent que la mise en œuvre passe par la responsabilisation et l'engagement de tous les acteurs de la société, ce qui nécessitera des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation. Ils considèrent également qu'il est essentiel de pouvoir disposer d'outils appropriés de mise en œuvre, qu'ils soient techniques, à caractère fiscal ou législatif. Selon eux, il est indispensable de connaître l'état de la situation pour prendre des décisions éclairées et mesurer l'efficacité des actions entreprises. À cet effet, ils recommandent l'élaboration d'indicateurs de développement durable, nationaux et régionaux, de même que la nomination, par l'Assemblée nationale, d'un

commissaire au développement durable, situé à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, de manière à préserver son indépendance

3.3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GOUVERNEMENT

Plusieurs ministères et organismes disposent de stratégies et de plans d'action concernant le développement durable. Toutefois, ces initiatives restent partielles et ne conduisent pas à une appropriation globale du concept ni à son intégration par l'ensemble des institutions gouvernementales. La notion de durabilité est souvent associée à la seule dimension environnementale.

Globalement, les thèmes d'Action 21 sont bien couverts par des actions sectorielles des ministères et organismes. Il ressort d'une enquête effectuée auprès des membres du Comité interministériel du développement durable que quatre ministères et organismes, en moyenne, sur seize, sont impliqués dans un même thème. Cependant, cette enquête ne permet pas de dire s'il existe une éventuelle collaboration et une coordination des ministères et organismes ayant réalisé des actions dans un même thème.

D'une manière plus générale, dans son rapport à l'Assemblée nationale pour 2003-2004, le vérificateur général signale que plusieurs assises sont à mettre en place pour que l'intégration du développement durable dans la gestion gouvernementale devienne une réalité au Québec. Il mentionne à cette fin :

- L'intégration pangouvernementale des objectifs liés au développement durable assortie de mécanismes de responsabilisation ;
- La prise en compte du concept dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la gestion;
- La détermination d'un chef de file;
- Le développement et la diffusion de l'information pertinente.

ANNEXE 1

1.1 EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE, AU CANADA ET AU QUÉBEC

Cette section présente des exemples de mise en œuvre du développement durable au sein d'organisations intergouvernementales, de gouvernements fédéraux, étatiques ou provinciaux. Les initiatives retenues sont celles d'organisations auxquelles le Québec participe directement ou dont il suit de près l'évolution. Les gouvernements choisis dans ce profil sont soit des partenaires économiques importants, des voisins ou des États dont le niveau de vie se compare au Québec. Certains exemples ont aussi été choisis en raison de leur contribution originale au développement durable. Ces études de cas sont présentées en vue de faire valoir diverses approches, politiques, programmes et stratégies visant à favoriser les pratiques de développement durable. Certaines orientations et les initiatives qui en découlent retiennent l'attention. La correspondance entre les pratiques décrites et les principales préoccupations du Québec en matière de développement durable indique des avenues possibles pour la confection d'une stratégie québécoise de développement durable.

1.1.1 ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)¹⁰

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le développement durable implique une vision élargie du bien-être humain, une perspective à long terme des conséquences des activités actuelles et une coopération globale pour parvenir à des solutions viables. Les ministres de l'OCDE considèrent que le développement durable est un objectif primordial de leurs gouvernements et de l'OCDE et que les pays membres ont, à l'échelle mondiale, une responsabilité particulière en la matière. En 2001, les ministres de l'Économie, des Finances et de l'Environnement ont demandé à l'OCDE de donner suite au projet de trois ans qu'elle venait de consacrer à ce thème.

Ce mandat charge l'OCDE de recenser des indicateurs du développement durable utilisables dans ses études nationales et examens mutuels, de définir les moyens de surmonter les obstacles aux réformes et à la mise en œuvre, d'approfondir l'analyse de la dimension sociale du développement durable, et de formuler des recommandations sur l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques.

Les travaux lancés dans tous ces domaines sont supervisés par un groupe ad hoc sur le développement durable, dont le bureau réunit les présidents des comités de politique économique, des politiques d'environnement et des affaires sociales. Un rapport sur les principales activités de l'OCDE a été rédigé pour le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en août 2002.

Depuis 1998, l'OCDE a mis sur pied une table ronde sur le développement durable qui donne aux principaux participants au débat sur le développement durable l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés à l'échelon mondial et de réfléchir à des solutions qui sont difficiles à présenter dans des processus de négociations formelles. Deux fois l'an, les ministres de l'Environnement et de l'Économie, les dirigeants (ou leurs représentants) de l'OCDE, de la Banque mondiale, du PNUD, du PNUE, de l'OMC et de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des personnalités invitées des organisations professionnelles et des ONG se réunissent autour de cette table ronde pour tenter de résoudre les problèmes les plus rebelles à des solutions négociées.

¹⁰ <http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-21-nodirectorate-no-no--21,00.html>

L'OCDE qui met en œuvre sa Stratégie de l'environnement pour les dix premières années du XXI^e siècle adoptée en 2001 réalise aussi un programme d'examen environnementaux axés actuellement sur le développement durable et qui met l'accent sur la mise en œuvre des politiques d'environnement nationales et internationales ainsi que sur l'intégration des décisions économiques, sociales et environnementales. L'évaluation de la performance environnementale du Canada a d'ailleurs été publiée en septembre 2004.

Par ailleurs, au fil des ans, l'OCDE a publié divers guides méthodologiques à l'intention des gouvernements désireux d'élaborer des stratégies de développement durable. Dans le guide intitulé *Orientation pour les stratégies de développement durable* publié en 2001, l'OCDE suggère plusieurs principes directeurs applicables aux stratégies efficaces de développement durable. Parmi ceux-ci, mentionnons : a) l'importance d'une vaste consultation en particulier auprès des populations pauvres et de la société civile pour ouvrir le débat sur des idées et des informations nouvelles, exposer les problèmes à examiner, dégager un consensus sur les mesures à prendre et s'assurer un soutien politique en la matière; b) l'établissement de liens entre les niveaux national et local, notamment le soutien à la délégation de pouvoirs, à tous les stades de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.

UNION EUROPÉENNE

La Commission européenne a adopté en juin 2001 une proposition concernant la stratégie de développement durable de l'Union Européenne (UE)¹¹. Celle-ci prévoit une harmonisation des politiques visant un développement économique, social et environnemental durable. Cette proposition se fonde sur le document de consultation de mars 2001, qui déterminait six menaces au développement durable dans l'UE :

- les changements climatiques;
- les risques pour la santé publique;
- la sollicitation croissante des ressources naturelles vitales;
- la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le vieillissement de la population;
- la congestion des transports et la pollution.

La Commission des communautés européennes considère que la lutte contre ces tendances négatives et la concrétisation du développement durable exigent :

- d'agir de toute urgence;
- de montrer une volonté politique ferme et tournée vers le long terme;
- de reconsidérer le processus décisionnel;
- de permettre une large participation;
- de prendre conscience de ses responsabilités au niveau international.

L'état d'avancement de la stratégie sera évalué annuellement lors de chaque Conseil européen au printemps. Une révision de la stratégie est également prévue afin de tenir compte des changements significatifs, en particulier l'élargissement de l'Union européenne, intervenus depuis l'élaboration de la stratégie en 2001. En outre, la Commission, avec le Comité économique et social, prévoit organiser tous les deux ans un forum réunissant les principaux intéressés afin d'évaluer la stratégie.

¹¹ http://europa.eu.int/comm/employment_social/news/2001/jun/132_fr.html
http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/cnc/2001/com2001_0264en01.pdf

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), à l'instar des grandes agences multilatérales, souscrit au concept du développement humain et social durable, équitable et participatif, dont l'objectif principal vise la réduction de la pauvreté, en vue de son élimination à terme¹². L'atteinte de cet objectif ambitieux implique pour la communauté internationale des interventions cohérentes, mais dont la mise en œuvre obéira aux contraintes et aux impératifs propres à chaque acteur.

L'Agence a déployé au fil des années des interventions de plus en plus significatives en matière de développement, au bénéfice des populations de ses pays membres, dans les domaines de l'économie, du développement solidaire, de l'environnement et de l'énergie, traduisant ainsi en actions concrètes le principe de solidarité qui constitue une dimension essentielle de la Francophonie et un de ses axes politiques majeurs.

Compte tenu de son positionnement et des moyens dont elle dispose, l'Agence poursuivra, mais de manière plus pragmatique, ses interventions dans les domaines du développement économique, social et environnemental durable, en privilégiant trois critères d'intervention prioritaire :

- une plus grande attention portée à la situation des pays moins avancés;
- un accent mis sur le renforcement des capacités (productives, humaines et institutionnelles) des acteurs du développement, aussi bien privés que publics;
- un appui aux concertations ayant trait au développement.

Mais à travers ces choix d'intervention, l'AIF veille à ne pas négliger la dimension transversale de certaines thématiques stratégiques, comme l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion sociale et économique des jeunes, l'accès aux technologies de l'information et de la communication. La diversité culturelle figure également dans les priorités de l'Agence. En décembre 2002, la Conférence ministérielle de la Francophonie a entériné la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de travail du Conseil permanent de la Francophonie consacré à la coordination de l'action des membres de l'AIF en vue de l'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO.

En ce qui a trait à la Francophonie, mentionnons l'adoption d'un cadre d'action de la francophonie pour le développement durable (Tunisie, 2002) et l'organisation du X^e Sommet de la francophonie (Ouagadougou, novembre 2004) dont le thème fut *Espace solidaire pour un développement durable*. Les décisions prises lors de ce sommet serviront à planifier la programmation de l'AIF.

1.1.2 GOUVERNEMENTS

BELGIQUE

La loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable adoptée en 1997 fixe les paramètres à l'intérieur desquels la politique de développement durable belge doit s'insérer¹³.

Cette loi prévoit un cycle d'amélioration continue avec un Plan fédéral tous les quatre ans, un Rapport fédéral tous les deux ans et des avis réguliers provenant de différents groupes sociaux. Le plan quadriennal est préparé par la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) et après consultation de la population et des groupes sociaux, il est présenté au gouvernement. Le Bureau fédéral du Plan, une administration indépendante, établit le rapport

¹² http://agence.francophonie.org/upload/programmes/2002_chantier4.pdf

¹³ <http://www.cidd.fgov.be/pub/PL200004/PL200004fr.pdf>

fédéral biennal, en guise d'évaluation des progrès enregistrés en Belgique à l'intérieur du plan fédéral. Finalement, les différents groupes sociaux y participent grâce au Conseil fédéral du développement durable.

C'est ainsi qu'ont été élaborés les deux premiers plans quadriennaux. Le deuxième Plan fédéral de développement durable de la Belgique a été approuvé par le conseil des ministres en septembre 2004. Il porte sur la période 2004-2008 et tient compte des nouvelles priorités définies par les stratégies de l'Union européenne de Lisbonne et de Göteborg.

Pour ce second plan les six thèmes d'action de la Stratégie de développement durable de l'Union européenne ont été retenus, à savoir :

- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire face aux conséquences du vieillissement de la population;
- lutter contre les dangers pour la santé publique;
- gérer les ressources naturelles de façon plus responsable;
- lutter contre les changements climatiques;
- assurer un système de transport durable.

Trente et une actions liées à ces six thèmes ont été sélectionnées. Elles ont été choisies de façon à concerner directement au moins deux des six thèmes, mais également de manière à assurer une plus grande cohérence entre ces thèmes et d'autres éléments importants pour le développement durable.

Les actions sectorielles reçoivent ainsi un caractère « transversal » puisqu'elles traitent en même temps plusieurs thèmes et concernent plusieurs services publics. Tous les services publics sont ainsi, en principe, parties prenantes, directement ou indirectement, des actions de ce Plan. Chaque service public fédéral doit en effet, à l'avenir, pouvoir évaluer les décisions majeures prises par les autorités dans son secteur à la lumière de leurs effets en matière de développement durable sur d'autres secteurs. Une amélioration progressive du processus décisionnel basé sur de telles évaluations permettra, en effet, d'accroître la cohérence de la politique fédérale de développement durable.

ÉTATS-UNIS ET ÉTATS AMÉRICAINS

Le gouvernement fédéral américain, l'industrie et la communauté environnementale sont de plus en plus attentifs aux défis du développement durable. En 1993, le président Clinton a mis en place le Conseil présidentiel sur le développement durable. Ce groupe, actif jusqu'en 1999, était constitué de leaders politiques, industriels et environnementaux. Il avait pour tâche de faire des recommandations au gouvernement sur la mise en oeuvre des principes du développement durable. Un groupe de travail interministériel sur les indicateurs de développement durable a également été mis en place¹⁴. Récemment, la Chambre des représentants a constitué un caucus bipartisan sur le développement durable. Ce caucus réunit 30 membres qui ont pour tâche de sensibiliser les membres et les employés du Congrès aux questions de développement durable sur les scènes locale et nationale.

Plusieurs départements ont mis en place des programmes particuliers de développement durable, que ce soit pour l'énergie, les transports, l'agriculture ou les forêts. L'Agence de protection de l'environnement (EPA) joue un rôle de catalyseur dans ce domaine, notamment en produisant des outils d'intégration du développement durable¹⁵ ainsi qu'au moyen d'un programme d'aide financière visant à encourager le partenariat entre les organismes communautaires, le milieu des

¹⁴ http://www.fs.fed.us/land/sustain_dev/susdev1.html

¹⁵ <http://www.epa.gov/ORD/NRMRL/std/sab/Tools.htm>

affaires et les autorités gouvernementales, et ce, dans le but d'intégrer la protection de l'environnement dans les efforts de revitalisation et de développement des communautés. Le Département de l'énergie, pour sa part, soutient l'élaboration de plans d'aménagement du territoire qui préconisent l'efficacité énergétique¹⁶.

Soulignons enfin l'émergence aux États-Unis du concept de justice environnementale. Ce concept est particulièrement intéressant pour le développement durable puisqu'il fait référence à l'équité sociale dans une optique environnementale et économique. On se préoccupe beaucoup aux États-Unis du fardeau environnemental disproportionné que les minorités, personnes à faible revenu ou communautés autochtones, pourraient avoir à supporter du fait des activités des secteurs publics. En 1994, la présidence a lancé une initiative de justice environnementale concernant l'action fédérale en faveur des populations minoritaires et à faible revenu. Ainsi, toutes les agences fédérales doivent intégrer à leur mission le concept de justice environnementale en décelant et en considérant les impacts démesurément élevés ou négatifs de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs actions sur la santé humaine et l'environnement des groupes minoritaires et à faible revenu. S'apparentant à l'évaluation environnementale stratégique, le concept de justice environnementale requiert la participation du public.

Maine

Le Département de la protection de l'environnement de l'État du Maine a mis en place, en 2002, une initiative de « production intelligente » (SMART Production Initiative) dans le but de faire la promotion de l'éco-efficience auprès des entreprises. Par ce programme, l'État reconnaît et apporte son soutien aux entreprises qui intègrent la protection de l'environnement dans leurs systèmes de production¹⁷.

Vermont

En 1999, l'État du Vermont a créé par législation un conseil du développement durable, le Champion Land Transaction Citizen Advisory Council. Ce conseil regroupe des représentants des citoyens, des entreprises et du gouvernement. Il a pour tâche principale d'informer la population sur la gestion des terres publiques et de résoudre les conflits d'usage qui pourraient survenir sur ces territoires¹⁸.

Oregon

En 2001, l'État de l'Oregon a adopté une loi sur la durabilité (Sustainability Act¹⁹) en vertu de laquelle le gouvernement s'engage à promouvoir les pratiques qui favorisent le développement durable. Cette loi crée une commission présidée par le gouverneur de l'État et ayant pour tâche de déterminer les mesures qui favorisent l'atteinte des objectifs de développement durable sur les plans environnemental, social et économique. Ces objectifs sont inscrits dans la loi et concernent les opérations internes des agences gouvernementales (politiques d'achat, programmes d'investissement et de dépenses, réglementation, etc.), l'établissement de communautés viables et l'appui aux communautés en difficulté.

La Ville de Portland, pour sa part, est reconnue depuis longtemps comme modèle pour la mise en œuvre du développement durable²⁰. La Ville a créé un bureau du développement durable qui coordonne ses efforts en ce domaine. La Commission du développement durable offre un forum public de discussion et avise le conseil de ville de Portland et le conseil du Comté de Multnomah

¹⁶ <http://www.sustainable.doe.gov/>

¹⁷ <http://www.maine.gov/dep/oc/smartprod/index.htm>

¹⁸ <http://www.anr.state.vt.us/fpr/coned/ami3659/westmt.htm/council.htm>

¹⁹ http://www.oregonsolutions.net/sust_act/HB3948.cfm

²⁰ http://www.sustainableportland.org/default.asp?sec=stp&pg=sd_

des questions de développement durable. Plus précisément, elle élabore et fait la promotion de stratégies qui prônent l'amélioration de la qualité de vie dans un souci d'équité.

FRANCE

Le 3 juin 2003, le gouvernement français a adopté une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour les cinq années à venir²¹. La stratégie donne un cadre d'intervention au gouvernement dans le domaine du développement durable. La mise en œuvre de cette stratégie sera évaluée chaque année alors qu'un rapport sur l'état d'avancement sera présenté au Parlement.

La stratégie nationale s'articule autour de six axes stratégiques et de dix programmes d'actions.

- ♦ **La pleine participation de tous les acteurs, individuels et collectifs.** Cet axe concerne à la fois l'information et la sensibilisation, l'éducation et la participation. Les acteurs ne seront motivés et prêts à agir que s'ils sont également écoutés quant aux choix collectifs par les décideurs : c'est tout l'enjeu d'une participation renforcée aux décisions d'intérêt général.

Un des objectifs est la mise en place d'une véritable éducation à l'environnement pour un développement durable, intégrée aux matières existantes, adressée aux enfants du primaire et du secondaire.

- ♦ **La gestion du territoire.** Le gouvernement français a franchi une étape vers une plus grande décentralisation qui devrait rapprocher les citoyens des objectifs du développement durable.

Parmi les nombreuses actions pour contribuer à une gestion durable des territoires, on peut citer l'aide à la mise en place de 500 *Agendas 21 locaux* ou démarches de développement durable équivalentes.

- ♦ **Les activités économiques, des entreprises aux consommateurs.** Il s'agit de responsabiliser les producteurs et les consommateurs afin de favoriser une croissance économique respectueuse de l'environnement.

Les consommateurs bénéficieront, en particulier, d'une plus grande lisibilité des produits offerts par le doublement des catégories de produits (35 aujourd'hui) couvertes par les écolabels officiels. Sur la base d'une évaluation des dispositions fiscales en vigueur, le gouvernement arrêtera pour le projet de loi de finances 2005 des mesures fiscales visant à mieux prendre en compte les objectifs du développement durable.

Une action collective vers les petites et moyennes entreprises est envisagée.

- ♦ **Mieux prévenir les risques et les pollutions.** Cet axe résulte d'une combinaison de la prévention, de la précaution et de la répression, sans oublier l'établissement de relations de confiance entre les citoyens et les scientifiques.

À titre d'exemples, un plan « santé-environnement » est prévu; l'inspection de la radioprotection sera renforcée; les émissions de plomb d'origine industrielle seront réduites; un office de recherche et de lutte contre les infractions les plus graves liées à l'environnement et à la santé publique sera créé.

- ♦ **Aller vers un État exemplaire.** L'État se fixe des objectifs en matière d'écoresponsabilité : d'ici 2008, réaliser 20 % d'économies d'eau, atteindre un taux de 60 % de papiers blancs recyclés, consacrer 20 % du renouvellement des flottes à des véhicules propres, réduire de 10 % les émissions de gaz carbonique pour la fonction « transport » comme pour le chauffage des bâtiments publics, atteindre progressivement un niveau de 50 % de

²¹ <http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2003/juin/03-cidd.htm>

constructions neuves respectant la démarche dite de haute qualité environnementale ou le label de haute performance énergétique ou un équivalent; mettre en place annuellement au moins un plan de déplacement dans chaque département et chaque grand établissement public.

- ♦ **L'action internationale.** Le gouvernement s'attachera à renforcer la gouvernance internationale du développement durable et, en particulier, à promouvoir la création d'une organisation mondiale de l'environnement.

Il s'engagera notamment dans une mise en œuvre volontariste du volet environnemental du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et à l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable.

La Stratégie nationale de développement durable a mobilisé fortement la population française. Le gouvernement a associé la société civile au travers du Conseil national du développement durable (CNDD), qui regroupe 90 membres issus de la société civile et des élus.

Enfin, au-delà des réflexions internes à l'État et des propositions du CNDD, un certain nombre d'acteurs se sont d'ores et déjà engagés volontairement dans une démarche concrète de développement durable. Ces engagements pris dans le cadre du CNDD témoignent de la dynamique qui est en train de s'amplifier. Le nombre important d'acteurs qui s'est mobilisé pour l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable constitue autant d'appuis et d'atouts pour sa diffusion et sa mise en œuvre.

LUXEMBOURG

Le Luxembourg a adopté, en juillet 2004, une loi relative à la coordination de la politique nationale de développement durable. Cette loi a pour objet d'arrêter le cadre, les organes et les instruments de la politique nationale de développement durable. Elle confirme l'élaboration d'un plan national tous les quatre ans ainsi que l'établissement d'un rapport national sur la mise en œuvre du développement durable tous les deux ans.

Le premier Plan national pour un développement durable au Luxembourg a été adopté par le Conseil de gouvernement en avril 1999²². Il s'agit d'un plan de mise en œuvre des conventions et déclarations faites lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992), et où les participants se sont engagés à concevoir une politique du développement durable.

Le Plan a pour but de préciser les domaines d'action prioritaires du Luxembourg dans la perspective d'un développement durable, de formuler des objectifs concrets et de proposer les actions et instruments nécessaires à leur mise en œuvre.

Par ce plan, le Luxembourg entend répondre au défi environnemental en mettant en synergie les trois forces motrices du développement durable : l'efficacité économique, la solidarité sociale et la protection de la nature.

Les trois piliers du Plan

1. La protection de l'environnement et des ressources naturelles

Pour faire face aux pressions qui pèsent sur l'environnement, le gouvernement entend poursuivre un certain nombre d'objectifs touchant la biodiversité, les forêts, le sol, l'eau et les matières résiduelles.

2. L'efficacité économique

²² <http://www.gouvernement.lu/dossiers/environnement/devdurable>

Ce deuxième pilier précise que le développement économique durable apparaît fondé surtout sur une amélioration de l'éco-efficacité, c'est-à-dire de la combinaison optimale des ressources naturelles et environnementales, des personnes, du capital, des technologies et des idées. Il s'agit de produire plus avec moins : moins de ressources naturelles exploitées, moins de déchets, moins d'énergie.

Le Plan présente quatre mesures pour atteindre cet objectif :

1. adaptation du système fiscal aux nouvelles exigences environnementales, sociales et économiques;
2. internalisation progressive des coûts de l'environnement et des ressources naturelles dans le coût des biens et services;
3. utilisation du potentiel incitatif des dépenses publiques au profit du développement durable;
4. intégration de la protection de l'environnement dans les quatre secteurs économiques suivants : l'industrie et l'artisanat, l'agriculture, l'énergie et le transport.

3. La solidarité sociale

Sur le plan social, le développement durable nécessite une juste répartition des avantages retirés de l'exploitation des ressources. Les objectifs sont :

1. l'adaptation et le perfectionnement du réseau de protection sociale;
2. l'amélioration de l'équité socio-économique en matière d'emploi et de pensions, ainsi qu'entre les hommes et les femmes;
3. l'amélioration de la formation des jeunes;
4. l'amélioration de la santé de la population et de l'accès aux soins et aux actions de prévention et de dépistage.

ROYAUME-UNI

En 1999, le gouvernement du Royaume-Uni a publié une stratégie de développement durable qui vise quatre grands objectifs : un progrès social soucieux des besoins de chacun, une protection efficace de l'environnement, une utilisation prudente des ressources naturelles, le maintien de l'emploi et de la croissance économique à des niveaux élevés et stables²³. Il crée du même souffle une commission du développement durable ayant pour tâche de promouvoir le développement durable sur l'ensemble du territoire national. À la suite du Sommet de Johannesburg, le gouvernement a également lancé une initiative visant à valoriser des modes de production et de consommation plus durables²⁴.

Le suivi de la stratégie s'appuie notamment sur un ensemble d'indicateurs de développement durable déterminés depuis 1996. Au niveau local, plusieurs communautés ont élaboré des stratégies de développement durable. Un groupe de travail qui réunit des représentants des niveaux central et local développe les lignes directrices permettant de déterminer des indicateurs locaux compatibles avec les indicateurs nationaux de manière à assurer un suivi des résultats. Un rapport publié sur une base annuelle permet à la population de suivre la progression de la mise en œuvre de la stratégie.

²³ Achieving a better quality of life : a strategy for sustainable development for the UK. The Stationery Office, London, 1999.

²⁴ <http://www.sustainable-development.gov.uk/>

En 2003, le gouvernement a chargé un groupe d'experts provenant du milieu universitaire, du monde des affaires et des organisations non gouvernementales, d'évaluer les résultats de la stratégie nationale en vue de son éventuelle révision.

SUISSE

La Suisse a constitué le Comité interdépartemental de Rio (Ci-Rio), devenu en octobre 2004 le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), dont les missions comportent :

- la coordination des politiques de la Confédération dans le domaine du développement durable
- la coordination entre les départements et les offices, des activités de la Confédération qui ont un impact sur le développement durable
- le développement en commun de stratégies et de mesures en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 21 par la Suisse.

Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle Stratégie pour le développement durable en mars 2002, dans la perspective du Sommet de Johannesburg. Cette stratégie s'appuie sur les dispositions de la nouvelle constitution fédérale et vise à intégrer les principes du développement durable au plus grand nombre possible de politiques sectorielles de la Confédération. Elle contient les lignes directrices de la politique de développement durable du Conseil fédéral et s'articule autour de dix domaines d'intervention comportant au total 22 actions.

En réponse à deux actions de la stratégie, la Suisse s'est d'abord dotée d'un système d'indicateurs de développement durable, afin de savoir, en particulier, où en est le pays sur la voie du développement durable. Elle a également développé une méthode d'évaluation de la durabilité afin d'évaluer et d'optimiser les projets et les activités de la Confédération par rapport aux objectifs du développement durable.

NOUVELLE-ZÉLANDE

En 2003, le gouvernement de Nouvelle-Zélande a publié un programme d'action pour le développement durable axé sur l'eau, l'énergie, le développement urbain, la jeunesse et la mesure des progrès²⁵.

Un commissaire parlementaire à l'environnement a pour tâche d'évaluer la performance du gouvernement à l'égard de la protection de l'environnement et d'informer le Parlement des façons de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement²⁶.

²⁵ <http://www.mfe.govt.nz/issues/susdev/programme.html>

²⁶ http://www.pce.govt.nz/about/pce_about.shtml

CANADA

La démarche de développement durable du gouvernement fédéral du Canada s'exprime à travers quatre grandes initiatives : l'adoption d'un plan vert et d'une approche de développement durable, la création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), l'adoption de stratégies ministérielles de développement durable et la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable.

Plan vert et approche de développement durable

En 1990, le gouvernement du Canada dévoilait son Plan vert comme un symbole de l'engagement du gouvernement canadien envers les enfants et les générations futures tout en contribuant à faire du Canada un pays prospère et écologiquement sain. Le Plan vert du Canada a établi un cadre de politiques et de programmes pour protéger l'environnement dans l'optique du développement durable. Il a appliqué le concept de la « gérance environnementale » aux ministères et aux organismes fédéraux, qui ont commencé ensuite à examiner les répercussions environnementales des lois, des politiques et des programmes en vigueur.

Le Plan vert du Canada distingue les éléments essentiels à la vie (l'eau, l'air et les sols), et **souligne le caractère indissociable de la santé et de l'environnement**. Il précise en quoi doit consister la gestion durable des ressources, des espaces et des espèces exceptionnels, et signale **la nécessité de disposer d'une bonne information sur l'environnement comme condition essentielle à la prise de décision**. Le Plan conclut sur l'importance de l'engagement des citoyens à faire leur part et sur les interventions d'urgence que propose le gouvernement.

Le Plan vert fut suivi en 1995 par la publication du *Guide de l'éco-gouvernement*²⁷ qui assujettissait les ministères fédéraux à un certain nombre d'objectifs :

- adopter une approche de prévention de la pollution dans toutes les activités;
- atteindre ou dépasser les exigences environnementales de l'ensemble des règlements, des lignes directrices et des politiques du gouvernement fédéral;
- reprendre les meilleures pratiques des secteurs public et privé;
- intégrer un système de gestion de l'environnement, répondant à la norme ISO 14001, dans les cadres de gestion de tous les ministères déposant une stratégie de développement durable.

En 1999, le gouvernement du Canada adoptait finalement une approche de développement durable²⁸ dont les objectifs s'appuient solidement sur les principaux engagements décrits dans le *Guide de l'éco-gouvernement*. En 2000, il adopte une approche concertée en matière d'écologisation des opérations gouvernementales.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée par proclamation d'une loi fédérale en 1994²⁹. Cet organisme de consultation offre aux décideurs, aux guides d'opinion ainsi qu'aux Canadiennes et aux Canadiens des conseils et des recommandations au sujet de la promotion d'un développement durable. Il regroupe des Canadiens et Canadiennes émérites nommés par le gouvernement fédéral pour représenter un vaste éventail de secteurs dont les milieux d'affaires, le monde syndical, les universités, les organismes de protection de l'environnement et les Premières nations.

²⁷ <http://www.sdinfo.gc.ca/reports/fr/ggg/Default.cfm>

²⁸ http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/pdf/ea130-f.pdf

²⁹ http://www.nrtee-trnee.ca/fre/overview/overview_f.htm

En collaboration avec diverses parties intéressées du Canada, la TRNEE définit les grands dossiers qui entraînent des conséquences à la fois sur l'économie et l'environnement, examinent leurs répercussions et recommandent des mesures d'équilibre entre la prospérité économique et la sauvegarde de l'environnement.

La TRNEE est en mesure d'offrir une tribune où tous les principaux intervenants (décideurs et grands leaders d'opinion du secteur public et privé, entre autres) peuvent débattre de questions cruciales et tenter ensemble de trouver des solutions. Par ses travaux, la TRNEE vise à contribuer à la recherche d'un meilleur équilibre entre l'environnement et l'économie, qui favorise la prospérité économique pour l'ensemble des Canadiens, tout en préservant l'environnement au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

La TRNEE a défini les trois priorités stratégiques suivantes pour orienter ses travaux.

1. Cerner et examiner les grands problèmes et débouchés économiques et environnementaux, à moyen ou à long terme, dont il faut tenir compte dans l'élaboration des politiques et dans la prise de décisions.
2. Proposer des solutions pratiques et des recommandations utiles par la voie du processus multipartite.
3. Renforcer la sensibilisation et améliorer la compréhension des problèmes, des possibilités offertes et des solutions pratiques.

Ces dernières années, la TRNEE a concentré ses activités sur les thèmes suivants : l'écologisation de la fiscalité, l'écologisation du budget fédéral, les indicateurs d'environnement et de développement durable, l'éco-efficacité, la conservation des milieux naturels, l'échange des droits d'émission, la viabilité écologique urbaine, les sites contaminés.

Stratégies ministérielles de développement durable

Depuis 1995, une modification à la *Loi sur le vérificateur général* oblige 25 ministères et organismes fédéraux à déposer auprès du Parlement une stratégie de développement durable faisant état des objectifs d'amélioration de l'environnement dans tous les secteurs d'activité gouvernementale. La première série de stratégies a été déposée à la Chambre des communes en décembre 1997; la deuxième, en février 2001. La commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la mesure dans laquelle les ministères ont mis en oeuvre les plans d'action et atteint les objectifs de leur stratégie.

Pour faciliter la réalisation de cet engagement, le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs comités administratifs et groupes de travail. Mentionnons à titre indicatif le Comité de coordination du développement durable du sous-ministre, le Comité fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement, le Comité de coordination de prévention de la pollution, le Réseau interministériel des stratégies de développement durable et le Comité des cadres supérieurs sur l'évaluation environnementale.

À l'heure actuelle, **les différents organismes fédéraux s'appliquent à mettre au point le Plan coordonné de développement durable du gouvernement fédéral**, qui regroupe les engagements du gouvernement en matière de durabilité pour la période comprise entre 2001 et 2004 dans huit secteurs d'activité, dont le développement durable dans les opérations gouvernementales.

Commissaire à l'environnement et au développement durable

Le concept de développement durable a été intégré dans la législation fédérale et dans des modifications apportées à la *Loi sur le vérificateur général* en 1995, qui ont créé le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable³⁰. Depuis ce temps, les ministères

³⁰ <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/oag-bvg.nsf/html/environnement.html>

sont tenus d'établir des stratégies de développement durable et de les déposer au Parlement. Les stratégies des ministères et organismes sont mises à jour au moins tous les trois ans.

Le mandat du commissaire à l'environnement et au développement durable est de rendre le gouvernement responsable de l'écologisation de ses politiques, de ses activités et de ses programmes. Le commissaire aide aussi les parlementaires à surveiller les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable. Pour ce faire, il leur fournit des analyses et des recommandations objectives et indépendantes.

Le commissaire aide enfin le vérificateur général à vérifier les questions en matière d'environnement et de développement durable.

Tous les ans, le commissaire communique les questions en matière d'environnement et de développement durable qui, selon lui, doivent être portées à l'attention de la Chambre des communes. Les rapports renferment des chapitres sur les stratégies de développement durable, des vérifications dans le domaine et des études spéciales.

Le personnel du commissaire effectue également des études sur les questions d'actualité liées à l'environnement et au développement durable.

Des études ont été menées sur les questions suivantes :

- les engagements du Canada en matière d'environnement à l'échelle internationale et la mesure dans laquelle ils sont respectés;
- l'environnement et l'Arctique;
- la gestion du développement durable dans les secteurs public et privé;
- les partenariats entre le gouvernement fédéral et les provinces, le secteur privé et avec d'autres ministères fédéraux.

Les modifications apportées en 1995 à la *Loi sur le vérificateur général* ont permis **d'instaurer un processus de pétition en matière d'environnement, un mécanisme officiel grâce auquel le public peut poser aux ministères fédéraux des questions sur l'environnement et le développement durable.**

PROVINCES CANADIENNES

Colombie-Britannique

En juin 2001, le gouvernement de la Colombie-Britannique créait le Ministry of Sustainable Resource Management³¹ et lui confiait les fonctions de planification stratégique de l'aménagement du territoire.

Le ministère s'est donné, entre autres, les objectifs suivants :

- concevoir une planification stratégique respectant une gestion durable des ressources naturelles de la province;
- fournir des ressources informationnelles en appui au développement économique;
- soutenir le bien-être environnemental, social et économique des citoyens de la Colombie-Britannique par une gestion et un développement durables des terres de la Couronne et de ses ressources en eau.

Quelques principes d'application sont aussi proposés pour que le ministère puisse assumer pleinement son rôle :

³¹ http://www.gov.bc.ca/bvprd/bc/channel.do?action=ministry&channelID=-8393&navId=NAV_ID_province

- parvenir à un niveau suffisant de prospérité économique par le renforcement des capacités de la province à exceller dans l'économie globale, par l'établissement d'objectifs ambitieux en matière environnementale tout en garantissant un accès aux marchés globaux;
- promouvoir le bien-être dans ses dimensions communautaires et sociales en favorisant la diversification des activités économiques tout en garantissant des bénéfices à long terme grâce à une gestion durable des ressources et à l'établissement de mesures temporaires avec les Premières nations;
- préserver l'intégrité des écosystèmes en développant, en collaboration avec le ministère de la Protection de l'eau, du territoire et de l'air, des indicateurs de performance garantissant l'atteinte des objectifs clés définis par ce ministère;
- assurer une bonne gouvernance en garantissant que le leadership du gouvernement dans la gestion de ressources sera manifeste, responsable et cohérent, et qu'il en résultera des décisions opportunes et équilibrées qui bénéficieront aux citoyens de la Colombie-Britannique.

Alberta

En mars 1999, le gouvernement de l'Alberta a réaffirmé son engagement en matière de développement durable dans un document intitulé *Alberta's Commitment to Sustainable Resource and Environmental Management*³². Ce document propose à la fois une vision commune aux Albertains concernant un développement durable, une direction claire à suivre, un processus de prise de décisions efficace et transparent ainsi que la mise à jour des lois, des règlements et des mécanismes administratifs en ce sens. Le Conseil interministériel de coordination du développement durable (Inter-ministerial Sustainable Development Co-ordinating Council) veille à la mise en œuvre de cet engagement.

Les principaux ministères touchés sont ceux de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Agriculture, Alimentation et Développement rural et celui du Développement économique. Le ministère de l'Environnement de l'Alberta est responsable de la réalisation des engagements du gouvernement concernant l'environnement et l'utilisation durable des ressources. Pour assurer cette conformité, il a adopté en juin 2000, le document *Principes visant l'assurance de la conformité environnementale (Alberta Environment's Compliance Assurance Principles)*. Ce document touche l'éducation, la prévention et la mise en application de la législation en ces matières.

Manitoba

Le gouvernement manitobain a adopté, en 1997, la *Loi sur le développement durable*³³. Cette loi a pour objet de créer le cadre permettant la mise en œuvre du développement durable dans le secteur public provincial ainsi que sa promotion dans l'industrie privée et la société en général. Une table ronde est chargée de promouvoir le développement durable au Manitoba et de fournir des conseils et des recommandations au gouvernement en conformité avec la présente loi. Cette loi très ambitieuse constitue sans doute l'engagement le plus formel en matière de développement durable par un gouvernement d'une province canadienne. Elle prévoit la préparation d'une stratégie manitobaine de développement durable, la création d'un fonds des innovations de développement durable et l'adoption d'indicateurs de durabilité. La Loi inclut aussi des principes et des directives de développement durable guidant les activités des corporations de la couronne et des organismes publics. En vertu de cette loi, le Manitoba a également élaboré plusieurs stratégies sectorielles de développement durable dans les domaines sélectionnés par la stratégie provinciale.

³² http://www3.gov.ab.ca/env/irm/irm_commitment.html

³³ <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/1997/c06197f.php>

Ontario

Le gouvernement ontarien a innové en 1994 en promulguant sa Charte des droits environnementaux³⁴. Cette charte prend la forme d'une loi visant la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources. En vertu de cette charte, 14 ministères doivent faire une déclaration expliquant de quelle façon ils entendent tenir compte des objectifs de protection de l'environnement dans leurs activités courantes. **La Charte fait une large place à l'information et à la participation du public.** Les ministères doivent en effet verser dans un registre public les informations relatives aux projets pouvant avoir un impact sur l'environnement.

La Charte prévoit aussi la nomination d'un commissaire à l'environnement³⁵. Celui-ci surveille la mise en oeuvre de la Charte et la façon dont ses principes sont appliqués au sein des ministères assujettis. Il présente un rapport annuel à l'Assemblée législative. Le commissaire et son personnel sont disponibles pour aider les utilisateurs et utilisatrices de la Charte, à remplir des demandes d'examen ou d'enquête, par exemple. Le Bureau du commissaire dispose d'une bibliothèque équipée d'ordinateurs qui donnent accès au registre environnemental.

Nouvelle-Écosse

En juin 2003, le gouvernement de Nouvelle-Écosse a rendu publique une stratégie qui formalise son engagement envers une gestion durable de l'environnement³⁶. Cette stratégie reconnaît que la protection de l'environnement est essentielle à l'intégrité des écosystèmes, à la santé humaine, et au bien-être socio-économique de la population. Elle propose une approche intégrée des considérations environnementales, sociales et économiques. La stratégie mise sur la responsabilité partagée et l'implication de tous les citoyens. Au chapitre des objectifs environnementaux, la stratégie vise entre autres l'élargissement du réseau des aires protégées, la réduction de la pollution de l'eau et de l'atmosphère et une meilleure gestion des matières dangereuses. Sur le plan social, **la stratégie préconise la collaboration des ministères et agences gouvernementales pour appuyer le développement durable des communautés et la recherche d'indicateurs de développement durable.** Enfin, du côté économique, la stratégie s'appuie notamment sur le développement d'une aquiculture, d'une agriculture et d'une foresterie durables ainsi que sur l'éco-efficacité des petites et moyennes entreprises. **Le gouvernement s'engage également à donner lui-même l'exemple** en améliorant la performance environnementale de ses activités : efficacité énergétique des édifices publics, politique d'achat axée sur l'éco-efficacité, mise en oeuvre d'un système de gestion environnementale au sein du ministère des Transports et des Travaux publics.

Québec

Engagements, actions nationales et positions internationales

Le Québec s'est intéressé au développement durable, entre autres en participant activement aux travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui ont permis d'élaborer le concept et de le traduire dans divers textes et engagements internationaux.

Dès la parution du Rapport Brundtland, en 1987, le Québec endosse le concept et les objectifs du développement durable et contribue à la traduction française et à la diffusion de ce document. Au cours de la même année, le ministère de l'Environnement publie le document *Nouveau cap environnemental, CAP : conservation agent de progrès*. Ce document fait état d'un premier engagement officiel en faveur du développement durable, sous le titre *La conservation comme fondement d'un développement durable, un nouveau contrat social entre l'environnement et le développement*.

³⁴ <http://www.eco.on.ca/french/GENINFO/index.htm>

³⁵ <http://www.eco.on.ca/french/index.htm>

³⁶ <http://www.gov.ns.ca/enla/pubs/GreenPlan.pdf>

Par ailleurs, il importe de mentionner que depuis 1978 le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) favorise la participation publique des citoyens au processus de décision, à travers l'expression de leurs préoccupations et aspirations. Il constitue ainsi de facto un instrument de développement durable, d'autant plus que les commissions évaluent les projets à la lumière des principes qui sous-tendent le développement durable. D'emblée, la mission et les actions du BAPE s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Elles favorisent en effet l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décisions. Elles permettent aussi l'accessibilité pour tous à l'information et associent la participation de l'ensemble des groupes de la société au processus d'autorisation des projets en informant et en consultant les citoyens quant aux projets qui peuvent avoir une incidence sur leur milieu. Depuis la création du BAPE, les commissions ont analysé plus de 200 projets et réalisé des consultations publiques dans la plupart des régions du Québec sur la gestion de l'eau, des matières résiduelles et des déchets dangereux de même que sur une stratégie de protection des forêts contre les insectes et les maladies et le développement durable de la production porcine.

En 1988, à l'instigation du ministre de l'Environnement, le Québec est le premier gouvernement au Canada à mettre en place une table ronde sur l'environnement et l'économie. En novembre 1989, la Table ronde sur l'environnement et l'économie tient le premier grand forum québécois sur le développement durable. Jusqu'à la fin de ses travaux en 1992 et sa dissolution formelle en 1997, après quelques années d'inactivité, la Table ronde a constitué un foyer d'impulsion pour multiplier les initiatives d'intégration de l'économie et de l'environnement.

Entre 1991 et 1994, le ministère de l'Environnement et de la Faune se donne certains moyens pour orienter ses actions en faveur du développement durable. Ainsi, dans les documents d'orientation du Ministère, on trouve les objectifs suivants :

- donner au Ministère un rôle de chef de file dans la promotion du développement durable;
- promouvoir le développement durable auprès des autres ministères et de la population;
- participer aux débats intergouvernementaux sur le développement durable et assurer le suivi du Sommet de la Terre à Rio.

En 1991, le Québec crée le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD), auquel il confie le mandat de favoriser l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et les programmes du gouvernement.

En 1992, le Québec participe au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Il adhère aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et fait siens les buts de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En 1995, le gouvernement dépose un plan d'action quinquennal qui sera ensuite suivi du Plan québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. Le gouvernement du Québec joue un rôle de premier plan à Kyoto au moment de l'adoption de l'objectif canadien de réduction des gaz à effet de serre (GES) en 1997. En 1996, il adopte une première stratégie et un plan d'action sur la diversité biologique dont la mise en œuvre et le suivi sont assurés par le CIDD. En juin 2004, une version remaniée de la stratégie et du plan d'action sur la biodiversité est adoptée par le Conseil des ministres.

En 1996, le Québec publie un rapport sur la mise en œuvre d'Action 21, le plan d'action adopté lors de la Conférence de Rio de Janeiro. Ce rapport présente des exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière de développement durable.

En juin 2000, le Québec soumet à l'Assemblée générale des Nations Unies le rapport intitulé *Le développement social au Québec (1995-2000)*, en plus d'un bilan et de données sur l'action qu'il mène en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

En 2002, le gouvernement présente un aperçu des réalisations et des préoccupations du Québec en regard des grands dossiers abordés lors du Sommet de Johannesburg.

La publication de ces rapports a non seulement fait connaître l'opinion du gouvernement et les initiatives québécoises à l'égard du développement durable, mais leur préparation a grandement contribué à sensibiliser les ministères et les organismes publics aux objectifs du développement durable. En 2001, le développement durable apparaît comme un axe d'intervention dans les orientations stratégiques gouvernementales 2001-2003. En 2003, l'intention du gouvernement de se doter d'un plan vert constitue la manifestation la plus récente de l'engagement du Québec sur la voie du développement durable.

En avril 2004, lors de la 12^e session de la Commission du développement durable des Nations Unies, le Québec a été invité à présenter le cadre d'aménagement métropolitain de Montréal comme un cas de pratique exemplaire en matière d'aménagement durable des établissements humains.

À l'automne de 2004, le Québec a participé au Sommet de la francophonie de Ouagadougou sur le thème du développement durable où il a contribué à l'élaboration de la déclaration et du cadre stratégique décennal adoptés à cette occasion.

Quelques politiques et stratégies sectorielles adoptées depuis 1992

Dans la foulée des engagements et des conventions de Rio de Janeiro, le Québec a adopté plusieurs politiques et stratégies sectorielles contribuant au développement durable, en voici un aperçu non exhaustif.

♦ Affaires municipales

Ces dernières années, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) a développé le cadre d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le MAMSL a aussi signé une entente relative au développement durable entre ce ministère, le ministère de l'Environnement et la Communauté métropolitaine de Montréal. Les engagements contenus dans cette entente portent sur les espaces bleus et verts, la qualité de l'air, la gestion de l'eau et celle des matières résiduelles. Le rôle du MAMSL dans cette entente concerne la mise en place du Fonds du Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du grand Montréal.

Le MAMSL supervise aussi la production des schémas d'aménagement des MRC en s'assurant de leur conformité avec les orientations gouvernementales en aménagement.

Le MAMSL a aussi développé un outil de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées qui permet aux opérateurs de transmettre au Ministère des informations sur le fonctionnement de ces équipements afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences environnementales auxquelles ils sont soumis.

♦ Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Dans sa Politique ministérielle de développement durable adoptée en juin 1995, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage au développement d'une industrie bioalimentaire déterminée à produire des aliments sains et nutritifs, compétitive, respectueuse des ressources et de l'environnement et en harmonie avec les gens et les diverses activités du territoire³⁷. Par la suite, le plan d'action 1998-2005 *Un environnement à valoriser* engage le ministère et ses partenaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la réalisation de mesures visant à favoriser concrètement le développement durable du secteur.

En 2001, le Forum mi-parcours sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois permet d'atteindre un consensus à l'égard de la réduction de la pollution d'origine agricole.

En 2003, le ministère a adoptée une stratégie agro-environnementale qui vise à soutenir la mise en conformité des entreprises agricoles avec la réglementation environnementale et favorise

³⁷ <http://www.agr.gouv.qc.ca/polded.htm>

l'utilisation de pratiques agricoles plus respectueuses des ressources. Cette stratégie mise sur une démarche individualisée d'accompagnement agro-environnemental des entreprises agricoles.

La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre de l'Environnement et le président de l'Association des aquaculteurs du Québec ont signé, en 2004, une entente témoignant de leur adhésion à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec.

♦ Aires protégées et biodiversité

En 1996, le gouvernement du Québec adoptait une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique sur son territoire. Cette stratégie dont le ministre de l'Environnement coordonne la réalisation fixe de grands objectifs liés au maintien de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Une nouvelle version de cette stratégie a été rendue publique en novembre 2004.

Le 21 juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait des principes et des orientations stratégiques en vue de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique. En juillet 2002, il mettait en œuvre un plan d'action 2002-2005 et, en décembre 2002, il adoptait la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, placée sous la responsabilité du ministre de l'Environnement. Cette loi nouvelle met en place trois nouveaux statuts d'aires protégées, soit: la réserve de biodiversité, la réserve aquatique et le paysage humanisé et rapatrie les statuts de réserve écologique et de réserve naturelle. Depuis lors, plus de 22 000 km² ont été protégés et l'exercice se poursuit jusqu'à l'atteinte d'au moins 8 % d'aires protégées représentative de la biodiversité du Québec. Les nouveaux statuts sont originaux en ce sens qu'ils permettent une grande participation des communautés à leur mise en valeur et à leur gestion et maintiennent de nombreuses activités d'agrément, de chasse, de pêche et de tourisme durable, dans les limites et un esprit de conservation de la biodiversité.

La *Loi sur les parcs* a été modifiée en 2001 afin d'affirmer la mission prioritaire de conservation des parcs nationaux du Québec et de confirmer l'objectif de maintien de la biodiversité de ces territoires. La nouvelle version de la Politique sur les parcs concrétise ce virage en énonçant que la mise en valeur des parcs doit s'effectuer sans mettre en péril l'intégrité de leur patrimoine naturel ou de leur patrimoine culturel et paysager. En préservant ce patrimoine, les parcs nationaux peuvent jouer un rôle de territoires témoins, nécessaires à la mise en place du développement durable au Québec. Par ailleurs, la mise en valeur des parcs se fait en complémentarité de l'offre touristique régionale, participant ainsi au développement durable de cette industrie.

♦ Culture et Communications

En 1992, le gouvernement du Québec a adopté sa Politique culturelle dont l'une des orientations principales concerne la valorisation de l'héritage culturel. Présenté comme une ressource irremplaçable qui contribue à la qualité du milieu de vie, le patrimoine culturel peut ainsi être considéré comme un élément primordial du développement durable. Au Québec, la responsabilité de la sauvegarde du patrimoine culturel est une action partagée et constitue une chaîne qui s'allonge depuis le propriétaire d'un bien culturel jusqu'à l'État, sans oublier les pouvoirs locaux, les groupes et les mandataires du gouvernement. Ces intervenants disposent de différents moyens et de divers outils (citation de monument historique, constitution de site du patrimoine, programme de recyclage, etc.) afin de s'assurer que ce patrimoine, qui est une composante essentielle de l'identité culturelle, puisse rester vivant, inspirer les générations actuelles et être légué aux générations futures.

♦ Éducation

En 2001, le ministère de l'Éducation adopte un nouveau programme de formation de l'école québécoise, où il fait une large place au concept de développement durable aux niveaux préscolaire et primaire. Ce concept est non seulement exposé, mais également transmis par la

pédagogie utilisée avec les jeunes. Il en a été de même pour le 1^{er} cycle du secondaire en 2003. De nouveaux programmes dans ce sens seront adoptés pour le 2^e cycle du secondaire, puis à l'éducation des adultes, dans un avenir prochain.

♦ **Emploi et Solidarité sociale et Famille**

L'emploi et la formation de la main-d'oeuvre ont été l'objet de plusieurs stratégies au cours des dernières années. La mise en place d'Emploi Québec et de la Commission des partenaires des marchés du travail assurent un service ajusté aux besoins.

La Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée en novembre 2002 s'inscrit en continuité avec l'ensemble des gestes posés par le gouvernement depuis 1994 pour lutter contre la pauvreté et dans le cadre d'une démarche plus large visant le développement social de l'ensemble du Québec.

En matière familiale, les axes de développement social les plus importants concernent l'établissement du réseau des services de garde éducative et un soutien financier adéquat accordé aux familles. De plus, les efforts conjugués en vue d'une meilleure conciliation travail-famille interpellent les partenaires publics et privés sur la qualité des milieux de vie. Le programme de soutien à l'élaboration des politiques familiales municipales assure au plan local une prise en compte des objectifs gouvernementaux.

♦ **Énergie et ressources naturelles**

En 1995, le ministère des Ressources naturelles apporte des modifications à la *Loi sur les mines*, afin d'obliger les exploitants de mines à soumettre un plan de restauration des lieux à la fin de leurs activités et à déposer une garantie financière couvrant 70 % des coûts estimés de restauration.

En 1996, la *Loi sur les Forêts* reconnaît six critères d'aménagement forestier durable. En 2001, le ministère des Ressources naturelles procède à une révision du régime forestier québécois pour en améliorer divers aspects touchant notamment la participation de la population et un meilleur usage des ressources forestières.

En novembre 1996, le ministère des Ressources naturelles diffuse la nouvelle politique énergétique québécoise intitulée *L'énergie au service du Québec. Une perspective de développement durable*. Cette politique, qui résulte d'un important débat public sur l'énergie, annonce notamment la création de la Régie de l'énergie et de l'Agence de l'efficacité énergétique. La politique énergétique est fondée sur le concept de développement durable dans son sens le plus large. Elle englobe les préoccupations économiques, sociales et environnementales, et prend en compte la notion d'équité, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Le gouvernement considère qu'au-delà de la notion de pérennité des ressources et des approvisionnements, la recherche d'un développement durable conduit à promouvoir les solutions qui répondent aux besoins d'une économie en croissance, tout en préservant la qualité de l'environnement et en assurant la prise en considération des aspirations collectives et de l'équité³⁸.

♦ **Eau**

À l'automne 2002, le gouvernement québécois a adopté une politique nationale de l'eau visant à assurer à la fois la pérennité de ce patrimoine collectif et la protection de la santé humaine et des écosystèmes. Déjà, en juin 2001, le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable a permis d'établir des normes parmi les plus sécuritaires en Amérique du Nord et de placer le Québec à l'avant-garde en matière de contrôle de la qualité des eaux de consommation.

³⁸ http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/energie/energi_f.pdf

♦ Faune

En 1993, est entré en vigueur le nouveau règlement sur les habitats fauniques, protégeant désormais 13 types d'habitats essentiels à la pérennité de plusieurs espèces sauvages au Québec. Le Québec a, par ailleurs, consenti des investissements majeurs dans des plans nationaux et internationaux pour la restauration des habitats, qu'il s'agisse du Plan d'action Saint-Laurent ou du Plan conjoint des habitats de l'Est.

En matière de faune aquatique, le cadre de gestion a fait l'objet de révisions importantes à partir de 1993, favorisant le caractère durable de la gestion des espèces et des stocks, notamment par une nouvelle politique sur les ensemencements, un règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, une politique de contrôle des poissons et, enfin, une politique sur les débits réservés.

Afin de répondre aux besoins des utilisateurs de la faune et du public, des groupes faunes nationaux et régionaux ont été formés en 1997. De plus, en 2002 et 2003, des plans de développements régionaux des ressources fauniques ont été publiés pour chacune des régions du Québec.

♦ Finances

En mars 1998, lors de la présentation du budget, le ministère des Finances dévoile la stratégie économique du gouvernement du Québec, *Objectif emploi*, dont l'un des chapitres s'intitule *Assurer un développement durable*. Cette stratégie vise à prendre en compte « les préoccupations économiques, sociales et environnementales ainsi que la notion d'équité, tant au plan individuel qu'au plan collectif ». Quatre orientations fondamentales y sont énoncées³⁹ :

- améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois, principalement par la création d'emplois;
- répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles des citoyens : réalisation par les individus de leur plein potentiel; services publics de qualité, accessibilité à tous;
- respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables, notamment en facilitant la conciliation du développement durable et du développement économique par l'allègement administratif et réglementaire;
- agir avec la plus grande équité : atteinte du déficit zéro; lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le 14 mars 2000, lors du Discours du budget du Québec 2000-2001 à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances réaffirme que le développement durable est un axe prioritaire de la stratégie économique du Québec. Il crée le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), dont l'enveloppe budgétaire de 45 millions de dollars permet la réalisation de centaines de projets nationaux et régionaux liés au développement durable.

♦ Habitation

En 1996, le Québec adopte le Plan d'action gouvernemental en habitation (1997-2001) qui vise à donner un nouvel élan à l'habitation sociale et qui mise sur le partenariat et l'économie sociale.

♦ Jeunesse

L'un des axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse adoptée en 2001 met justement l'intégration des pratiques de développement durable au centre des modes de fonctionnement du gouvernement et de la société, afin de s'engager dans une culture de la relève. Cette culture de la relève devrait privilégier la dimension culturelle, l'innovation et la participation

³⁹ Québec *Objectif emploi. Vers une économie d'avant-garde*, ministère des Finances du Québec, 1998, 180 pages et annexes.

citoyenne des jeunes, l'éducation et la formation de ceux-ci afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.

♦ **Production**

En 2001, le ministère de l'Industrie et du Commerce a déposé la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises intitulée *Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain*. Cette stratégie a pour objectif d'accélérer l'adoption de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises québécoises afin d'améliorer, entre autres, l'efficacité des systèmes de production. L'amélioration de la flexibilité des systèmes de fabrication (PVA), l'ingénierie simultanée (réduction du délai de conception de nouveaux produits), la chasse au gaspillage (approche Kaizen) et la gestion environnementale constituent quelques pratiques suggérées dans le cadre de la Stratégie.

♦ **Recherche, Science et Technologie**

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie rend publique en 2001 la Politique québécoise de la science et de l'innovation *Savoir changer le monde* dont l'un des buts ultimes vise à « concourir à la prospérité commune dans une perspective de développement durable ».

♦ **Relations avec les Citoyens et Immigration**

À l'automne 2002, le site OPC Jeunesse entrait en ligne, dédié à éveiller les jeunes à la consommation responsable (traduction directe du concept de développement durable), et à instrumenter les enseignants, les parents et les éducateurs.

Au printemps 2004, le public adulte de l'Office de la protection du consommateur accédait en ligne, à son tour, à un dossier de vulgarisation sur le développement durable et sur la consommation responsable. À l'été suivant, une page thématique s'ajoute en ligne sur le même thème, venant élargir encore cette base d'information nouvelle.

♦ **Relations internationales**

Dans le but d'affirmer son engagement en faveur de la solidarité internationale, le gouvernement du Québec a créé, en 1997, le Secrétariat à l'aide internationale. Sa mission consiste à soutenir les actions menées conjointement par la société civile québécoise et les communautés du Sud en faveur d'un développement durable et équitable. Les actions de solidarité prolongent l'engagement du Québec dans le monde et s'inscrivent dans une vision intégrée du développement. Elles misent également sur l'effet de levier des appuis accordés aux organismes de coopération internationale.

♦ **Santé et Services sociaux**

En janvier 1997, le ministère de la Santé et des Services sociaux met en place le régime général d'assurance médicaments. Sans ce régime, 1,7 million d'adhérents, dont 400 000 enfants, continueraient d'être privés d'assurance médicaments. La Loi sur la santé publique a été adoptée en décembre 2001. Elle soutient le principe que les êtres humains ont droit à un environnement assurant les conditions nécessaires à la protection de leur santé ainsi qu'à l'amélioration de leur qualité de vie. Certaines dispositions de cette loi visent à prévenir les maladies, les traumatismes et les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population. Cette loi proposait l'adoption d'un programme national de santé publique qui, depuis, a été mis en place. De plus, la loi confère au ministre de la Santé et des Services sociaux le rôle de conseiller du gouvernement sur toute question de santé publique par l'entremise de l'Article 54.

Le Programme national de santé publique 2003-2012 du ministère de la Santé et des Services sociaux touche les trois dimensions du développement durable. Ses axes d'interventions majeurs, tenant compte des déterminants de la santé, visent la santé et le bien-être dans les domaines suivants : santé environnementale, c'est-à-dire la prévention et la gestion des problèmes de santé liés à l'environnement; santé en milieu de travail; habitudes de vie et maladies chroniques;

traumatismes non intentionnels; maladies infectieuses; développement, adaptation et intégration sociale. Des stratégies sont privilégiées pour favoriser l'engagement de tous à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population, incluant le développement des communautés.

♦ **Santé et sécurité au travail**

La *Loi sur les normes du travail* statue sur un minimum acceptable en matière de conditions de travail et encadre les modalités visant à contrer le harcèlement en milieu de travail. Elle établit un minimum d'équité dans les relations de travail et protège nombre de citoyens de l'exploitation abusive.

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), administrée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, a pour but l'assainissement et la sécurisation des milieux de travail au Québec. Les mécanismes qui assurent sa mise en œuvre doivent sans cesse être adaptés aux besoins des salariés et des entreprises. C'est en ce sens qu'à la suite d'un processus de concertation, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) a remplacé, au mois d'août 2001, le Règlement sur les établissements industriels et commerciaux et le Règlement sur la qualité du milieu de travail. On y trouve des normes renouvelées sur la qualité de l'air, l'aménagement des lieux, la température, l'éclairage, l'entreposage et la manutention des matières dangereuses, la sécurité des machines, les appareils de levage, les équipements de protection individuels. La portée de ce règlement a de plus été étendue à tous les secteurs d'activité économiques, y compris les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les établissements scolaires et de santé ainsi que les municipalités.

Par ailleurs, par la création de la Direction Action Jeunesse en décembre 2003, la CSST signifiait clairement son intention de s'attaquer au problème des accidents et des décès liés au travail chez les jeunes. À cet effet, un plan d'action stratégique axé sur l'éducation, la formation et l'intégration au travail est mis en œuvre. Par l'éducation, on sensibilise les jeunes des écoles primaires et secondaires à la prévention. Par la formation, on intègre des compétences en santé et sécurité du travail dans les programmes d'études et les pratiques d'enseignement des secteurs professionnel, technique et universitaire. Et par l'intégration au travail, on entend protéger les jeunes entrant sur le marché du travail et soutenir leurs employeurs par des programmes de sensibilisation et de formation sur l'importance de la prévention dans les milieux de travail. Ce plan stratégique a pour but de favoriser le développement d'une culture de la prévention chez les futurs travailleurs et employeurs au Québec.

♦ Sécurité publique

L'adoption de la *Loi sur la sécurité civile* en décembre 2001 permet d'établir un cadre favorisant la mise en œuvre de mesures concourant à l'atteinte d'un développement durable. Cette loi vise notamment la mise en place d'une gestion intégrée des risques de sinistre par l'adoption d'une approche globale mettant l'accent sur la prévention et vient préciser les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs de la société en la matière.

De même, l'adoption de la *Loi sur la sécurité incendie* en juin 2000 est venue mettre la table pour une amélioration significative du bilan des pertes humaines et matérielles occasionnées par des incendies au Québec. Cette loi permet donc des progrès tangibles en la matière et assure une meilleure protection des personnes et des investissements publics et privés contre les incendies.

Enfin, en novembre 2001, le ministère de la Sécurité publique rendait publique la Politique ministérielle en prévention de la criminalité : *Pour des milieux de vie sécuritaire*. Cette politique vise ainsi à améliorer les conditions de vie des Québécois et plus particulièrement des personnes les plus vulnérables de notre société, par la lutte contre la criminalité. Elle repose notamment sur l'idée que toute action visant à contrer des problématiques telles que la pauvreté, le décrochage scolaire, l'intégration au marché du travail et la détresse psychologique (toxicomanie, itinérance, etc.) peut avoir des effets sur la réduction de la criminalité.

♦ Tourisme

En mai 1998, Tourisme Québec rend publique sa politique de développement touristique intitulée *Pour donner au monde le goût du Québec*. Cette politique retient comme orientation stratégique l'élargissement de la concertation en vue d'un développement touristique durable et responsable. Tourisme Québec s'appuie sur la définition du tourisme durable de l'Organisation mondiale du tourisme. Elle se lit comme suit : « Le développement touristique durable répond aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent tout en ménageant et améliorant les possibilités futures. Il doit se traduire par une gestion de toutes les ressources permettant à la fois de satisfaire les besoins économiques, sociaux et esthétiques et de préserver l'intégrité culturelle, les écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de soutien de la vie. »⁴⁰

♦ Transport

En 1992, le ministère des Transports adopte une politique sur l'environnement ayant pour but d'exercer des activités de façon responsable vis-à-vis de l'environnement et rendre compte de sa performance du point de vue environnemental. Au cours des années subséquentes, diverses politiques sectorielles confirment l'intérêt du Ministère pour la prise en compte des diverses dimensions du développement durable : Politique sur le vélo (1995), Politique sur le bruit routier (1998), Politique de transport fluvial et maritime (2001), Politique de sécurité dans les transports - Volet routier (2001), Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées (2002), Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (2002), Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural (2003).

⁴⁰ <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/pdf/admin/politique.pdf>

ANNEXE 2

PORTRAIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC

Ce portrait du développement durable au Québec comporte tout d'abord un aperçu de la qualité de vie au Québec. Il rend compte ensuite de la vision qu'ont les Québécois du développement durable, de leurs préoccupations à cet égard, ainsi que de l'implication des instances gouvernementales dans sa mise en œuvre.

2.1 PORTRAIT DE LA QUALITÉ DE VIE

Le portrait suivant fait état de la qualité de vie au Québec⁴¹. Il s'appuie sur l'état des composantes les plus pertinentes des trois dimensions de la qualité de vie, à savoir le milieu, le mode et le niveau de vie.

La qualité de vie peut être définie comme étant « l'équilibre entre les besoins de l'homme et les moyens qu'il a pour les satisfaire, en intégrant tous les éléments qui doivent rendre satisfaisant le milieu physique, intellectuel, moral et spirituel de l'homme »⁴². Comme l'ensemble des autres Canadiens, les Québécois bénéficient d'une excellente qualité de vie. Le Canada a, en effet, occupé pendant plusieurs années la première place mondiale pour l'indice de développement humain (IDH) défini par l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'IDH mesure le niveau atteint par un pays en matière d'espérance de vie, d'instruction et de revenu réel corrigé. Il est à signaler que cet indice ne tient pas compte de la dimension environnementale. De même, en 2002, le Canada était au quatrième rang pour l'Environmental Sustainability Index (ESI). L'ESI permet un classement des pays sur la base d'indicateurs de développement durable. Il est à signaler que ces indices ne sont pas disponibles pour chaque province canadienne.

Milieu de vie

Les Québécois ont la chance et le privilège d'habiter un territoire étendu, riche et diversifié, au climat variant de façon significative et dont une très grande partie est presque inhabitée. Les ressources naturelles de ce territoire sont encore aujourd'hui largement utilisées pour le développement socio-économique du Québec moderne.

Le Québec travaille à maintenir et développer des relations harmonieuses et respectueuses avec les nations autochtones afin de leur permettre de participer au développement des ressources naturelles du territoire.

Territoire

Le Québec occupe la majeure partie du nord-est de l'Amérique du Nord, s'étendant sur plus de 1950 km du nord au sud et sur près de 1 500 km d'est en ouest. Sa superficie, proche de 1,7 million de km², incluant les eaux côtières, correspond à 15,4 % du territoire canadien. Elle pourrait contenir trois fois la France ou cinq fois le Japon. Ses frontières sont longues de plus de 10 000 km. Le territoire québécois s'étend sur trois grandes zones de végétation :

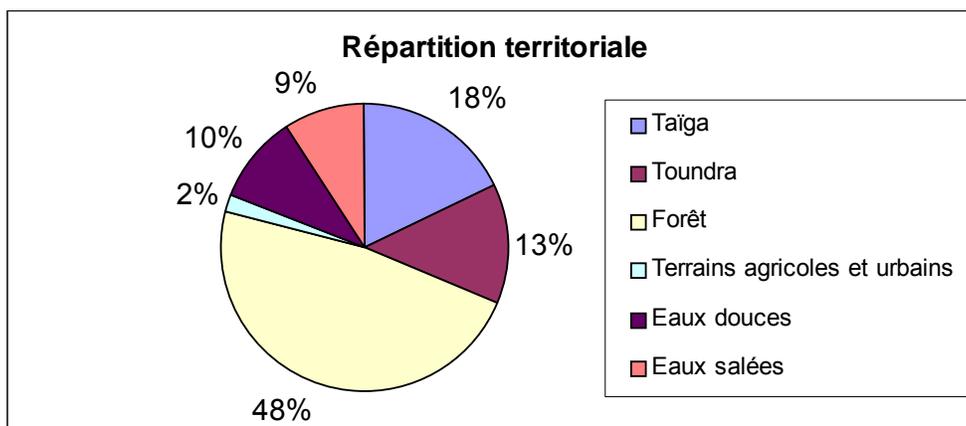
- la zone arctique, au nord, caractérisée par une végétation herbacée et arbustive;
- la zone boréale, au centre, par des peuplements de conifères sempervirents;

⁴¹ Les données citées dans ce portrait proviennent principalement de publications gouvernementales et des sites Internet ministériels.

⁴² Office québécois de la langue française.

- la zone tempérée nordique, au sud, par des peuplements feuillus et mélangés.

Le territoire du Québec se distingue principalement par son étendue et par la diversité de ses ressources naturelles. Il est constitué de forêts, de taïga, de toundra et d'eau, comme le montre la figure suivante. En raison de l'immensité du territoire, l'accès aux régions éloignées et aux ressources nécessite des infrastructures de transport importantes, que ce soit pour les personnes, les marchandises ou l'énergie.



Climat

Sur un territoire aussi vaste, le climat se distingue par des écarts importants des températures et des précipitations, en fonction de la latitude, du relief et de l'influence maritime. La moyenne des températures varie entre 5 °C et 20 °C en été, alors qu'en hiver elle alterne entre -10 °C et -25 °C. Au sud, le climat est tempéré, alors que l'extrême nord connaît les rigueurs d'un climat arctique et une végétation de toundra. Contrairement à celui de l'Europe, le climat québécois n'est pas adouci par un courant marin chaud, comme le Gulf Stream. L'hiver y est donc long et rigoureux, même dans le sud, où la neige perdure pendant plus de quatre mois; plus au nord il peut durer jusqu'à huit mois.

Les changements climatiques entraînent des impacts sur l'environnement auxquels le Québec devra s'adapter. Au Québec, l'augmentation des gaz à effet de serre pourrait se traduire, d'ici 2050, par un réchauffement de 1° à 6 °C dans le Sud et de 2 °C à 9 °C dans le Nord, selon les saisons. Les précipitations, de leur côté, pourraient augmenter de 20 % dans certaines régions, principalement en hiver. Si certains de ces changements paraissent favorables a priori, d'autres pourraient avoir des conséquences négatives pour les écosystèmes et l'économie de certaines régions. Les investissements indispensables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de même que les coûts d'adaptation à ces changements du climat risquent d'être très importants.

Forêts

La forêt québécoise couvre plus de 750 000 km², dont la moitié est accessible à la production forestière. Elle représente près de 50 % du territoire québécois, 20 % du territoire forestier canadien et 2 % de l'ensemble des forêts mondiales. Elle se situe essentiellement dans le sud de la zone boréale, où se retrouve la forêt boréale, composée de peuplements résineux, et dans la zone tempérée nordique, plus au sud, où dominent les feuillus, auxquels s'ajoutent certaines espèces de résineux. L'immense majorité (environ 90 %) des forêts est de propriété publique, les Québécois en sont donc les propriétaires. Les forêts privées, quant à elles, couvrent 70 400 km² et sont situées principalement dans le sud, dans la zone tempérée nordique.

Les pressions, qu'elles soient naturelles ou anthropiques, exercées sur la forêt sont importantes. Le troisième rapport quinquennal sur l'état des forêts québécoises 1995-1999, fait ressortir, entre autres, les éléments suivants sur l'évolution de la matière ligneuse:

- les superficies touchées par les interventions forestières ont continuellement augmenté depuis le premier inventaire forestier, mais pour la période 1995-1999, elles demeurent toujours inférieures à celles qui sont affectées par les perturbations naturelles (feu, épidémies d'insectes, chablis); toutefois, le calcul de la possibilité forestière tend à prendre en compte ces perturbations naturelles par la suite;
- une légère augmentation de l'importance relative globale des peuplements mûrs, surtout due à la proportion accrue de peuplements mélangés et feuillus mûrs;
- une baisse de 10 % de l'importance relative des peuplements résineux (principalement les sapinières et les pessières) qui occupaient plus de la moitié des terrains forestiers productifs lors du premier inventaire réalisé dans les années 1970;
- une hausse des peuplements mélangés, particulièrement de ceux à feuillus intolérants, comme ceux qui renferment à la fois des sapins et des bouleaux blancs, par exemple;
- une réduction des peuplements de forte densité, principalement à cause de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour les peuplements résineux, et des coupes partielles pour les peuplements de feuillus tolérants et les peuplements mélangés à feuillus tolérants.

Mines

Le territoire québécois se caractérise par la diversité et la richesse de son potentiel minéral. Le potentiel minéral du Québec est très important. Selon l'enquête 2001-2002 de l'Institut Fraser, le Québec se classe au premier rang pour l'attrait de son potentiel minéral parmi 45 juridictions minières évaluées. L'extraction des minéraux métalliques, en particulier l'or, le fer, le cuivre, le zinc, le nickel et le niobium, constitue la principale activité. En 2003, elle représentait 64 % de la valeur des expéditions minérales. Les minéraux industriels, comme l'amiante, le graphite, le sel, la tourbe ou le minerai de titane, en représentaient 18 %. Les autres 18 % étaient représentés par des matériaux utilisés dans le domaine de la construction : pierre, sable, gravier et ciment.

Air

L'air est une ressource fondamentale et en apparence inépuisable qui ne connaît pas de frontières. Malgré une amélioration marquée à l'égard de certains paramètres, la qualité de l'air demeure un sujet préoccupant. Les émissions de contaminants atmosphériques provenant des activités industrielles, du transport et de l'utilisation de combustibles fossiles à des fins énergétiques sont concentrées majoritairement en milieu urbain et sont susceptibles d'affecter la santé et de diminuer la qualité de vie de la population. Parmi les contaminants utilisés au Québec pour évaluer la qualité de l'air figurent les particules fines, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et l'ozone. Entre 1990 et 1999, toutes les émissions de contaminants ont diminué de façon quasi constante, à l'exception des oxydes d'azote.

Pour tenir compte des préoccupations de santé environnementale, la mesure des particules fines (de diamètre inférieur à 10 micromètres) est effectuée depuis quelques années. Dans la majorité des stations, la tendance est à la diminution ou à la stabilisation. Bien que, dans l'ensemble, la qualité de l'air au Québec se soit améliorée au cours des dernières années, elle reste préoccupante pour la santé à cause de l'ozone et des particules fines, les deux principaux ingrédients du smog.

Entre 1975 et 2000, les concentrations de dioxyde de soufre (SO₂) ont diminué ou sont demeurées à peu près stables pour plusieurs des stations d'échantillonnage du réseau québécois. En 2000, il existe cependant quelques endroits au Québec où l'une ou l'autre des normes d'air ambiant est excédée à différentes intensités. Ces zones sont situées à proximité d'usines émettant encore des quantités importantes de SO₂. Pendant la même période, une tendance à la baisse a également

été observée pour le monoxyde de carbone (CO). Ceci peut être relié à l'augmentation du nombre de véhicules en circulation munis de dispositifs antipollution de plus en plus efficaces. L'ozone est l'un des principaux polluants qui compose le smog estival. Depuis le début des années 1980, la variation des concentrations moyennes quinquennales et annuelles montre une légère augmentation ou une quasi-stabilité selon les milieux observés.

Eau

Le réseau hydrographique du Québec se divise en trois bassins versants principaux :

- celui du Saint-Laurent, drainant 37 % des terres du Québec méridional. Le fleuve Saint-Laurent est l'un des plus importants d'Amérique du Nord. Il prend sa source dans les Grands Lacs, offrant un parcours long d'environ 1 500 km, avant de se jeter dans l'océan atlantique. C'est l'une des plus grandes voies navigables du monde et du continent nord-américain;
- celui de la baie d'Hudson, drainant 38 % des terres, incluant la baie James;
- celui de la baie d'Ungava, drainant 23 % des terres.

Ce réseau hydrographique est à la base de la production de l'hydroélectricité, énergie renouvelable et principale source de production d'électricité au Québec.

Le Québec compte également plus de 150 000 km² d'eaux salées, incluant le golfe Saint-Laurent, utilisés traditionnellement pour des activités de pêche commerciale et de loisir.

L'état de santé des cours d'eau québécois s'est sensiblement amélioré au cours des quinze dernières années, en particulier celui du fleuve Saint-Laurent, mais il reste encore des efforts à faire pour en retrouver et en maintenir la qualité. L'urbanisation, les activités agricoles intensives (monoculture du maïs et concentration des élevages), les activités forestières, industrielles et autres, à des degrés divers, de même que les changements climatiques et les précipitations acides ont un impact non négligeable sur l'état des plans d'eau et de leurs écosystèmes.

À l'échelle mondiale, les Québécois figurent parmi les plus grands consommateurs d'eau. Avec une consommation moyenne de l'ordre de 400 litres par jour et par habitant, ils ne sont devancés que par les Américains (425 litres). La consommation pour l'alimentation et la boisson ne correspond qu'à 5 % de la consommation des ménages. L'eau consommée par la majorité des Québécois répond en général aux normes de qualité de l'eau potable. Relativement rare dans les grandes municipalités, le dépassement des normes de salubrité microbiologique pose davantage de problèmes aux municipalités de moins de 5 000 habitants, principalement durant les mois d'été. Après des baisses significatives au début des années 1990, le nombre de fois où ces normes sont dépassées a eu tendance à augmenter depuis quelques années. Cette augmentation peut cependant être attribuée, en partie, à des contrôles plus rigoureux de la qualité de l'eau potable.

L'information disponible sur l'utilisation de l'eau de surface et souterraine au Québec demeure partielle et incomplète. Toutefois, l'information actuelle indique que les volumes d'eau utilisés sont importants. Par exemple, le secteur des pâtes et papier utilisait en 2003, 590 millions de m³ d'eau pour sa production. Ce volume d'eau est en baisse étant donné les mesures de conservation déployées par les industriels. L'industrie métallurgique utilise annuellement 211 millions de m³; le secteur de l'exploitation minière 74 millions de m³ et la production piscicole, 219 millions de m³ d'eau par année. En ce qui concerne la consommation par les municipalités, on l'estime à environ 1,7 milliard de m³ par année tous les secteurs confondus (résidentiel, commercial, industriel et institutionnel reliés au réseau municipal), le secteur résidentiel comptant pour environ 50 %.

En novembre 2002, le Québec s'est doté d'une politique de l'eau, réaffirmant ainsi sa volonté de reconnaître la ressource eau comme patrimoine collectif à protéger et à gérer dans une perspective de développement durable. Le plan d'action élaboré à la suite de la consultation interministérielle fait état de 57 engagements dont les principaux concernent la gestion de l'eau par bassins

versants, l'acquisition de connaissances, l'information et la sensibilisation du public et l'établissement d'un système de redevance tenant compte des prélèvements et des rejets.

Terres agricoles

Bien que le territoire québécois soit vaste, moins de 2 % de sa superficie est propice à l'agriculture. En effet, la superficie totale occupée par les exploitations agricoles représente seulement environ 35 000 km², dont 18 500 km² sont cultivés. À titre de comparaison, les bons sols agricoles totalisent au Québec une superficie deux fois moindre qu'en Ontario et quatre fois moindre qu'en Alberta. De plus, ces sols sont très majoritairement situés dans la plaine du Saint-Laurent, à proximité des grands centres urbains et sont de fait soumis à une forte pression d'urbanisation.

Au cours des dernières décennies, l'agriculture québécoise a connu une période de croissance importante et de diversification exceptionnelle. Afin de répondre au besoin du marché, elle est passée d'une agriculture de subsistance à une agriculture plus performante. Depuis plusieurs années, la valeur réelle de l'activité agricole a progressé à un rythme nettement supérieur à celui de l'économie dans son ensemble. En effet, le développement de l'activité économique s'est accompagné d'une augmentation de l'échelle de production, d'une concentration des entreprises et d'un accroissement des pressions sur l'environnement. Afin d'assurer la pérennité d'un secteur essentiel, la cohabitation harmonieuse des activités agricoles et non agricoles et la protection des ressources et de l'environnement sont aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations du développement du secteur agricole et agroalimentaire du Québec.

Biodiversité

De par son étendue, le Québec recoupe les zones climatiques tempérée, boréale et arctique. Cela explique qu'on y trouve une grande diversité d'écosystèmes et un nombre relativement élevé d'espèces. Le patrimoine végétal comprend plus de 6 700 espèces (flore vasculaire et invasculaire). Le nombre de variétés de champignons et lichens avoisine 3 500 et la faune sauvage compte quelque 653 espèces d'animaux vertébrés et environ 30 000 d'animaux invertébrés (dont plus de 25 000 espèces d'insectes).

Le Québec abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques en situation précaire : à l'été 2003, 34 espèces de la flore sauvage, de même que 12 espèces de la faune étaient légalement désignées menacées ou vulnérables; de plus, 408 autres espèces, sous-espèces ou populations fauniques et floristiques figuraient sur une liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Le déclin continu du niveau des stocks de certaines espèces de poissons a des répercussions importantes sur le développement durable des régions côtières. Les écosystèmes du Québec doivent donc recevoir une attention particulière. Les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages. Un réseau conséquent d'aires protégées permet de protéger le patrimoine naturel, tout en contribuant à la vitalité économique des nombreuses communautés locales.

Population

La population du Québec compte 7,5 millions d'habitants dont la moitié est concentrée dans la région métropolitaine de Montréal. Majoritairement francophone, elle correspond à 23,7 % de celle du Canada. La densité de la population est de l'ordre de 0 à 50 habitants/km² dans les régions rurales, de 50 à 500 habitants/km² dans les petites municipalités et de 500 à plus de 5 000 habitants/km² dans les agglomérations plus importantes. Du fait de l'immensité de son territoire, la densité moyenne de population est faible : 4,9 habitants/km²; c'est sept fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE et dix fois moins que la moyenne mondiale. Sur la base du territoire organisé en MRC, on obtient une densité de 10,9 habitants/km².

Organisation territoriale

Le territoire est subdivisé en 17 régions administratives, regroupées en quatre blocs qui se démarquent nettement les uns des autres par leur structure économique et leur condition de développement.

- **Les régions ressources** : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue et Mauricie. Elles regroupent 15,1 % de la population et l'économie y est particulièrement tributaire de l'utilisation des ressources naturelles.
- **Les régions centrales** : Outaouais, Estrie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Laurentides, Lanaudière et Montérégie, qui regroupent plus de 46,2 % de la population. Elles ont des économies relativement bien diversifiées et le secteur manufacturier y occupe une place plus importante.
- **Les régions de Montréal et de Laval**, qui comptent 29,2 % de la population, forment enfin un ensemble qui se distingue par un faible pourcentage d'emploi dans le secteur primaire, une forte proportion d'emplois manufacturiers à haute intensité technologique et une place prépondérante du secteur tertiaire dans la structure économique.
- **La région de la Capitale-Nationale**, compte pour sa part 8,8 % de la population du Québec et se distingue par une très forte présence du secteur tertiaire, alors que les secteurs de la fabrication et de la construction y sont peu représentés.

Le Québec fait face à des défis importants, telles la répartition inégale de la richesse, des biens et des services entre les différentes régions, l'exode des régions rurales et la migration vers les agglomérations. Malgré les progrès économiques, des inégalités persistent, engendrant des coûts sociaux importants. La synergie entre les différents acteurs politiques, économiques et sociaux doit permettre de lutter contre les différences et les inégalités, que cela touche des régions ou des groupes particuliers.

Le palier supralocal est composé de municipalités régionales de comté (MRC) et de communautés métropolitaines. Le territoire des MRC et des communautés métropolitaines inclut le territoire des municipalités locales. Certaines MRC englobent aussi des territoires non organisés en municipalités locales. Les MRC et les communautés métropolitaines jouent un rôle important en matière de développement économique, social, culturel et environnemental. Elles sont notamment responsables de l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement du territoire.

Au niveau local, en mai 2004, le Québec comptait 1 113 municipalités locales, dont 750 (soit 67%, représentant moins de 9 % de la population totale) comptant moins de 2 000 habitants et 9 comptant plus de 100 000 habitants. Ces neuf villes regroupent 53 % de la population, de même que 65% du PIB, 60% des emplois et 72% des emplois de la nouvelle économie du savoir, et ce, sur un faible pourcentage (0,2 %) du territoire. Plus de quatre millions de Québécois, soit plus de la moitié de la population, vivent sur le territoire de deux agglomérations urbaines : Québec et Montréal.

- **Québec**, la capitale nationale, est le principal centre administratif, le siège du gouvernement. Reconnue par l'UNESCO comme ville du patrimoine mondial, Québec constitue un ensemble urbain unique, témoignage de la réalité québécoise, de son histoire et de son évolution. Sur les plans culturel, touristique et de la recherche, le dynamisme de la capitale est reconnu mondialement;
- **Montréal** constitue l'une des grandes agglomérations nord-américaines. Centre d'affaires et d'activités mondiales, la métropole est le siège d'environ 70 secrétariats d'organisations internationales. Elle joue un rôle de leader dans l'économie québécoise. Elle est très présente dans les secteurs de l'aérospatiale, de la biopharmaceutique et des technologies de l'information. Sur le plan international, elle se classe parmi les villes offrant une excellente qualité de vie.

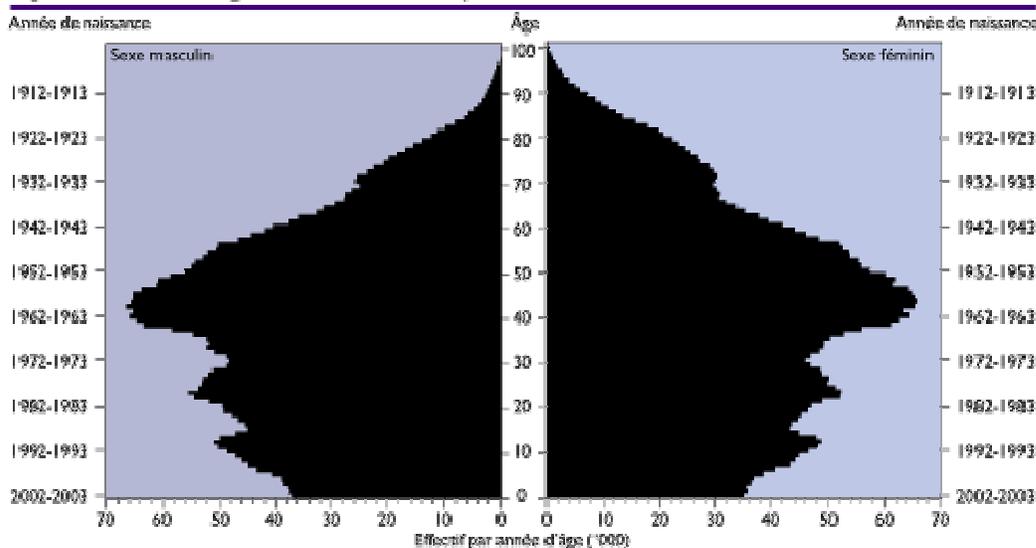
Il y a 11 nations autochtones au Québec. Les Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Hurons-Wendats, Innus, Malécites, Micmacs, Mohawks, Naskapis et Inuits vivent dans 54 communautés réparties sur tout le territoire québécois.

MODE DE VIE

Démographie

De 2000 à 2003, la population québécoise s'est accrue à un rythme annuel de l'ordre de 0,45 % à 0,68 %. Cette augmentation est d'abord le fait de l'immigration internationale (37 500 immigrants en 2001, auxquels on doit soustraire 8 000 émigrants pour un solde migratoire de 29 500) et ensuite de l'accroissement naturel (19 500 en 2001). La migration interprovinciale, quant à elle, a affiché en 2001 un solde négatif annuel d'environ 10 000 personnes, principalement dû à des migrations vers l'Ontario. La tendance s'est toutefois renversée en 2003 avec un solde migratoire interprovincial légèrement positif (+100 personnes). La population du Québec comprend près de 78 000 Autochtones (Amérindiens et Inuits), descendants des premiers habitants et appartenant à 11 nations différentes, elle comprend également plus de 700 000 immigrants, arrivés d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et, d'Afrique depuis le début du 20^e siècle. Le Québec compte 50,6 % de femmes, avec une espérance de vie de près de 82 ans, alors que l'espérance de vie des hommes est légèrement supérieure à 76 ans.

Pyramide des âges, Québec, 1^{er} juillet 2003



Source : Statistique Canada, Estimations de la population.
Dernière mise à jour le 1^{er} novembre 2003.

Le nombre des naissances diminue chaque année depuis 1990, alors que le nombre de décès est à la hausse, du fait de l'augmentation du nombre de personnes âgées. L'indice de fécondité est inférieur à 1,5 enfant par femme, alors qu'il devrait être de 2,1 pour assurer le remplacement des générations. Comme dans la plupart des pays industrialisés, le Québec connaît donc un phénomène de vieillissement de sa population. Il se caractérise toutefois par la rapidité avec laquelle s'effectue ce changement. Aujourd'hui la proportion des personnes de 65 ans et plus représente 12,6 % de la population, elle en représentera 20 % dans vingt ans. Aussi, des questions telles que le choix de l'âge de la retraite, le processus de transition vers cette étape de la vie, la situation financière des retraités sont de plus en plus d'actualité.

Inversement, les nations autochtones vivent un boom démographique. Au-delà de la moitié des Autochtones au Québec ont moins de 30 ans. D'autres questions telles que l'accessibilité des

services sociaux et des services de santé ainsi que les besoins en logement préoccupent également bien des communautés.

Langue et culture

Au Québec, 81,4 % de la population a le français comme langue maternelle tandis que 8,3 % de la population est de langue maternelle anglaise. Majoritairement francophone, le Québec est néanmoins, dans l'ensemble du Canada, le territoire où se concentre la plus forte proportion de personnes maîtrisant à la fois le français et l'anglais : en 2001, 40,8 % de la population québécoise était bilingue, comparativement à 10,3 % de la population du reste du Canada. C'est également au Québec que se trouve le plus haut taux de population multilingue puisque 8,7 % des Québécois maîtrisent le français, l'anglais et au moins une troisième langue, comparativement à 2,1 % de la population du reste du Canada. En 2001, la troisième langue la plus parlée au Québec est l'espagnol, qu'affirme connaître un peu plus de 3 % de la population. De plus, le Québec est la province où les langues autochtones sont les plus florissantes. Ce pluralisme linguistique représente un atout majeur pour le développement socio-économique de la nation.

Langue française, héritage et vitalité de la culture autochtone, héritages européens, proximité des États-Unis et influences d'immigrants de toutes nationalités placent le Québec à un carrefour culturel original, au confluent de l'Europe et de l'Amérique. Il est devenu le ferment d'une culture prolifique, dynamique et originale, portée par des créateurs et des œuvres qui font aujourd'hui le tour du globe. Si ce succès est particulièrement visible dans le domaine des variétés, la créativité québécoise s'auréole, depuis plusieurs années, d'une notoriété internationale en théâtre, en musique, en danse, en cinéma, en littérature, en arts visuels, en publicité, en multimédia. À travers la francophonie et le monde, l'audience et l'influence des artistes québécois sont bien supérieures à celles du poids démographique du Québec.

Famille

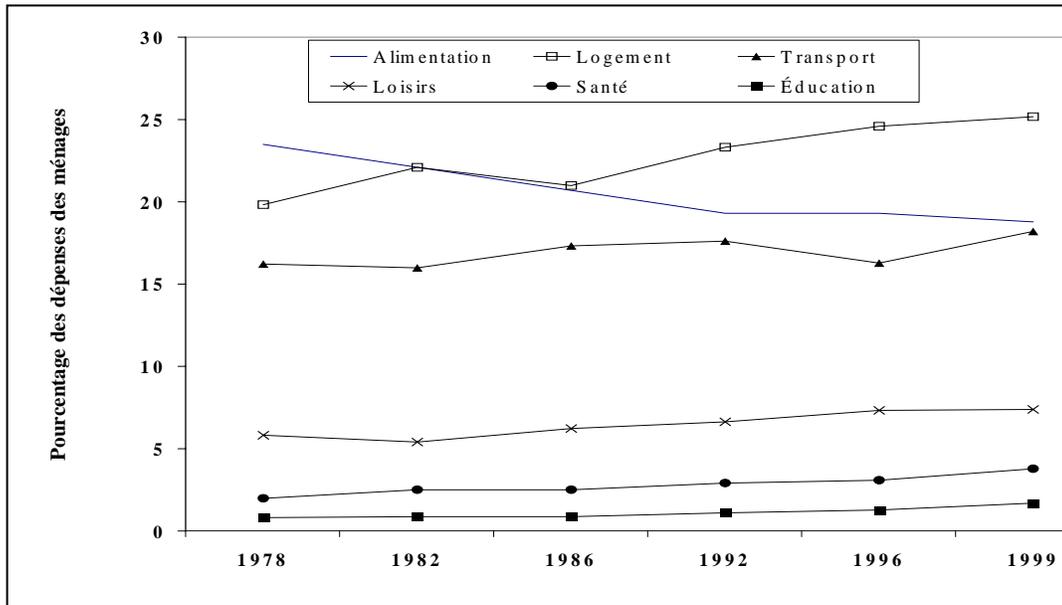
Au Québec, comme dans l'ensemble du Canada, la proportion des familles dites traditionnelles, c'est-à-dire couple ayant un ou plusieurs enfants, est en baisse, alors que celle des familles sans enfant à la maison est à la hausse. En 2001 le Québec comptait un peu plus de deux millions de familles, dont 62,8 % avec au moins un enfant. Parmi celles-ci, seuls 15 % comptaient trois enfants ou plus. La proportion de familles monoparentales atteignait 26,5 %, et dans 80 % des cas le parent seul était une femme. Aussi, 30,2 % des couples composant les familles non monoparentales vivaient en union libre. Depuis 1975, le nombre de mariages ne cesse de diminuer au Québec; en même temps la proportion de naissances hors mariage ne cesse d'augmenter, atteignant 58 % en 2001.

Phénomène observable tant ici qu'ailleurs en Occident, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a profondément marqué l'évolution sociale des dernières décennies. Aujourd'hui, les deux tiers des mères dont le plus jeune enfant a moins de trois ans font partie de la population active. Chez les mères de 20 à 44 ans dont le plus jeune enfant est âgé de trois à cinq ans, ce pourcentage atteint 73,2 %.

Consommation

La structure des dépenses des ménages s'est considérablement modifiée depuis vingt ans. Certains changements sociaux et démographiques ont agi sur les besoins et désirs des ménages, et ceux-ci ont changé leurs habitudes de dépenses. Le vieillissement de la population, la réduction de la taille des familles, la participation accrue des femmes au marché du travail ou l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de personnes vivant seules sont autant de facteurs qui influent sur la consommation des ménages. En particulier la part budgétaire consacrée à l'alimentation a régressé au profit principalement du logement, du transport, des loisirs et des soins de santé.

Le tableau suivant donne le profil de consommation des ménages québécois, entre 1978 et 1999 (en pourcentage du revenu disponible).



Adapté de : Portrait social du Québec, données et analyse. Tableau 16.1 page 365. Institut de la statistique du Québec, novembre 2001.

En constante progression, le taux d'endettement à la consommation (le rapport en pourcentage du crédit à la consommation par rapport au revenu personnel disponible) au Québec est passé de 15,2 % en 1984 à 25,9 en 2002. Au niveau canadien, la situation est encore plus préoccupante : au cours de la même période, le taux d'endettement est passé de 16,8 % à 30,6 %, creusant l'écart avec le Québec. Les taux d'intérêt actuels historiquement bas, combinés à une pléthore d'incitatifs à consommer tôt, ne laissent présager aucune amélioration à court terme. Par ailleurs, une remontée trop rapide des taux pourrait s'avérer dramatique pour les consommateurs lourdement endettés et financièrement précaires.

Le Québec se classe parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles. Les trois principaux générateurs (le secteur « commerces, industries et institutions », le secteur « construction et démolition » et les ménages) comptent pour environ un tiers chacun des matières résiduelles produites annuellement. En 2000, 3,8 millions de tonnes étaient récupérées, soit un taux de récupération de 35 %. Bien que la quantité de matières résiduelles récupérée ait augmenté annuellement, le taux de récupération a diminué par rapport à celui de 1998 (37 %), la quantité totale générée augmentant plus rapidement. Ces taux sont encore loin de l'objectif d'atteindre le taux de récupération de 65 % en 2008, que s'est donné le Québec dans sa politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Systeme d'éducation

Le ministère de l'Éducation a pour mission de promouvoir l'éducation, contribuer à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise, favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels de la société. Le système d'éducation comprend quatre niveaux d'enseignement :

- l'enseignement primaire, qui comprend l'éducation préscolaire;

- l'enseignement secondaire, qui inclut une formation générale de deux cycles et une formation professionnelle;
- l'enseignement collégial, premier échelon des études supérieures et qui comporte deux avenues principales : la formation préuniversitaire et la formation technique;
- l'enseignement universitaire, comprenant trois cycles, et disponible dans l'ensemble des régions.

L'enseignement est obligatoire pour tous de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 16 ans. Les frais d'inscription au collégial sont modestes et les frais de scolarité pour les études universitaires sont parmi les moins élevés sur le continent nord-américain. Un enfant qui entre au primaire peut s'attendre désormais à passer en moyenne une quinzaine d'années dans le système scolaire. En effet, pour 100 jeunes dans le système scolaire en 2002-2003, 79 obtiennent un diplôme d'études secondaires, 38 obtiennent un diplôme d'études collégiales (15 au secteur technique et 23 au secteur préuniversitaire), 27 ont un baccalauréat, 8 une maîtrise et 1 un doctorat.

Cependant, à l'échelle du Québec, les niveaux de scolarité reflètent généralement les caractéristiques économiques et les exigences du marché du travail des régions. Ainsi, le degré d'instruction est plus élevé dans les régions abritant les grandes villes, alors qu'il est plus faible dans les régions éloignées, là où l'économie est davantage axée sur l'exploitation et la transformation des ressources. L'abandon des études avant l'obtention d'un diplôme reste également une préoccupation majeure du monde de l'éducation.

Systeme de santé

La santé est au cœur des préoccupations des Québécois. Pour répondre à ces préoccupations, le système de santé et des services sociaux du Québec offre une large gamme de services et son organisation s'appuie sur quatre grands principes : l'universalité, l'équité, le caractère public et l'adaptation continue des services. Il regroupe près de 463 établissements publics et privés, chapeautant plus de 1 800 installations physiques où sont offerts des services sociosanitaires, ainsi que des centaines de cliniques médicales et plus de 3 400 organismes communautaires subventionnés. Plus de 10 % de la main-d'œuvre du Québec travaille dans ce secteur.

Depuis quelques années, les dépenses totales de santé représentent 7,2 % du PIB, ce qui place le Québec dans la moyenne nationale. Cependant, face à une hausse continue des coûts et à la nécessité d'adapter les services aux besoins d'une population vieillissante, le système de santé et des services sociaux a fait l'objet de réformes importantes. Regroupements d'établissements, mise en commun de services, diminution du nombre et de la durée des hospitalisations et maintien des personnes à domicile, etc. ont été instaurés afin de répondre aux besoins avec plus de souplesse, dans un souci d'efficacité.

Les effets des problèmes environnementaux sur la santé des citoyens sont devenus d'actualité. Qu'ils soient dus à l'influence des changements climatiques, aux pratiques agricoles, aux risques industriels ou encore à la pollution de l'air, ils interpellent de plus en plus les Québécois. Cinquante-trois pour cent d'entre eux pensent, en effet, que les problèmes environnementaux ont un impact important sur leur santé. Ils sont 86 % à penser qu'ils auront un impact important sur la santé de leurs enfants ou de leurs petits enfants.

Sécurité

Au cours de la dernière décennie, une tendance générale à la baisse de la criminalité s'observe tant au Québec que dans le reste du Canada. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance dont les changements démographiques. En 2002, le Québec se situait parmi les provinces avec le plus faible taux de criminalité déclarée. Selon les données du ministère de la Sécurité publique, il était de 5 492 par 100 000 habitants, en excluant les infractions touchant la conduite de véhicules (soit 409 418 infractions au total). À elles seules, cinq infractions représentent les trois quarts des infractions au Code criminel. Ce sont les vols de 5 000 \$ ou moins (27 %), les introductions par

effraction (17 %), les méfaits (12 %), les vols de véhicules à moteur (10 %) et les voies de fait (10 %).

La criminalité se distribue inégalement dans les régions administratives du Québec. Ainsi, la région de Montréal enregistre un taux beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale soit, 7 466 infractions pour 100 000 habitants. À l'opposé, les régions de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas Saint-Laurent affichent les taux de criminalité les plus bas de la province.

Il y a presque autant d'hommes (48 %) que de femmes (52 %) victimes d'infractions contre la personne, en excluant les vols qualifiés ou extorsions. Les voies de fait (60 %) et les menaces (23 %) sont les deux types d'infractions qui touchent le plus de victimes. Par ailleurs, en 2002, on dénombrait 16 729 victimes de violence conjugale c'est-à-dire de crimes contre la personne commis par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime. Ces victimes représentent plus d'une victime de crimes contre la personne sur cinq (23 %) et les infractions commises dans un contexte conjugal comptent pour 4 % des infractions au Code criminel. Les femmes sont cinq fois plus souvent victimes de violence conjugale que les hommes et les personnes de 25 à 29 ans sont les plus souvent victimes de ces crimes. Les jeunes de moins de 18 ans sont également confrontés par la violence. En 2002, ils représentaient 26 % des victimes d'infractions contre la personne. Ils constituent une proportion élevée des victimes d'agressions sexuelles (64 %) qui représentent 1 % des infractions au Code criminel.

La prévention de la criminalité constitue une responsabilité collective qui permet d'augmenter la qualité de vie. Le Québec a choisi de mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur la répression. Ce choix repose sur la conviction que la meilleure façon de protéger la société de façon durable passe par la réinsertion sociale de ses membres contrevenants.

Par ailleurs, année après année, les Québécois sont victimes de plus de 9 500 incendies de bâtiments et de milliers de feux de véhicules. Bien que la tendance soit à la baisse depuis les dernières années, ces incendies ont causé en 2002 plus de 65 décès. Ce bilan pourrait être réduit puisque dans la majorité des cas où des décès sont enregistrés, il n'y a pas d'avertisseur de fumée ou, celui-ci n'est pas fonctionnel. Les personnes âgées et les jeunes enfants sont les citoyens les plus vulnérables lors d'un incendie et sont ainsi particulièrement ciblés par les efforts en prévention. Somme toute, avec un taux de mortalité de 0,90 par 100 000 habitants, le Québec figure parmi les provinces canadiennes les plus performantes à ce chapitre.

Le bilan est toutefois moins positif en ce qui concerne les pertes matérielles. Ainsi, depuis le milieu des années 1990, celles-ci augmentent deux fois plus vite que l'inflation, pour dépasser 430 M\$ en 2002. Le taux de pertes matérielles par habitant au Québec atteint 58 \$. Ce taux est plus élevé que la moyenne canadienne, qui se situe à environ 45 \$ par habitant. À ces pertes matérielles, on doit ajouter les coûts de relocalisation, de subsistance et des pertes d'emplois. Ces montants sont difficiles à chiffrer mais ils sont loin d'être négligeables. Les efforts consacrés par les municipalités pour assurer le financement des services de sécurité incendie s'élèvent à 500 M\$ annuellement.

Le Québec a connu, au cours des dernières décennies, diverses catastrophes qui semblent révéler une tendance à la hausse de la fréquence et des effets dévastateurs de ce genre d'événements. Cela est en corrélation directe avec la tendance observée à l'échelle internationale où l'on constate un accroissement significatif du nombre des catastrophes et des conséquences leur étant associées. De nombreux facteurs expliquent cette évolution. L'un des principaux est évidemment l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes qui est généré par les changements climatiques. Plusieurs experts affirment d'ailleurs que les changements climatiques représentent l'une des pires menaces au bien-être des populations et à la prospérité économique des collectivités.

Ainsi, on note que plus de la moitié des catastrophes météorologiques que le Canada a connues, entre 1970 et 1999, ont eu lieu au Québec. Les plus importantes d'entre elles, comme les pluies diluviennes de 1996 dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord et la

tempête de verglas de 1998 sur le sud-ouest du Québec, ont montré la nature des préjudices que ce genre de sinistre peut engendrer pour la société, tout comme l'ampleur des dommages qu'il peut causer à la nature et au bâti. Mais le caractère spectaculaire de ces deux catastrophes dissimule le fait que, chaque année, plusieurs inondations de moindre envergure engendrent des pertes matérielles significatives en bordure de plusieurs plans d'eau qui traversent des régions habitées.

Outre les inondations, le Québec est confronté à plusieurs autres types de risques naturels. On constate notamment que les glissements de terrain en milieu argileux constituent un risque important alors que le territoire québécois est avec la Norvège et l'Alaska, l'un des trois endroits les plus exposés au monde à ce type de risque. Ayant vu leur nombre tripler depuis le début des années quatre-vingt-dix, les tempêtes maritimes dans le golfe Saint-Laurent entraînent des conséquences de plus en plus graves sur l'érosion des berges. Le Québec est aussi confronté à des risques majeurs d'incendie de forêt, lesquels représentent une menace pour les personnes et les biens et entraînent la destruction de vastes espaces forestiers susceptible d'hypothéquer l'économie de nombreuses collectivités locales. Ajoutons, au chapitre des risques d'origine naturelle, que certaines régions québécoises sont exposées à des séismes de forte magnitude dont le potentiel destructeur pourrait menacer l'équilibre économique des régions affectées. Enfin, on ne peut ignorer que chaque année, plusieurs dizaines d'épisodes de vents violents et des tornades causent des dommages importants dans diverses régions québécoises à des propriétés, aux infrastructures et à la végétation.

En plus des risques d'origine naturelle, le Québec recèle de nombreux risques d'origine anthropique. Une grande partie d'entre eux sont liés à l'entreposage, à l'utilisation, au transport et à la disposition de matières dangereuses. Comme dans la plupart des pays industrialisés, la diversité et la quantité des matières dangereuses ne cessent de s'accroître. En conséquence, les risques d'accident présentant une menace sérieuse pour la population sont en constante évolution, et ce, d'autant que plusieurs activités impliquant des matières dangereuses se déroulent en milieu urbanisé. Une autre menace d'origine anthropique provient de la présence de plus de 5 000 barrages et autres ouvrages de retenue dans diverses régions du Québec. L'exemple du Saguenay, à l'été 1996, rappelle les risques associés à ces infrastructures dont la surveillance est par ailleurs rigoureusement encadrée par la Loi sur la sécurité des barrages. Enfin, comme le démontrent certains événements survenus au Québec au cours des dernières décennies ainsi que les événements des dernières années sur la scène internationale, on ne peut faire abstraction des risques posés par les désordres sociaux et le terrorisme.

L'importance des sommes engagées, à la suite des sinistres, pour le remboursement des frais de mesures d'urgence, des dommages matériels et de remise en état sécuritaire des infrastructures essentielles, constitue un indice de l'exposition croissante du territoire québécois à ce genre d'événements. Les données disponibles révèlent qu'entre 1982 et 1999, ces sommes se sont élevées à 4,9 milliards de dollars, soit environ 275 millions de dollars par année. Ces montants couvrent 73 sinistres majeurs d'origine naturelle ou anthropique et n'incluent que les montants assumés par les gouvernements et les assureurs; les dommages assumés par les sinistrés eux-mêmes n'étant pas inclus à ce bilan.

Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont un autre aspect important de la qualité de vie au Québec. Le gouvernement du Québec a confié à la CSST, présente partout au Québec dans tous les secteurs d'activité, la tâche d'administrer paritairement un régime complet de santé et de sécurité du travail, qui va de la prévention des lésions au travail à la réadaptation des travailleurs accidentés. Ce régime, qui couvre, au Québec, près de trois millions de travailleurs et quelque 180 000 employeurs, repose sur deux lois. La première, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, consacre l'importance de la prévention dans les milieux de travail par la participation des employeurs et des travailleurs. Elle a pour objectif l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie dans les milieux de travail.

La seconde, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, régit l'indemnisation des victimes de lésions professionnelles. Ce service d'assurance publique obligatoire protège l'entreprise contre le risque d'avoir à supporter seule le fardeau financier découlant des lésions professionnelles et assure, en même temps, une protection à tous les travailleurs dès qu'ils sont victimes d'un accident ou d'une maladie liés au travail. Il fournit aussi de l'aide aux accidentés pour les réintégrer chez leur employeur ou dans des emplois qu'ils sont en mesure d'exercer ailleurs sur le marché du travail.

Même si l'activité économique était en croissance et même si le nombre de travailleurs couverts par le régime a augmenté de 25 %, le Québec a connu au cours des quinze dernières années une baisse importante du nombre de lésions et de décès causés par des accidents ou des maladies du travail⁴³. Il semble que les efforts déployés par les milieux de travail, la CSST et ses partenaires commencent à porter des fruits.

Toutefois, avec 175 décès et 135 724 lésions professionnelles à déplorer en 2003, il est clair que les efforts de prévention doivent continuer, voire s'amplifier. Certains problèmes sont devenus préoccupants. On constate ainsi que les coûts associés aux accidents augmentent et que le nombre de demandes d'indemnisation pour des lésions psychologiques et des troubles musculo-squelettiques (TMS) est en croissance. De plus, comme dans la majorité des pays industrialisés, le Québec connaît une intensification du travail temporaire ou des formes de travail précaire et atypique, qui rendent plus difficiles le suivi des risques et la réintégration au travail.

Fait à souligner, les risques d'accident du travail sont beaucoup plus élevés chez les travailleurs et les travailleuses de 24 ans et moins que chez leurs aînés. Le taux de fréquence des accidents est de 5,8% dans le groupe des 15 à 24 ans comparativement à 3,7% chez les 25 ans et plus. Et c'est surtout lors des six premiers mois d'un nouvel emploi que les jeunes se blessent. Le manque d'expérience et de formation et la précarité des emplois sont les trois facteurs qui contribuent le plus à cette augmentation des risques dans ce segment de la population.

Certains milieux de travail à haut risque font l'objet d'une attention particulière. À titre d'exemple, le nombre d'accidents dans l'un des secteurs les plus à risque, celui de la construction, est passé au Québec de 101 à 85 par million d'heures travaillées entre 1997 et 2001. Ces chiffres sont associés à l'approche « tolérance zéro » sur les chantiers appliquée en concertation par la CSST, les employeurs et les syndicats. Le secteur du nettoyage industriel, spécialisé dans la récupération des matières résiduelles dangereuses, s'est donné, en comités multipartites, des méthodes de travail sécuritaires pour contrer les risques inhérents à ses activités. Un programme de prévention des risques biologiques a été mis en place pour les travailleurs (pompiers, policiers, ambulanciers et agents des services correctionnels) exposés à différents micro-organismes transmissibles par le sang (VIH, virus de l'hépatite B et C) dans l'exercice de leurs fonctions. Des partenariats ont été mis sur pied pour s'attaquer aux maladies pulmonaires invalidantes causées par des substances comme le béryllium, l'amiante et le manganèse, inhalées sous forme de poussières ou de fumée. Ces nouvelles maladies professionnelles en émergence font aussi l'objet d'une surveillance accrue dans les milieux de travail à risque.

Pouvoirs publics, travailleurs et employeurs ont un intérêt commun à créer et à maintenir des lieux de travail sûrs et salubres, ce qui peut servir de point d'ancrage au dialogue et au consensus social. Pour éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles, ou du moins, pour en limiter le nombre, il est nécessaire d'œuvrer à l'implantation d'une « culture de la prévention ». Il faut également éviter que la prévention, processus continu et permanent, soit remise en question au gré des événements ou se limite au court terme. Son intégration à la gestion de l'entreprise et son partage par le plus grand nombre sont des conditions essentielles à sa réussite. Pour être durable,

⁴³ Une analyse des données sur les dossiers ouverts et acceptés à la suite de lésions professionnelles révèle que ceux-ci ont diminué de plus de 40 %, soit de 229 581 en 1990, à 135 724 en 2003. Au cours de cette même période, les décès acceptés sont passés de 284 à 175, soit une diminution de 38 %, malgré une augmentation de 2,4 à 3 millions du nombre de travailleurs couverts.

la prévention doit faire partie intégrante du cadre de gestion de l'entreprise et faire sa place aux côtés d'exigences comme la productivité ou la qualité des produits et services.

Démocratie et pluralisme

Le Québec est une société démocratique, moderne et innovatrice; son fonctionnement relève souvent de modèles avant-gardistes, notamment en ce qui touche les lois. Il s'est doté au fil des ans de tout un ensemble d'institutions et de services visant à assurer la sécurité et le bien-être de sa population. Le système politique repose sur la liberté, l'égalité et la participation des citoyens à des associations et à des partis politiques. Par exemple, pour favoriser cette égalité politique des citoyens, le Québec s'est doté d'une législation sur le financement des partis politiques qui interdit aux personnes morales de contribuer à leur financement et impose une limite maximale à la contribution des citoyens.

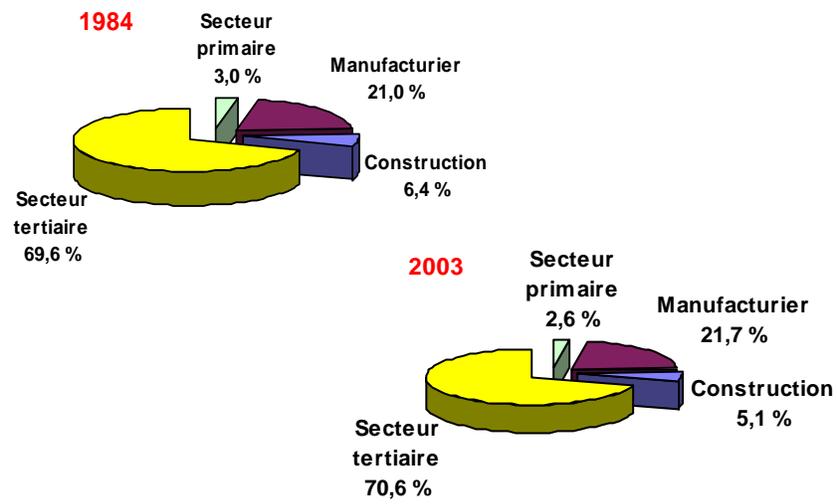
C'est une société pluraliste qui respecte le droit des individus de choisir librement leurs valeurs, leur style de vie, leurs croyances, leur religion, leur appartenance à des groupes d'intérêts particuliers. Le Québec est ouvert aux apports multiples des autres cultures, dans le respect des valeurs démocratiques fondamentales. Depuis 1970, l'immigration s'est fortement diversifiée et le contact avec les nouveaux citoyens a enrichi la société québécoise, tant sur les plans culturel, social et économique que sur les plans scientifique et technologique. En juin 2003, le premier ministre du Québec et le chef régional de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador ont signé un engagement politique mutuel et convenu de mettre sur pied un conseil conjoint des élus. Ce conseil conjoint contribue à développer et à maintenir des relations politiques harmonieuses et respectueuses avec les nations autochtones du Québec. Le Québec vise à favoriser l'expression de cette diversité dans un contexte où les citoyens, quelles que soient leurs différences, partagent la même appartenance à la société et l'expriment dans le respect des lois et des institutions communes.

NIVEAU DE VIE

Profil économique

Le Québec, à l'instar de plusieurs pays développés, a connu une importante transformation de son économie au cours des dernières décennies. Ainsi, le secteur primaire (secteur des ressources), qui fut longtemps au centre de l'activité économique, ne compte plus que pour une très faible partie du PIB réel provincial. À l'inverse, le secteur tertiaire (secteur des services) a gagné beaucoup d'importance. La composition professionnelle de la main-d'oeuvre a considérablement changé. Cette tendance lourde, appelée à se poursuivre dans le futur, entraîne des répercussions majeures sur les structures communautaire, culturelle et démographique de la société québécoise : exode rural, urbanisation et étalement urbain, taux de natalité, niveau de scolarité, habitudes de consommation, etc.

Répartition du PIB réel par secteurs d'activité (Source : MDER 2004)



Développement ou croissance?

Il est important de retenir, dans la définition du concept de développement durable, la distinction entre la notion de développement économique et celle de croissance économique. Le développement économique, dans un contexte de développement durable, est une notion plus globale qui intègre à la fois des paramètres quantitatifs et qualitatifs permettant de tenir compte de mesures de développement social, de distribution des revenus et de qualité environnementale. Par ailleurs, la croissance économique ne considère que la variable quantitative de l'activité économique, sans qu'il y ait nécessairement développement économique puisque le PIB peut s'accroître en même temps que les problèmes sociaux ou environnementaux.

Le PIB du Québec était de 245,5 milliards de dollars en 2002 (dollars courants). Au cours de la période de 1980 à 2001, il est passé de 140 milliards de dollars à 206 milliards (en dollars constants de 1997), soit une augmentation de 47 %. Pour la même période, l'Ontario a vu son PIB croître de 85 %. Une comparaison des PIB en proportion de la taille de la population réduit toutefois cet écart : les taux de croissance du PIB per capita du Québec et de l'Ontario passent respectivement à 36,8 % et 37,5 %, loin toutefois du taux de croissance par habitant de 52,8 % affiché par les États-Unis au cours de la même période.

Revenu personnel

Le revenu personnel disponible par habitant au cours de la période de 1980 à 2001 est passé de 15 662 \$ à 19 671 \$, soit une augmentation de 25,6 % comparativement à une croissance de 47 % de l'économie en général. Ce constat s'explique en bonne partie par la forte augmentation des impôts payés par les particuliers et par l'instauration des taxes à la consommation (TPS et TVQ) au cours de cette période. Les réductions d'impôts récentes consenties ou annoncées par les deux niveaux de gouvernement laissent entrevoir une croissance du revenu disponible plus en harmonie avec celle de l'économie en général. L'impôt sur le revenu des particuliers québécois demeure toutefois élevé par rapport à celui de l'Ontario, bien que certains paiements de transfert et crédits d'impôt compensent pour les contribuables à faible revenu.

Travail

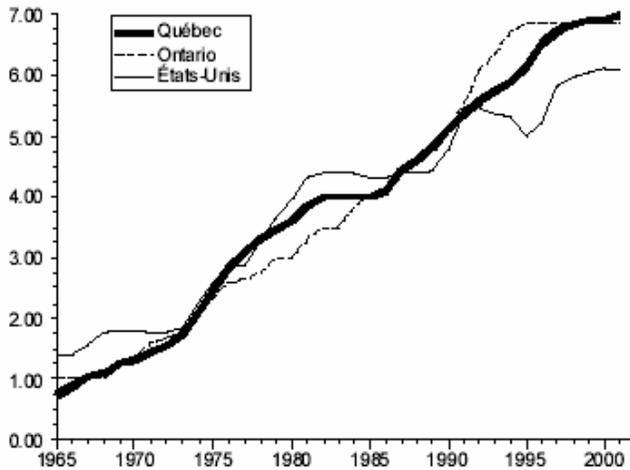
Après deux décennies au-dessus de 10 %, le Québec a vu son taux de chômage passer sous la barre des 9 % en 2001. Toutefois, ce taux demeure supérieur à celui de l'Ontario. L'important ralentissement économique aux États-Unis et la récente appréciation de la devise canadienne sont deux facteurs conjoncturels qui continueront d'exercer une pression sur la création d'emplois au Québec.

Malgré une perspective de croissance de l'emploi moins rapide pour les prochaines années, le marché demeure relativement favorable aux travailleurs à cause d'une combinaison de facteurs démographiques et sociaux : la génération des *baby boomers* approche de la retraite, la croissance de la population connaît un ralentissement général, le phénomène de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail s'estompe, l'âge de la retraite est avancé, le nombre d'heures travaillées tend à diminuer.

Les perspectives de croissance de l'emploi varient également selon le type d'emploi. Par exemple, les secteurs d'avant-garde basés sur le savoir, fortement liés au niveau de scolarité, occuperont une place de plus en plus importante dans l'économie du Québec. Aussi, bien que les travailleurs manuels associés à la production de biens tangibles constituent encore le groupe le plus important en matière de volume, le déplacement de l'activité économique vers le secteur des services et les gains de productivité potentiels associés au secteur manufacturier limiteront à plus long terme la croissance de l'emploi pour ce secteur.

Le taux général du salaire minimum au Québec en 2004 est de 7,45 \$ de l'heure. Cette norme offre une protection partielle aux travailleurs non syndiqués occupant des emplois peu qualifiés. Vecteur de compétitivité des entreprises et de création d'emplois, ce taux se compare aux taux en vigueur dans les provinces et États voisins. Il existe des différences de taux surtout pour des catégories particulières de travailleurs : agricoles, à pourboires, étudiants, etc.

Évolution des salaires minimums (\$ CAN courants)



Source : DRHC, US Department Of Labor (DOL) et OCDE

Le taux de syndicalisation des travailleurs salariés au Québec en 2003 est élevé (41,4 %) par rapport à l'Ontario (28,7 %) et aux États-Unis (14,3 %). Les employés du secteur public sont les plus fortement syndicalisés (environ à 80 %), alors que ceux oeuvrant dans le commerce, la finance et les services professionnels le sont le moins (de 14 à 20 %).

Échanges internationaux

À défaut d'une croissance démographique soutenue pour assurer une saine demande intérieure en biens et services, le Québec n'avait d'autres choix que de se tourner vers les marchés extérieurs pour aspirer à la prospérité économique.

Exportations internationales Principaux produits, 2003 (source MDERR)		Millions de \$
• Avions entiers avec moteurs		8 595
• Aluminium sous forme brute		4 152
• Papier journal		2 535
• Turboréacteurs, turbopropulseurs, turbines à gaz		1 813
• Bois sciés		1 586
• Circuits intégrés et micro-assemblage électronique		1 505
• Papiers / cartons		1 360
• Meubles		1 218
• Appareils électriques pour la téléphonie		1 189
• Énergie électrique		808
• Voitures		773
Total - Exportations internationales de marchandises		64 228
Produits présentés selon le système harmonisé de classification (SH4).		

Le Québec a su mettre à profit l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges sur la scène internationale, commencée en 1988 avec l'entrée en vigueur de l'ALENA, pour assurer sa croissance économique. Ainsi, entre 1988 et 2003, les exportations internationales de marchandises ont triplé. Environ 83 % des exportations du Québec sont destinées au marché américain, de loin son principal partenaire commercial. La composition des exportations québécoises s'est significativement modifiée depuis quelques années, les ressources naturelles cédant le pas progressivement aux produits finis à forte valeur ajoutée.

Les principales catégories de produits importés sont les automobiles (6,7 G\$ en 2002) et le pétrole brut (6,3 G\$); suivent les ordinateurs (2,6 G\$) et les produits liés aux communications (2 G\$). La provenance des importations est plus diversifiée. Les États-Unis demeurent toutefois bons premiers avec près de 40 %.

De nouvelles pratiques commerciales tiennent de plus en plus compte des facteurs environnementaux : certification de produits, contenu de matières recyclées, ententes de commerce (exemple : Chapitre 11 de l'ALENA), permis échangeables, mise à niveau de normes environnementales, etc. Bien que cette tendance puisse offrir de nouvelles occasions d'affaires dans le secteur de l'industrie de l'environnement, elle n'est pas sans créer certaines contraintes commerciales pour d'autres secteurs, principalement les ressources telles que le bois d'œuvre, le lait, les œufs.

Outre les accords internationaux, un ensemble de facteurs influence les échanges entre le Québec et ses partenaires internationaux : la mondialisation des affaires, les changements technologiques, la diversification de la structure industrielle, les fluctuations des monnaies et plus récemment les questions de sécurité nationale.

FISCALITÉ

Après 25 ans de déficits accumulés, le gouvernement du Québec a finalement atteint l'équilibre budgétaire au cours des derniers exercices financiers et maintient toujours un objectif d'équilibre budgétaire pour l'exercice en cours. La marge de manœuvre financière attendue de cet assainissement des dépenses publiques demeure toutefois fragile. Les dépenses publiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux continueront d'accaparer la part du lion des revenus autonomes du gouvernement (61 % en 2000-2001). Dans l'avenir, la croissance anémique de la démographie et le vieillissement de la population devraient contribuer à maintenir ces dépenses à la hausse.

La dette totale provinciale se chiffrait à 105 milliards \$ en 2001-2002, faisant du Québec l'une des provinces les plus endettées au pays. Les frais d'intérêts sur cette dette (7 milliards \$) représentent 16 % des revenus autonomes du Québec. Malgré les efforts de réduction des dépenses publiques et l'atteinte du déficit zéro depuis 1998-1999, la dette totale ne cesse de croître année après année. Qui plus est, une répartition per capita place le Québec au premier rang des provinces avec une dette de plus de 12 000 \$ par habitant comparativement à plus de 9 700 \$ pour l'Ontario. Le fardeau de la dette, en plus de réduire la marge de manœuvre financière du gouvernement, pose également un problème d'équité intergénérationnel.

En 2004, le taux d'imposition applicable aux entreprises manufacturières du Québec était de 8,9 %, soit le taux le plus bas au Canada, exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard. Les entreprises manufacturières bénéficient également de différents programmes de financement offerts par Investissement Québec et, contrairement à la majorité des autres provinces canadiennes, ne paient aucune taxe sur les intrants utilisés dans le cadre de leurs activités. Malgré une certaine lourdeur des charges fixes (taxe sur le capital et taxe sur la masse salariale), le régime fiscal québécois applicable aux entreprises est globalement concurrentiel par rapport à celui des juridictions voisines.

Éco-fiscalité

L'éco-fiscalité est de plus en plus utilisée dans les pays développés comme moyen de corriger des distorsions sur les marchés résultant d'une mauvaise allocation des ressources, principale cause de préjudice à l'environnement. Les taxes et les redevances (sur le pétrole et l'essence, les fertilisants, les solvants, les déchets, le carbone, etc.) sont les plus fréquemment utilisées. En théorie, les bénéfices de l'éco-fiscalité sont de trois ordres :

- correction des prix sur le marché : l'introduction de taxes ou redevances sur les ressources, les produits et les services ferait en sorte que les prix reflètent mieux les vrais coûts pour la société;
- modification du comportement des agents économiques : l'augmentation des prix des ressources et des produits polluants et à risque inciterait les consommateurs à utiliser des produits substitués moins néfastes à l'environnement et pourrait inciter les producteurs à développer de nouveaux produits ou procédés moins polluants, générant moins de risque ou utilisant moins de ressources.
- transfert du fardeau fiscal : l'augmentation des taxes pour des activités ou produits néfastes pour l'environnement (exemple : la combustion d'essence) permettrait de réduire les charges sur d'autres produits ou activités moins dommageables.

Finance

Le Québec abrite nombre de compagnies et de sociétés financières : succursales bancaires, caisses d'épargne et de crédit, compagnies d'assurances, sociétés de fiducie, maisons de courtage, etc. Le gouvernement du Québec dispose aussi de deux outils de premier plan dans le secteur financier, soit la Caisse de dépôt et placement et la Société générale de financement. Quant à elle, l'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation du secteur financier québécois. Elle protège le consommateur, applique la réglementation en vigueur et surveille les marchés financiers. Enfin, la Bourse de Montréal s'est récemment spécialisée dans le segment de marché à plus forte croissance du domaine boursier – les produits dérivés.

Les entreprises québécoises ont aussi accès à de nombreuses autres sources de capital de risque. En fait, le Québec est depuis plusieurs années le plus important gestionnaire de capital de risque au Canada. En 2003, le capital sous gestion au Québec se chiffrait à 11,7 milliards \$, soit 52 % du capital de risque au Canada.

COUP D'ŒIL SUR QUELQUES SECTEURS

Certains secteurs d'activité présentent une dynamique et des caractéristiques particulières au Québec. Les secteurs suivants ont été sélectionnés en fonction de leur impact réel ou potentiel sur les trois composantes de la qualité de vie.

Nouvelle économie

Secteur qui regroupe plusieurs activités à fort contenu scientifique ou technologique : les technologies de l'information et des communications, les biotechnologies, l'aérospatiale, etc.

Ces activités et les biens et services qui en résultent sont au cœur du développement de l'économie du savoir en émergence partout sur la planète.

LA STRUCTURE INDUSTRIELLE DU SECTEUR MANUFACTURIER	
CLASSIFICATION DE L'OCDE	
HAUTE TECHNOLOGIE :	Aérospatiale, matériel électronique et de communication, ordinateurs, produits pharmaceutiques.
MOYENNE HAUTE :	Produits chimiques, véhicules automobiles, machinerie, produits électriques.
MOYENNE FAIBLE :	Caoutchouc, plastique, sidérurgie, aluminium, produits métalliques.
FAIBLE :	Industries traditionnelles et celles liées aux ressources naturelles, dont les aliments, le textile, l'habillement, le bois et le papier.

L'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC) regroupe principalement les équipements et services associés au traitement et au transport de l'information. L'industrie québécoise des TIC emploie près de 4 % des salariés et compte pour 13 % des exportations et 27 % de la Recherche et Développement industrielle du Québec.

Les biotechnologies regroupent l'ensemble des activités industrielles fondées sur le développement des technologies et des sciences de la vie. Les entreprises biotechnologiques québécoises, fortement concentrées à Montréal et

à Québec, représentent environ le tiers du nombre d'entreprises, des emplois et des revenus générés par ce secteur d'activité au Canada.

Autre secteur associé aux nouvelles technologies, l'industrie aérospatiale québécoise représente 60 % de la production canadienne de ce secteur avec plus de 10,5 milliards \$ de ventes en 2002 ; c'est plus de 40 000 emplois concentrés dans la région de Montréal oeuvrant dans des créneaux de marché civils en forte croissance : hélicoptères commerciaux, avions d'affaires, jets régionaux, simulateurs de vols commerciaux, trains d'atterrissage.

Québec se démarque du Canada en affichant depuis plusieurs années la meilleure performance des provinces canadiennes au chapitre du soutien à la R&D. Les dépenses en R&D comptaient, en 2002, pour 2,71 % du PIB du Québec, soit un demi point de plus que la moyenne des pays de l'OCDE (2,26 %) et l'Ontario (2,28 %).

Agriculture et pêche

L'agriculture est la plus importante activité du secteur primaire, c'est aujourd'hui un secteur plus important que ceux des mines et de la foresterie réunis. L'ensemble des exploitations agricoles du Québec a totalisé des recettes de 5,5 milliards de dollars en 2002. Ces recettes sont constituées à 66 % de vente de produits d'origine animale, à 26 % de vente de produits végétaux et à 8 % de paiements gouvernementaux. En 2002, le secteur bioalimentaire générait 438 000 emplois soit environ 12 % des emplois de l'ensemble de l'économie québécoise. Avec 1,5 milliard de dollars, la production laitière est la plus importante au chapitre des recettes financières agricoles. Elle est suivie de la production porcine, avec 927 millions de dollars. À elles seules, ces deux productions représentent près de 50 % de la valeur totale de la production agricole du Québec. La mondialisation des marchés a créé de nombreuses occasions de croissance pour le secteur agroalimentaire, l'amenant ainsi à devenir plus compétitif.

Depuis plusieurs années, le nombre d'exploitations agricoles décroît. Leur nombre est passé d'environ 51 600 en 1976 à 38 076 en 1991 et à 32 139 en 2001. Parallèlement, on assiste à une augmentation de la taille des exploitations et à une concentration de la production dans un nombre de plus en plus restreint d'exploitations.

Deux grands secteurs de pêche maritime caractérisent l'est du Canada : l'océan Atlantique et le golfe du Saint-Laurent. L'importance du Québec dans l'ensemble de l'Est canadien et dans le golfe montre une grande différence. En effet, dans l'Est canadien, cette importance est de 7,0 % en quantité et de 9,7 % en valeur, tandis que dans l'ensemble du golfe elle se situe à 22,7 % en quantité et à 29,0 % en valeur. Dans les années 1980, le Québec dépendait fortement de la pêche

aux poissons de fond, dans une proportion qui atteignait 55 % de ses débarquements en 1990. Le déclin, notamment de la morue, et les moratoires subséquents ont fait chuter cette proportion en 1995 à 7 %. Les pêcheurs de l'est du Québec ont du se tourner vers d'autres espèces pour assurer leur survie et les débarquements de crabes, de crevettes et de homards ont fortement augmenté ces dernières années. La balance commerciale du Québec en produits de la pêche est demeurée positive jusqu'en 2000. Cette balance positive a diminué, passant de 27,2 millions de dollars en 1990 à 5,8 millions en 2000. Elle est devenue négative en 2001 (- 28,8 millions de dollars).

Depuis près de 10 ans, la mariculture québécoise affiche des performances croissantes en s'appuyant sur une production industrielle de la moule. La pisciculture a quant à elle connu une augmentation de 50 % de sa production durant les années 1990 pour atteindre un sommet de près de 2 600 tonnes de truites et d'ombles en 1999.

Culture et communications

La valeur qu'accordent les Québécois à leur culture se manifeste par le rôle essentiel qu'elle joue dans l'économie québécoise. La culture et les communications créent quelque 177 000 emplois directs et indirects et représentent un poids économique de 13,6 milliards de dollars (environ 8,4 % du PIB). En chiffres, l'importance de la culture dans l'économie québécoise est comparable à celle de l'agriculture, des forêts, des mines et des pêcheries réunies. Afin de promouvoir cette ressource, le ministère de la Culture et des Communications y investit chaque année plus de 600 millions de dollars.

Économie sociale

Prise dans un sens large, l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et des organisations basées sur la participation et la responsabilité individuelles et collectives, où les travailleurs et la société priment le capital, dans un processus de décision démocratique autonome par rapport à l'État. Les activités et organisations suivantes sont le plus souvent associées à l'économie sociale : les coopératives de consommation, d'habitation ou de travail, les ressourceries, les centres de la petite enfance et l'aide domestique. De nombreuses autres activités ou organisations oeuvrant dans une foule d'autres secteurs (arts et culture, santé, ressources, tourisme, travail autonome, etc.) peuvent également être associées à l'économie sociale.

Ce secteur d'activité en forte expansion depuis quelques années se prête particulièrement bien à la promotion du développement durable dans le sens où il contribue directement au développement d'une société et d'une économie plus humaines et plus respectueuses de l'environnement. Il importe de maintenir le dynamisme et l'autonomie de cette nouvelle forme d'organisation qui, d'une certaine façon, remet en cause le rapport de force traditionnel employés-syndicats-employeurs pour le bénéfice de l'ensemble de la société.

Les secteur de la petite entreprise (très petite entreprise ou encore micro-entreprise) et du travail autonome connaissent actuellement le taux de croissance le plus rapide au Canada. Le financement de départ représente souvent le principal obstacle à leur développement. Une nouvelle forme de financement spécialement adaptée à ces petites entreprises commence à voir le jour : le micro-prêt (ou micro-crédit). Les coopératives d'épargne et de crédit et les organismes communautaires soutenus par des fonds publics en sont le plus souvent les promoteurs.

Énergie

Avec une part de 41,7 %, l'électricité était en 2000 la principale forme d'énergie utilisée à l'étape de la consommation finale au Québec. En 2003, la production, le transport et la distribution d'électricité au Québec totalisaient une valeur ajoutée à l'économie de 7,1 milliards de dollars (en valeur de 1997). Cependant, en raison de l'importance des importations de combustibles fossiles (pétrole et gaz naturel), la balance commerciale du secteur énergétique demeure déficitaire.

Grâce à ses abondantes ressources en eau, le Québec est un important producteur

d'hydroélectricité ; en effet, en 2001, 96,5 % de l'électricité produite venait de cette filière. Cette abondante ressource renouvelable constitue un enjeu important pour le Québec dans les négociations sur le plan national et international concernant les gaz à effet de serre.

La consommation énergétique par habitant au Québec, parmi les plus faibles au Canada, est néanmoins élevée par rapport aux principaux pays industrialisés. Cela peut s'expliquer par sa structure industrielle à forte consommation d'énergie, par la rigueur de son climat et par l'étendue de son territoire. L'utilisation d'outils comme l'éco-efficience permettrait d'améliorer la performance énergétique globale. Dans ce sens, Hydro Québec a présenté, en 2004, un plan d'efficacité énergétique qui permettra des économies d'énergie de 3 TWh.

Éco-efficience

Introduit en 1992 lors du Sommet de Rio, ce concept en constante évolution désigne l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles et énergétiques dans les systèmes de production et de consommation. Bien que de portée plus large, le concept est souvent lié aux notions d'écologie industrielle et s'adresse, entre autres, aux entreprises manufacturières en les encourageant à :

- réduire au maximum l'usage des ressources naturelles et de l'énergie tout au long du cycle de vie des biens et services produits;
- minimiser les impacts environnementaux et respecter la capacité de support des écosystèmes;
- augmenter la qualité, la durée de vie et le potentiel de recyclage des produits.

L'éco-efficience permet à l'entreprise de réduire ses coûts de production et d'augmenter sa productivité tout en offrant une meilleure image corporative.

Ressources naturelles

L'industrie des produits forestiers joue un rôle important dans l'économie régionale du Québec. En 2003, le nombre d'emplois directs dans ce secteur était d'environ 78 773, et l'activité de ce secteur générait environ 60 000 emplois indirects. La répartition des emplois directs était de 8 859 pour l'exploitation forestière, de 40 210 pour la transformation du bois et de 29 704 pour la fabrication du papier. La valeur des livraisons et autres recettes de l'exploitation forestière était de 2,3 milliards de dollars en 1999 (contre 1,96 milliard en 1991).

Les forêts composent l'une des pièces maîtresses du patrimoine naturel collectif québécois. Aires protégées, biodiversité, gestion intégrée, emplois, redevances forestières, rendements soutenus, chasse et pêche, il n'est pas toujours facile de concilier les multiples objectifs poursuivis en matière de conservation et de développement économique ou social. Devant l'intérêt marqué des consommateurs et des commerçants pour des produits forestiers récoltés de façon durable, de plus en plus de grandes entreprises et même de petits producteurs indépendants se tournent vers la certification des produits de la forêt publique ou privée, qui deviendra rapidement un incontournable. L'exploitation durable des forêts est à la fois un enjeu et un objectif pour le gouvernement.

L'industrie minière, qui regroupe des activités d'extraction minière et de première transformation des minéraux, représente une activité économique importante au Québec. En 2003, elle employait plus de 48 600 personnes, soit plus de 9 700 pour l'extraction et plus de 38 900 pour la première transformation. En 2002, la valeur des expéditions minérales du Québec s'est établie à 3 689 millions de dollars, en hausse de 2,5 % par rapport à 2001 et des investissements de plus de trois milliards de dollars sont consacrés chaque année à l'exploration, à la mise en valeur et aux immobilisations.

La consolidation et le développement durable de l'industrie minière sont importants pour le développement du Québec et de ses régions.

Transports

Il ne fait aucun doute que le dynamisme de l'économie repose sur des infrastructures de transport efficaces et sécuritaires. De telles infrastructures permettent de réduire les coûts de transport des entreprises, que ce soit pour leurs approvisionnements ou leurs expéditions, d'accroître la compétitivité de l'économie et de faciliter l'accès aux marchés étrangers et plus particulièrement au marché américain. Le Québec a, dans un rayon de 1 000 kilomètres, un accès direct à une concentration de plus de 130 millions de consommateurs et de 400 millions de consommateurs si l'on considère l'ensemble de l'Amérique du Nord.

En facilitant la mobilité des personnes et des biens de production et de consommation, les transports soutiennent la croissance économique et la compétitivité des entreprises québécoises. De plus, en raison de l'étendue du territoire et de la dispersion de la population, les transports assurent l'accessibilité à l'ensemble du territoire et appuient ainsi le développement économique et social de toutes les régions du Québec. Ainsi, il se fait annuellement sur le territoire québécois plus de six milliards de déplacements de personnes totalisant 144 milliards de kilomètres. Quelque 290 millions de tonnes de biens circulent également sur l'ensemble des réseaux de transport québécois.

Pour supporter ces déplacements, le Québec dispose de réseaux de transport étendus et diversifiés dont la valeur de remplacement est estimée à quelque 65 milliards de dollars. Ces réseaux d'infrastructures et les services qui y sont rattachés, tant routier qu'aérien, maritime et ferroviaire, constituent un patrimoine collectif d'une grande valeur. Le gouvernement québécois et ses partenaires, selon leurs responsabilités et les ressources disponibles, s'assurent de préserver et d'améliorer ce patrimoine collectif tout en veillant à répondre aux besoins de déplacements d'une société de plus en plus ouverte sur le monde.

Plusieurs défis collectifs concernent le transport et sont déjà abordés au Québec dans une perspective de développement durable. En voici quelques-uns :

- la lutte aux changements climatiques avec le Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques (PAQCC) auquel contribue le ministère des Transports (22 mesures sur 36 concernent le secteur des transports dont la promotion de carburant de substitution et des véhicules électriques) et les mesures que comprendra le prochain Plan d'action 2005-2020;
- le maintien de la diversité biologique avec des études sur la grande faune (cerf de Virginie, orignal, caribou et ours noir), l'adoption de la gestion écologique de la végétation pour l'entretien des dépendances vertes, l'amélioration de la qualité paysagère des entrées routières importantes et des entrées d'agglomération, l'application de diverses méthodes de contrôle de l'érosion et des sédiments sur les chantiers de construction routières;
- en terme de construction routière, mentionnons à titre d'exemple l'utilisation de matériaux recyclés dans les infrastructures routières ainsi que l'augmentation de la durée de vie des chaussées ;
- le soutien à l'utilisation accrue du transport collectif et des alternatives à l'auto-solo, tant en milieu urbain qu'en milieu rural ; le développement de la Route verte, un itinéraire cyclable national qui comptera, en 2006-2007, 4 350 km de voies cyclables ;
- le transport maritime et fluvial s'inscrit également dans un cadre de développement durable. En effet, la politique adoptée en 2001 vise à doter le Québec d'un véritable plan d'ensemble en matière de transport axé sur la multi modalité pour assurer le déplacement des personnes et des marchandises à un coût compétitif, dans le respect du développement durable.

Les activités de transport constituent donc sans contredit un enjeu important du développement durable au Québec, et ce, pour tous les modes de transport. La consommation d'énergie pour les déplacements est un facteur clé dans l'implantation et le choix des modes de transport.

2.2 PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Cette section examine quelle connaissance ont les Québécois du concept et quelles sont leurs préoccupations en regard du développement durable et de sa mise en œuvre.

LES CITOYENS

En avril 2002, 17 % des Québécois étaient en mesure de donner une définition du développement durable, mais seuls 6 % y intégraient les trois dimensions : environnementale, sociale et économique⁴⁴. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux de la France, par exemple, où si 67 % des Français déclaraient, en avril 2003, avoir déjà entendu l'expression « développement durable », seuls 8 % de ces derniers la définissait comme comportant les trois dimensions⁴⁵. Le concept est donc encore largement méconnu de la population québécoise. Il est également galvaudé, de nombreuses personnes ayant tendance à l'associer uniquement à la protection de l'environnement.

Les citoyens ayant une connaissance relativement limitée du développement durable, il est difficile de déceler leurs préoccupations liées au concept et à son application. Comme dans de nombreux autres pays, les préoccupations générales des Québécois concernent l'amélioration de leur qualité de vie, ce qui rejoint l'objectif premier du développement durable. Ils pensent généralement que leur qualité de vie s'améliore (51 % pensent qu'elle s'est améliorée au cours des cinq dernières années) et qu'il y a encore place à l'amélioration (59 % pensent qu'elle va s'améliorer dans les cinq prochaines années). Pour améliorer leur qualité de vie, 25 % d'entre eux voudraient améliorer leur situation financière, alors que 21 % voudraient avoir plus de temps libre et de loisirs et que 20 % voudraient bénéficier d'une meilleure santé physique⁴⁶.

Le respect de l'environnement fait également partie des préoccupations des Québécois. Le constat suivant ressort d'une enquête effectuée dans plusieurs régions du Québec et dont l'objectif principal était de découvrir les conceptions que les personnes ont développées du développement social : « S'assurer de la pérennité des ressources et du respect de l'environnement est une préoccupation constante, quelle que soit la conception du développement social mise en avant. Cet aspect est important et illustre que la montée des préoccupations environnementales traverse les différentes perspectives quant à l'avenir de la société et de son développement. ⁴⁷ »

LES SPÉCIALISTES ET LES DÉCIDEURS

Malgré l'absence de données précises, le concept semble être mieux connu des spécialistes, des décideurs. Cependant, là aussi, le développement durable est souvent associé à la seule dimension environnementale. Cette interprétation peut s'expliquer de manière historique par le fait que les grandes préoccupations au moment de l'émergence du concept étaient environnementales. Depuis, même si le développement durable suscite de plus en plus d'intérêt chez les décideurs, cet

⁴⁴ Habitudes et perceptions des Québécois et des Québécoises concernant différentes considérations environnementales. Rapport d'analyse. Léger Marketing pour le ministère de l'Environnement du Québec. Mai 2002.

⁴⁵ *Les Français et le développement durable*. Stratégie nationale de développement durable. Juin 2003.

⁴⁶ L'industrie des médias. Portrait du consommateur québécois et de ses habitudes médias. Cossette Communications Marketing. Août 2001.

⁴⁷ Les conceptions du développement social : le point de vue des acteurs. Lévesque, M., Jean, B. et White, D. Janvier 2002.

intérêt reste encore largement fondé sur la dimension environnementale et la majorité des actions qui se réclament du développement durable sont des actions visant à améliorer l'environnement. L'intérêt grandissant du concept et son appropriation à des fins de visibilité et de marketing font également que le développement durable est parfois associé à la réalisation d'activités diverses, mais dans lesquelles l'intégration des trois dimensions n'est pas réalisée.

Quelques événements récents organisés sur le sujet permettent d'avoir une idée plus précise des préoccupations d'intervenants socio-économiques ou environnementaux ayant une meilleure connaissance du concept. Parmi ces événements figurent le Colloque Innovation et développement durable organisé en novembre 2001 par le Conseil de la science et de la technologie et le Forum national sur le développement durable organisé en juin 2002 par le ministère de l'Environnement du Québec. Ces deux événements ont réuni plus de 250 experts amenés à discuter sur la mise en œuvre du développement durable. Les préoccupations de ces experts concernent principalement les thèmes suivants (les commentaires entre guillemets sont directement extraits des rapports de ces deux événements⁴⁸⁻⁴⁹) :

Rôle du gouvernement

Les différents intervenants pensent que le rôle du gouvernement est primordial dans la mise en œuvre du développement durable : « Le gouvernement doit faire preuve de leadership et d'inspiration vis-à-vis du reste de la société. »

Pour cela il doit :

- ❑ « s'engager clairement pour faire du développement durable un projet de société »;
- ❑ « développer et adopter une vision systémique, intégrée au plus haut niveau, qui servirait à guider et à encadrer son action et celle de ses partenaires »².

Pour concrétiser son engagement le gouvernement devrait :

- ❑ « intégrer le développement durable au niveau du processus décisionnel »;
- ❑ « continuer à faire cheminer le concept à travers les diverses interventions gouvernementales et favoriser l'accélération »;
- ❑ « se doter d'un plan de développement durable gouvernemental »;
- ❑ « adopter une politique nationale sur le développement durable ».

Responsabilisation des acteurs : sensibilisation, information, éducation

« Pour mettre en place le développement durable, il faut des programmes d'information et de sensibilisation de la population, des activités publiques d'appropriation et de participation. » Les intervenants rappellent que le développement durable est l'affaire de tous les acteurs de la société et que sa mise en œuvre passe par l'implication de chacun. « Information, sensibilisation, éducation » sont les mots souvent utilisés pour favoriser cette implication.

L'éducation au développement durable doit être dispensée à tous les niveaux : « pour sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux du développement durable et favoriser l'implication des citoyens dans les processus de prise de décisions, le développement durable doit faire partie de la formation initiale des jeunes, de même que de la formation continue des adultes ». Il est suggéré également de favoriser « la participation la plus large possible et la plus en amont possible, la participation aux prises de décision[s] » et préconisé « l'identification de modèles gagnants » et de « pôles mobilisateurs » afin que chacun s'approprie le concept et ait des points de repère quant à sa mise en œuvre.

⁴⁸ Forum national sur le développement durable, Québec, 14 juin 2002, compte rendu. Ministère de l'Environnement du Québec, août 2002.

⁴⁹ Innovation et développement durable, les actes du colloque. Conseil de la science et de la technologie, 2002.

Gestion des connaissances et de l'information

« Connaître l'état de la situation en développement durable est indispensable non seulement pour établir un diagnostic éclairé et juste, mais aussi pour mesurer l'efficacité des actions entreprises ». À cette fin, il est proposé un poste de commissaire au développement durable : « créer un poste de commissaire au développement durable, relevant de l'Assemblée nationale et qui serait responsable de vérifier l'avancement de la mise en œuvre », « un tel poste doit être à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, de façon à jouer un rôle critique, non seulement vis-à-vis des ministères, mais aussi de l'État ».

La gestion des connaissances impose la mise en place d'indicateurs et de tableaux de bord; ces deux notions reviennent souvent dans les préoccupations des intervenants : « se doter d'outils d'évaluation systématiques », « élaborer des indicateurs de performance du développement durable ». Ces indicateurs doivent tenir compte des spécificités régionales, « évaluation et indicateurs du développement durable selon les problématiques régionales », « se doter d'indicateurs de développement durable au niveau national et régional ».

L'accessibilité aux données et la diffusion de la connaissance font aussi partie des préoccupations : « assurer le développement et la diffusion de la connaissance à tous les paliers ». Cette diffusion de l'information pourrait se faire par réseautage : « mettre en place un outil de réseautage pour le partage », « transmettre l'information en utilisant des réseaux », « créer un lieu de transfert de connaissance (site Internet, réseaux, etc.) ».

Outils de mise en œuvre

L'intégration des trois dimensions du développement durable est souvent complexe et les outils, encore peu nombreux. Disposer d'outils appropriés est considéré comme essentiel. Ces outils peuvent être, par exemple, à caractère économique incitatif : « mettre en place des incitatifs fiscaux », « adopter le principe d'écoconditionnalité », à caractère législatif : « améliorer la réglementation », « adopter une loi cadre sur le développement durable ». Ils peuvent être des outils d'aide à la décision et à la gestion : « développer des grilles d'analyse de développement durable », « développer des outils pour présenter les avantages à retirer des changements de pratiques ». Il est également question de développer des partenariats, se basant sur l'expérience acquise.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

IMPLICATION DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Cette section présente une évaluation de l'implication des ministères et des organismes du gouvernement du Québec à l'égard du développement durable. Cette évaluation s'appuie sur une analyse de leurs missions et de leurs planifications stratégiques, liée au développement durable et sur une revue des actions de ces ministères et organismes, liée aux thèmes d'Action 21, véritable plan de mise en œuvre internationale du développement durable.

Missions et planifications stratégiques

Une analyse des plans stratégiques 2001-2004 indique que quelques ministères et organismes seulement ont clairement intégré le concept dans leur mission. Ce sont principalement des ministères et des organismes dont les activités ont un lien direct avec des problèmes environnementaux. Le développement durable est cité dans un plus grand nombre de plans stratégiques (16) et huit ministères et organismes ont prévu des actions se positionnant dans une perspective de développement durable. Cependant, là aussi, les orientations qui se veulent associées au développement durable sont souvent à caractère environnemental. Les orientations qui concernent les deux autres dimensions du développement durable réfèrent rarement au concept.

Cette analyse rejoint les conclusions du Conseil de la science et de la technologie qui constatait dans son avis sur l'innovation et le développement durable : « La prise en compte du développement durable par les ministères et organismes québécois est fort inégale. Peu de documents d'orientation en font leur préoccupation centrale⁵⁰ ». Elle rejoint également les constatations du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques qui écrivait, en décembre 2001 : « Plusieurs ministères disposent de stratégies et de plans d'action généraux dans lesquels ils font référence au développement durable et aux préoccupations environnementales. Toutefois, ces initiatives et ces références demeurent partielles et ne conduisent pas à une vision globale⁵¹ ».

Implication en regard des thèmes d'Action 21

Le développement durable est un concept intégrateur qui vise l'harmonie entre les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. S'il n'est pas facile de réaliser concrètement cette intégration, les actions entreprises dans chacune des dimensions concourent à sa mise en œuvre. Aussi, afin de mieux appréhender les responsabilités et les implications des divers ministères et organismes gouvernementaux, il est intéressant de rattacher leurs actions aux thèmes d'Action 21.

Le but n'est pas de détailler toutes les actions concrètes réalisées par les différents ministères et organismes gouvernementaux, mais de voir dans quelle mesure ces organisations sont concernées par la mise en œuvre et s'impliquent dans sa réalisation. À cette fin, une enquête a été réalisée à l'hiver 2003 par le Secrétariat du Comité interministériel du développement durable (CIDD) auprès de ses membres. Le CIDD réunit autour d'une même table les ministères et organismes préoccupés de développement durable.

Il ressort de l'enquête que la majorité des thèmes d'Action 21 est couverte par plusieurs ministères ou organismes et que le nombre moyen de ministères et d'organismes impliqués dans le même thème est de quatre, en effet :

- pour sept thèmes différents, l'implication est de six à huit ministères ou organismes par thème;
- pour 18 thèmes, l'implication est de quatre ou cinq ministères ou organismes par thème;
- pour 13 thèmes, l'implication est de un à trois ministères ou organismes par thème;
- un seul thème (le thème 12, *Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse*) n'implique aucun ministère ou organisme.

Le tableau suivant donne le nombre de ministères et d'organismes, membres du CIDD, impliqués dans des actions liées aux thèmes d'Action 21.

⁵⁰ Innovation et développement durable, l'économie de demain. Conseil de la science et de la technologie. 2001.

⁵¹ Processus d'intégration du concept de développement durable dans l'administration publique de différents pays. Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques. Décembre 2001.

Thèmes d'Action 21	Nombre de M/O impliqués
1. Préambule	-
Section 1 : Dimensions sociales et économiques	
2. Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement	1
3. Lutte contre la pauvreté	7
4. Modification des modes de consommation	5
5. Dynamique démographique et durabilité	2
6. Protection et promotion de la santé	7
7. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains	4
8. Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement	5
Section 2 : Conservation et gestion des ressources	
9. Protection de l'atmosphère	4
10. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres	6
11. Lutte contre le déboisement	5
12. Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse	0
13. Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes	3
14. Promotion d'un développement agricole et rural durable	8
15. Préservation de la diversité biologique	5
16. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques	4
17. Protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources en eau	4
18. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : Application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau	5
19. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux	2
20. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux	4
21. Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées	3
22. Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs	1
Section 3 : Renforcement du rôle des principaux groupes	
23. Renforcement du rôle des principaux groupes – Préambule	4
24. Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable	5
25. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable	6
26. Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés	5

Thèmes d'Action 21	Nombre de M/O impliqués
27. Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales : partenaires pour un développement durable	2
28. Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21	4
29. Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats	4
30. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie	6
31. Communauté scientifique et technique	5
32. Renforcement du rôle des agriculteurs	4
Section 4 : Moyens d'exécution	
33. Ressources et mécanismes financiers	1
34. Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités	2
35. La science au service d'un développement durable	4
36. Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation	6
37. Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement	3
38. Arrangements institutionnels internationaux	2
39. Instruments et mécanismes juridiques internationaux	1
40. L'information pour la prise de décisions	3

Si l'on examine les réponses par section d'Action 21, il est intéressant de noter que la section dans laquelle le plus de ministères et d'organismes sont impliqués est celle sur le renforcement du rôle des principaux groupes, suivie de celle sur les dimensions sociales et économiques. La section sur la conservation et la gestion des ressources vient au troisième rang et celle sur les moyens d'exécution au quatrième.

En réalité, si l'on tient compte du fait que tous les ministères et organismes membres du CIDD n'ont pas répondu à l'enquête et que les non membres du Comité n'ont pas été consultés, les chiffres concernant l'implication des ministères et des organismes doivent être plus élevés. Par contre, cette enquête ne permet pas de dire s'il existe une éventuelle collaboration et coordination des ministères impliqués dans un même thème.

CONSTATS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004⁵², le vérificateur général fait état d'un certain nombre de constats au sujet de la mise en œuvre du développement durable par le gouvernement. Considérant que « la notion de développement durable devra être sérieusement prise en considération dans les choix que nous ferons à l'avenir en tant que société », il signale que « le gouvernement du Québec a d'ailleurs reconnu l'importance du développement durable et a indiqué son intention de mettre en œuvre les mesures appropriées pour y parvenir ». Il fait les constats suivants :

⁵² Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2003-2004. Tome 1. Chapitre 3. 2004.

- Plusieurs assises doivent être mises en place pour que l'intégration du développement durable dans la gestion gouvernementale devienne une réalité au Québec. Il cite à cet effet : un cadre législatif; l'intégration pangouvernementale des objectifs liés au développement durable assortie de mécanismes de responsabilisation; la prise en compte du concept dans les processus de décision à tous les niveaux de la gestion; la détermination d'un chef de file; le développement et la diffusion de l'information pertinente; l'engagement des ministères et organismes, car ils ont tous un rôle à jouer aux ponts de vue environnemental, social ou économique et la participation et la responsabilisation des citoyens .
- L'encadrement gouvernemental ne favorise pas une réelle intégration du concept dans les activités des ministères, d'autant plus que le manque de connaissance du concept fait en sorte que des ministères l'associent davantage à l'environnement.
- La reddition de comptes au regard du développement durable est insuffisante. Elle se limite souvent à renseigner sur la nature des actions entreprises.
- Les ministères ne s'assurent pas que leur personnel est suffisamment sensibilisé au concept pour pouvoir se l'approprier, et ce, d'autant plus que la compréhension du concept est ardue et son application est complexe.
- La veille en matière de développement durable au Québec est limitée ; les ministères ne peuvent ainsi profiter des expériences vécues ailleurs.
- Peu d'outils méthodologiques sont disponibles afin de faciliter l'intégration des trois dimensions du développement durable dans la planification et la gestion des activités des ministères.